

EXERCICE 2020



RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE



Votre assureur vous connaît,
et pour vous, ça change tout !

Préambule

Le présent Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière est élaboré conformément à l'article L355-5 du Code des assurances et aux articles 290 et suivants du Règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité 2).

Il contient, au titre de l'exercice 2020, les informations qualitatives et quantitatives demandées par la réglementation relatives à :

- l'activité et aux résultats de la Mutuelle de Poitiers,
- son système de gouvernance,
- son profil de risque,
- la valorisation à des fins de solvabilité,
- la gestion de son capital.

Ce rapport a été présenté et approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 9 avril 2021.

>>>| ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

La Mutuelle de Poitiers Assurances exerce son activité en France, exclusivement en assurances de dommages (Incendie - Accident – Risques Divers) et assurances de personnes (santé individuelle et collective et individuelles accidents).

Elle n'a pas d'agrément vie, et pour cette branche, développe son activité de distribution en partenariat avec des assureurs vie.

En 2020, la Mutuelle de Poitiers a dû faire face à un contexte de crise sanitaire exceptionnelle de pandémie Covid-19 qui a généré des impacts sur son organisation mais aussi sur son activité. En effet, les impacts économiques et sociaux de cette crise étant nombreux, l'entreprise a fait évoluer son organisation pour s'adapter à cet environnement exceptionnel, piloter l'activité et gérer les risques.

L'exercice 2020 s'est par ailleurs déroulé dans un contexte de concurrence toujours très active sur l'ensemble des marchés d'assurance de particuliers et de professionnels de proximité (commerçants, artisans, agriculteurs), ainsi que dans un contexte réglementaire toujours mouvant et offrant peu de stabilité pour le pilotage des activités.

Malgré un environnement incertain et lié au contexte très particulier causé par la pandémie de Covid-19, la Mutuelle de Poitiers affiche en 2020 des résultats solides ainsi qu'une bonne santé financière.

L'activité est principalement caractérisée par :

- Un contexte de pandémie Covid-19 qui a eu notamment pour conséquences :
 - une moindre progression du chiffre d'affaires que l'année antérieure du fait notamment d'une prise en charge partielle des cotisations de nos Sociétaires professionnels les plus affectés par la crise et un contexte de ralentissement des affaires nouvelles en 2020 compensé en partie par une baisse des résiliations.
 - une sinistralité globalement contenue avec des fréquences à la baisse en automobile compensées en partie par une hausse importante des coûts moyens. A noter par ailleurs, pour la branche Dommages aux Biens, une sinistralité climatique soutenue, particulièrement marquée par la sécheresse et des intempéries ayant causé de nombreux dégâts des eaux.
 - un résultat financier en diminution, notamment du fait d'une forte baisse des dividendes.
 - la mise en œuvre de nombreuses mesures de solidarité et de budgets à destination des Sociétaires les plus affectés par la crise à hauteur de 4,3 M €. Nous avons en outre contribué à hauteur d'1 M € au fonds de solidarité TPE et avons participé au titre de l'exercice 2020 à hauteur de 3 M € à la contribution exceptionnelle des organismes complémentaires santé.
- Un chiffre d'affaires de 412 M € en évolution de +2.62 %, qui malgré le contexte de pandémie Covid-19 reste relativement dynamique dans l'ensemble des branches d'assurance avec notamment un bon niveau d'activité commerciale et une fidélisation accrue.
- Une sinistralité globalement maîtrisée en brut de réassurance, avec une intervention faible de la réassurance.
- Une dotation de la provision d'égalisation pour un montant de près de 12.8 M €.
- Une constitution d'une provision de ristourne de cotisations de 8.449.714 € ayant permis de verser 9.804.889 € en 2021 à tous nos Sociétaires (particuliers et professionnels) et représentant 2% de l'ensemble de leurs cotisations 2020 (hors contrats santé collective).
- Un résultat financier en diminution, qui a pour conséquence une moindre contribution au compte technique. Une forte volatilité des marchés financiers tout au long de l'année.
- Des frais généraux qui restent maîtrisés dans un contexte d'investissements toujours soutenus pour la modernisation de nos outils, l'accompagnement en ressources humaines des équipes en soutien d'activité et pour faire face aux lourdes exigences réglementaires.

Le développement commercial de la Société est resté dynamique avec une progression du portefeuille en automobile, en dommages aux biens et en assurances de personnes dans un contexte de baisse significative du nombre de résiliations. Ces résultats démontrent l'efficacité de notre modèle de gestion et de distribution axé sur un service de proximité pour les Sociétaires.

Nous avons su en outre démontrer notre capacité à ajuster notre organisation et nos procédures, au contexte inédit de crise sanitaire Covid-19, à conserver notre esprit collectif particulièrement nécessaire pendant cette crise pour maintenir un niveau d'activité efficace et accompagner au mieux nos Sociétaires, notamment les plus fragilisés.

Malgré ce contexte, nous sommes organisés pour continuer le développement des projets de modernisation des outils et des produits. C'est ainsi que nous avons poursuivi nos travaux de construction d'une offre prévoyance. Cette activité sera exercée par une entité juridique distincte, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, après obtention de l'agrément de l'ACPR.

En synthèse, le résultat de l'exercice 2020 permet une alimentation des fonds propres de plus de 14 M € qui sont portés à plus de 240 M €. La dotation de la provision d'égalisation en 2020 permet de la porter à plus de 67 M €.

L'ensemble constitue donc un exercice solide pour la Mutuelle de Poitiers Assurances qui a pu conformément à son statut et à ses valeurs mutualistes également exprimer sa solidarité à l'ensemble de ses Sociétaires. En effet, dans le contexte actuel de la crise sanitaire Covid-19 qui a pu générer des préoccupations pour nos assurés, plutôt que d'alimenter seulement les fonds propres qui sont déjà solides, a été décidé, en séance du Conseil d'Administration du 4 décembre 2020 et pour la deuxième année consécutive, le versement d'une ristourne de cotisations à tous nos Sociétaires. Cette ristourne de cotisations est en outre complémentaire aux nombreuses actions et budgets de solidarité que la Société a mis en œuvre depuis mars 2020 notamment à l'égard des Sociétaires les plus fragilisés par la pandémie Covid-19. Cette ristourne témoigne d'une gestion d'entreprise économiquement responsable et solidaire, d'une application concrète du statut mutualiste de la Mutuelle de Poitiers Assurances qui ne rémunère pas d'actionnaires mais qui agit dans l'intérêt premier de ses Sociétaires-clients.

En conclusion, l'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur l'activité de l'entreprise est maîtrisé et ne génère pas à ce jour d'inquiétude à court terme sur les résultats de l'entreprise, sa rentabilité et sa solvabilité. A moyen terme, nous restons bien sûr attentifs aux effets économiques et sociaux de cette crise qui pourraient générer des impacts sur nos activités (production commerciale, sinistralité, encaissements, gestion d'actifs...).

>>>| SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La Mutuelle de Poitiers est une Société d'Assurance Mutuelle régie par le Code des assurances. Il s'agit d'une société civile, sans but lucratif, qui n'a ni capital social, ni actionnaire à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part. Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- l'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les Sociétaires,
- le Conseil d'Administration, dont les membres sont élus par l'Assemblée Générale,
- le Directeur Général nommé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général forment l'AMSB, organe d'administration de gestion ou de contrôle conformément à l'article R 354-1 du Code des assurances.

Aux côtés du Directeur Général, dirigeant effectif de plein droit, deux seconds dirigeants effectifs sont en place :

- le Directeur Financier et des risques - Directeur Général Adjoint,
- le Directeur Technique Assurance et de l'Offre de services - Directeur Général Adjoint.

Le Directeur Général s'appuie sur un Comité de Direction qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de la Société.

Aux côtés du Directeur Général, ce comité est composé actuellement des membres suivants :

- Directeur Financier et des Risques
- Directeur Technique Assurance et de l'Offre de services
- Directeur de l'Indemnisation, (direction créée en 2020 avec nomination d'un directeur – activité antérieurement pilotée au sein de la Direction Technique).
- Directeur Commercial, Communication externe et Digital
- Directeur en charge du Secrétariat Général et Organisation
- Directeur Informatique et systèmes d'information
- Directeur des Ressources Humaines et Communication interne

La Mutuelle de Poitiers dispose par ailleurs de quatre fonctions clés conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances :

- La fonction Conformité, à travers ses missions, assure une veille normative à spectre large sur les activités d'assurance, participe à l'identification et à l'évaluation du risque de non-conformité (cartographie), anime la filière conformité.
- La fonction Gestion des Risques, à travers ses missions, participe à mettre en œuvre efficacement le système de gestion des risques ainsi qu'à l'identification et à l'évaluation des risques émergents, assure le suivi du profil de risque général de la Société et participe à l'évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité (ORSA).
- La fonction Actuarielle fait partie intégrante de la gouvernance des risques de la Mutuelle de Poitiers à travers ses missions concernant les provisions techniques, la politique globale de souscription, la réassurance et sa contribution à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.
- La fonction Audit interne, à travers ses missions, participe à l'évaluation et à l'amélioration de l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.

Les dispositifs de conformité, de gestion des risques et de contrôle interne de la Société sont des dispositifs étroitement liés. Leur action se situe sur le long terme et assure une gestion des risques efficace pour que l'entreprise puisse réaliser ses objectifs commerciaux, techniques et financiers.

La Mutuelle de Poitiers procède régulièrement à une évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité (ORSA) ce qui participe à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise et constitue également un outil de prise de décision de l'entreprise.

En matière de politique de rémunération, la Mutuelle de Poitiers applique des principes permettant de motiver, fidéliser les collaborateurs en place et attirer de nouveaux talents. Elle contribue également au maintien d'un climat social de qualité.

Elle est à la fois juste et raisonnable conformément aux valeurs mutualistes partagées par l'entreprise et ses dirigeants (et conformément aux dispositions de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA Directive UE 2016/97, transposée en droit français et applicable à compter du 1^{er} octobre 2018)).

En matière de compétence et d'honorabilité, la Mutuelle de Poitiers a mis en place des procédures visant à s'assurer que les personnes qui composent l'organe collégial de surveillance et de contrôle, qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés satisfont, à tout moment c'est-à-dire avant leur nomination mais aussi de manière continue, aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par l'entreprise.

L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a eu un impact sur l'organisation de l'entreprise. Ainsi, du fait de cette situation exceptionnelle, l'entreprise a mis en œuvre de façon immédiate et opérationnelle son Plan de Continuité d'Activité (PCA) dès le mois de mars 2020.

Au regard de la gouvernance, l'ensemble des instances de gouvernance de la Mutuelle de Poitiers a continué à fonctionner de manière efficace dans un format adapté à cette situation.

Conformément aux dispositions prévues par l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, il a été convenu d'adapter pendant la période Covid-19, les règles relatives à la tenue des Conseils d'Administration et de l'Assemblée Générale du 15 mai 2020 de la Mutuelle de Poitiers. L'Assemblée Générale 2020 s'est donc déroulée à huis clos en conformité avec la réglementation et l'intégralité des séances annuelles du Conseil d'Administration de la Société se sont déroulées avec l'utilisation de la visioconférence.

Les comités de direction se sont quant à eux tenus à distance à un rythme soutenu pour organiser les activités de l'entreprise, et pour opérer un suivi.

Les fonctions clés, ont également poursuivi leurs activités, des comités des risques spécifiques Covid-19 ont été organisés afin d'identifier de potentielles zones de risques et les gérer.

Une forte implication du Comité de Direction, des managers et des fonctions clés ainsi qu'un bon management de proximité et une forte mobilisation de tous les acteurs de l'entreprise ainsi qu'un dialogue social régulier et constructif avec les instances représentatives du personnel, ont permis la continuité de toutes les activités au service de nos sociétaires.

La capacité de l'entreprise à poursuivre globalement son plan projet a été également préservée.

Dans un format partiellement à distance, la Mutuelle de Poitiers reste organisée pour la continuité de sa gouvernance, l'exercice de l'ensemble des fonctions clés, permettant de poursuivre nos activités au service des Sociétaires pendant cette période exceptionnelle de pandémie Covid-19.

>>>| PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque de la Mutuelle de Poitiers Assurances regroupe l'ensemble des risques auxquels la Société est exposée, sous le pilotage du Directeur Financier et des Risques et du Responsable de la fonction clé Gestion des Risques.

Pour disposer d'une vision complète de son profil de risque, la Mutuelle de Poitiers a identifié et analysé au sein de son dispositif, les risques auxquels elle est soumise, en lien avec sa structure, son organisation et son profil :

- le risque de souscription,
- le risque de marché,
- le risque de liquidité,
- le risque opérationnel.

Six risques participent à la définition des scénarios de stress mis en œuvre dans le cadre de l'ORSA (évaluation interne des risques et de la solvabilité) :

- le risque de baisse du chiffre d'affaires,
- le risque d'augmentation de la sinistralité,
- le risque de baisse du marché action,
- le risque de mouvements de taux,
- le risque de défaut sur les émetteurs obligataires,
- le risque cyber.

La Mutuelle de Poitiers met en œuvre un ensemble de techniques d'atténuation pour chacun de ces risques, celles-ci contribuent à la performance et à la pérennité de la Société.

En 2020, afin d'identifier de potentielles zones de risques liées au contexte spécifique Covid-19, des comités des risques spécifiques Covid-19 ont été organisés.

Lors de ces comités, le suivi et le pilotage de nombreux indicateurs ont permis de mesurer et de suivre les effets de cette crise sur les activités de l'entreprise et de procéder aux ajustements nécessaires.

A la lumière des revues exhaustives des risques réalisées dans le cadre de ces comités, la vision globale du profil de risque de l'entreprise est satisfaisante. L'impact de ces risques sur l'activité de l'entreprise est maîtrisé et ne génère pas d'inquiétude à court terme sur les résultats de l'entreprise, sa rentabilité et sa solvabilité.

>>>| VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Au 31 décembre 2020, les actifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 1 158 M € en valeur de marché. Ils sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité 2 et les placements en normes comptables correspond aux plus-values latentes.

En 2020, la crise de la pandémie Covid-19 a entraîné une très forte volatilité sur les marchés financiers avec une baisse importante et rapide suivie d'une remontée des valorisations de nos actifs financiers.

Agissant en personne prudente, nous avons suivi particulièrement et en permanence notre situation de trésorerie et les actifs immédiatement liquides. Plus globalement, nous avons mis en place des indicateurs de suivi de chacune de nos classes d'actifs. La Mutuelle de Poitiers a conservé son profil d'investisseur à long terme et n'a donc pas fait de trading actif pendant cette période de forte volatilité mais a su saisir quelques opportunités d'achat et de vente.

Au 31 décembre 2020, les provisions techniques et les autres passifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 592 M € bruts de réassurance et à 509 M € nets de réassurance.

Une attention particulière a été portée sur la projection des provisions techniques de la survenance 2020, tenant compte des effets de la pandémie Covid-19.

Des indicateurs spécifiques ont été mis en place en 2020 afin de suivre et d'évaluer le risque de variation de la charge des sinistres suite à la crise sanitaire.

>>>| GESTION DU CAPITAL

En 2020, les taux de couverture du SCR et du MCR de la Mutuelle de Poitiers par les fonds propres attestent de la solidité de l'entreprise pour faire face à ses engagements :

- Les fonds propres éligibles pour les couvertures du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) sont respectivement de 548 M € et de 524 M €,
- le SCR est de 168 M € et le MCR est de 64 M €,
- le ratio de couverture du SCR est de 327 % et celui du MCR est de 813 %.

Couverture du SCR et du MCR par les Fonds Propres				
	Fonds Propres SOLVABILITÉ 2		Couverture du SCR	Couverture du MCR
	Montant	% par rapport au total		
FP TIER 1	524 M€	96 %	313 %	813 %
FP TIER 2	24 M€	4 %	14 %	
FP TOTAUX	548 M€	100 %	327 %	

En 2020, le SCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances est en hausse par rapport à 2019 et l'augmentation de ses fonds propres dans le même temps a permis d'augmenter le taux de couverture.

Pour faire face à cette crise sans précédent, la Mutuelle de Poitiers dispose donc de fonds propres robustes et d'une gestion saine et prudente. Les taux de couverture du SCR et du MCR sont à des niveaux élevés et confirment la solidité de la Société.

A l'heure où nous écrivons ce rapport, le contexte actuel de la crise sanitaire, lié à la pandémie en cours de Covid-19, génère encore une forte incertitude sur la période à venir et de nombreuses volatilités économiques, sociales mais aussi financières. Nous restons attentifs et prudents face aux effets cumulatifs et long-termistes que pourraient générer cette crise sanitaire et aux impacts possibles sur nos activités (production commerciale, sinistralité, encaissements, gestion d'actifs...).

Le suivi et le pilotage de nombreux indicateurs permettent au Conseil d'Administration et à la Direction Générale de suivre les effets de cette crise sur les activités de l'entreprise et de procéder aux ajustements nécessaires. Chaque direction de la Mutuelle de Poitiers et l'ensemble des fonctions clés sont pleinement opérationnelles pour faire face à l'ensemble des missions. Le niveau de robustesse économique et de solvabilité de la Mutuelle de Poitiers constitue un facteur clé dans la gestion de cette période inédite ainsi que la forte implication de tous les acteurs de l'entreprise pour servir au mieux les Sociétaires.

SOMMAIRE

I - Activité et résultats	3-11
II - Système de gouvernance	13-27
III - Profil de risque	29-37
IV - Valorisation à des fins de solvabilité	39-44
V - Gestion du capital	45-48
Annexe - États quantitatifs annuels	49-60

LEXIQUE

ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

L'ACPR est l'organe français de supervision de la banque et de l'assurance.

AMSB (Administrative Management or Supervisory Body)
notion issue de la Directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité 2)

"L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle" est l'organe de gouvernance qui correspond à la Mutuelle de Poitiers Assurances au Conseil d'Administration et au Directeur Général.

EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority)

Autorité de régulation Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles.

Meilleure Estimation (Best Estimate en anglais)

La meilleure estimation est la valeur des provisions sous Solvabilité 2, elle correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs.

MCR (Minimum Capital Requirement)

Le Minimum de Capital Requis correspond à l'exigence minimale de fonds propres en dessous de laquelle l'intervention de l'autorité de contrôle est automatique.

ORSA (Own Risk and Solvency Assessment)

Évaluation interne des risques et de la solvabilité.

SCR (Solvency Capital Requirement)

Le capital de Solvabilité Requis est le niveau de capital-cible nécessaire pour que la probabilité de faillite de l'organisme d'assurance soit inférieure à 0,5 % à l'horizon d'un an. Calculé à partir d'une formule standard ou d'un modèle interne (qui peut être partiel), le SCR est censé incorporer tous les risques liés à l'activité d'assurance. La Mutuelle de Poitiers a choisi d'utiliser la formule standard.

SFCR (Solvency and Financial Conditions Report)

Rapport annuel narratif sur la solvabilité et la situation financière à destination du public.

1

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

1-1	Activité	4
1.1.1	Présentation de la Mutuelle de Poitiers Assurances	4
1.1.2	Activité de la Mutuelle de Poitiers Assurances	5
1.1.3	Faits marquants pendant la période de référence	6
1-2	Résultats 2020	7
1.2.1	Résultats de souscription	7
1.2.2	Résultats des investissements	10

1.1 ACTIVITÉ

1.1.1 Présentation de la Mutuelle de Poitiers Assurances

La Mutuelle de Poitiers Assurances est une Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances. Fondée en 1838, la Mutuelle de Poitiers a pour vocation la protection des personnes et des biens de ses Sociétaires. Il s'agit d'une société civile, sans but lucratif, qui n'a ni capital social, ni actionnaire à rémunérer.

Elle exerce son activité en France, exclusivement en assurances de dommages (Incendie - Accident - Risques Divers) et assurances de personnes (santé individuelle et collective et individuelles accidents) qui représentent la totalité de son chiffre d'affaires.

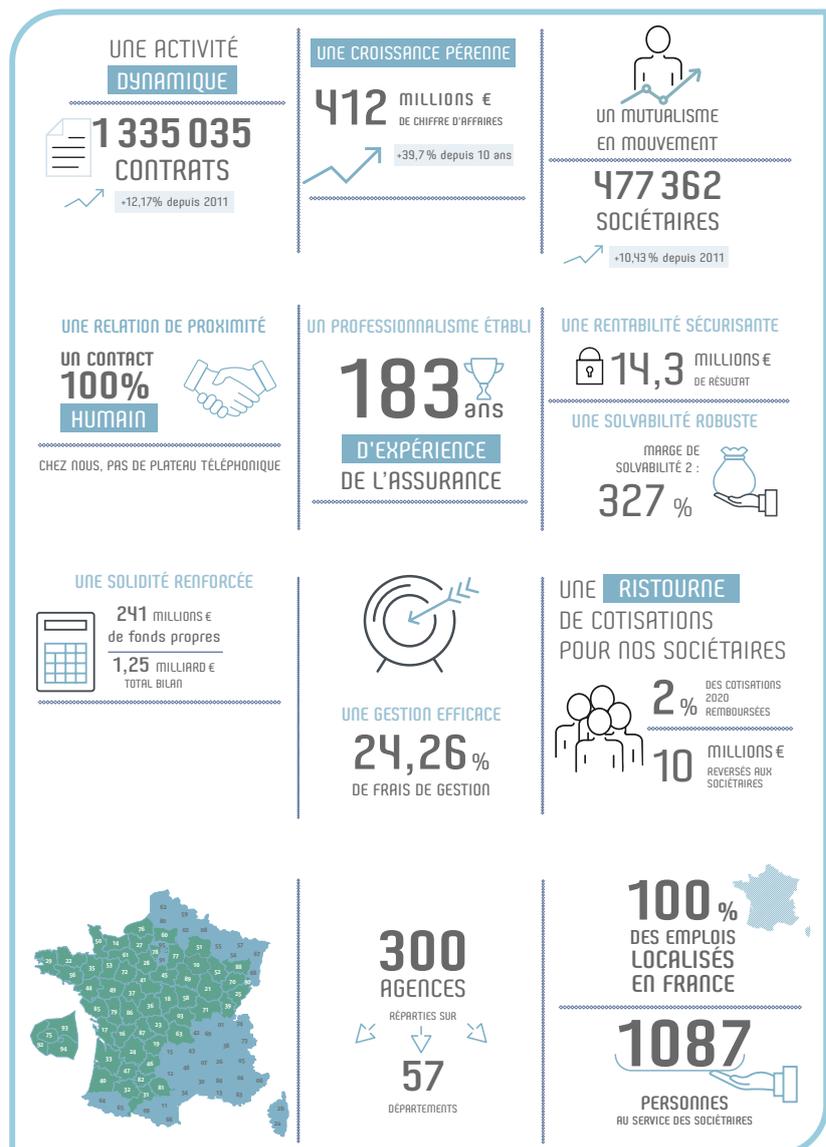
Elle n'a pas d'agrément vie, et pour cette branche, développe son activité de distribution en partenariat avec des assureurs vie (AG2R La Mondiale et Suravenir).

Société de taille intermédiaire, la Mutuelle de Poitiers fait preuve d'une forte capacité d'adaptation à son environnement et fait rayonner son esprit mutualiste.

Centrée sur son métier d'assureur et inscrite dans une vision de long terme, l'entreprise poursuit un objectif constant de renforcement des fonds propres permettant de respecter les exigences de solvabilité et d'offrir la solidité nécessaire à la protection de ses assurés tout en ayant pour objectif de leur faire bénéficier d'un bon rapport qualité prix avec des cotisations les plus ajustées possibles et un conseil de qualité.

Résolument tournée vers l'avenir, la Mutuelle de Poitiers, par l'innovation, s'attache à relever les défis des nouveaux modes de distribution et de gestion, répondant ainsi aux besoins et aux attentes des Sociétaires.

LES CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020



La Mutuelle de Poitiers Assurances détient une participation majoritaire dans deux filiales qui sont des Sociétés par actions simplifiées :

- La Société pour le Traitement de l'Information dans le Centre (STIC), est spécialisée dans la délivrance de services et de conseils dans les domaines de l'informatique, de l'administration et la gestion de réseaux informatiques, de l'hébergement et du stockage de données numériques et d'applications, et de leur protection. La Mutuelle de Poitiers détient 95 % des actions et des droits de vote de la STIC, ce qui lui confère le contrôle exclusif de la Société STIC, au sens des dispositions de l'article L 233-16 du code de commerce.
- La Société de courtage en assurance Barruel et Giraud, implantée à Orléans, par l'intermédiaire de laquelle la Mutuelle de Poitiers assure le groupement des Sociétaires "gendarmes". Il s'agit des risques privés des personnels de la Gendarmerie Nationale en activité ou retraités, que la Mutuelle de Poitiers assure, par l'intermédiaire de ce courtier depuis 1964, sur l'ensemble du territoire français. La Mutuelle de Poitiers détient 99 % des actions et des droits de vote de Barruel et Giraud SAS, ce qui lui confère le contrôle exclusif de cette Société, au sens des dispositions de l'article L 233-16 du code de commerce.

Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution

4 place de Budapest
CS 92459
75436 PARIS CEDEX 09

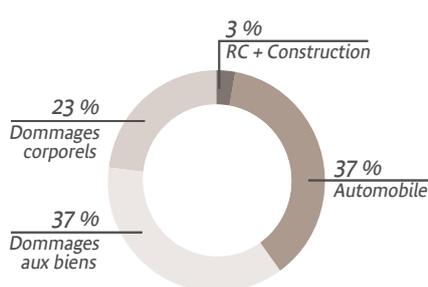
Commissaires aux Comptes

Cabinet HSF AUDIT
et
Cabinet DUO SOLUTIONS AUDIT

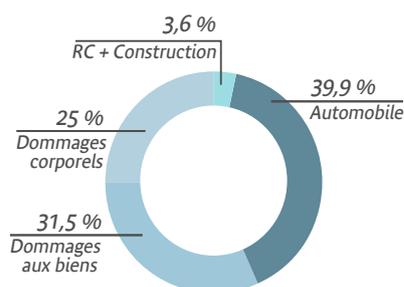
1.1.2 Activité de la Mutuelle de Poitiers Assurances

La Mutuelle de Poitiers exerce son activité en France. Spécialiste de l'assurance des particuliers, des artisans, des professionnels de proximité et des agriculteurs, elle propose une protection complète à ses Sociétaires :

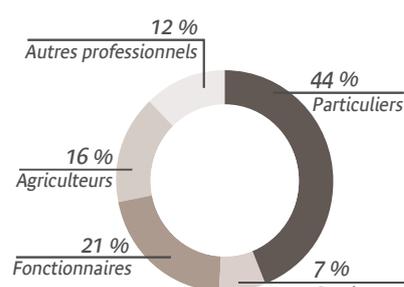
Données au 31.12.2020 :



Répartition des contrats en %



Répartition du chiffre d'affaires en %



Répartition des contrats par catégorie d'assurés en %

Son offre de protection couvre les domaines suivants :

- Santé et famille : complémentaire santé individuelle et collective, protection des accidents de la vie, assurance scolaire, protection juridique.
- Dommages aux biens : multirisque habitation, multirisque professionnelle, multirisque agricole.
- Automobile : 4 roues, 2 roues, tracteurs.
- Épargne, retraite et prévoyance en partenariat avec AG2R La Mondiale et Suravenir.

1.1.3 Faits marquants pendant la période de référence

En 2020, la Mutuelle de Poitiers a dû faire face au contexte de crise sanitaire exceptionnelle de pandémie de Covid-19 qui a généré des impacts sur son organisation mais aussi sur son activité. En effet, les impacts économiques et sociaux de cette crise étant nombreux, l'entreprise a fait évoluer son organisation pour s'adapter à cet environnement exceptionnel, piloter l'activité et gérer les risques.

L'exercice 2020 s'est par ailleurs déroulé dans un contexte de concurrence toujours très active sur l'ensemble des marchés d'assurance de particuliers et de professionnels de proximité (commerçants, artisans, agriculteurs), ainsi que dans un contexte réglementaire toujours mouvant et offrant peu de stabilité pour le pilotage des activités.

Malgré ce contexte, nous sommes organisés pour continuer le développement des projets de modernisation des outils et des produits. C'est ainsi que nous avons poursuivi nos travaux de construction d'une offre prévoyance. Cette activité sera exercée par une entité juridique distincte, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, après obtention de l'agrément de l'ACPR.

En synthèse, l'activité 2020 est principalement caractérisée par :

- Le contexte de pandémie Covid 19 qui a eu notamment pour conséquences :
 - Une moindre progression du chiffre d'affaires que l'année antérieure du fait notamment d'une prise en charge partielle des cotisations de nos sociétaires professionnels les plus affectés par la crise et un contexte de ralentissement des affaires nouvelles en 2020 compensé en partie par une baisse des résiliations.
 - Une sinistralité globalement contenue avec des fréquences à la baisse en automobile compensées en partie par une hausse importante des coûts moyens. A noter par ailleurs, pour la branche Dommages aux Biens, une sinistralité climatique soutenue, particulièrement marquée par la sécheresse et des intempéries ayant causé de nombreux dégâts des eaux.
 - Un résultat financier en diminution, notamment du fait d'une forte baisse des dividendes.
 - La mise en œuvre de nombreuses mesures de solidarité et de budgets à destination des sociétaires les plus affectés par la crise à hauteur de 4,3 M €. Nous avons en outre contribué à hauteur d'1 M € au fonds de solidarité TPE et avons participé au titre de l'exercice 2020 à hauteur de 3 M € à la contribution exceptionnelle des organismes complémentaires santé.
- La progression du chiffre d'affaires est en évolution de +2.62 %, et malgré le contexte de pandémie Covid-19, reste relativement dynamique dans l'ensemble des branches d'assurance avec notamment un bon niveau d'activité commerciale et une fidélisation accrue.
- La sinistralité est globalement maîtrisée en brut de réassurance, avec une intervention faible de la réassurance.
- La provision d'égalisation est alimentée en net pour un montant de près de 12,8 M € et s'élève ainsi à plus de 67 millions d'euros.
- La constitution d'une provision de ristourne de cotisations à hauteur de 8.449.714 € a permis de verser 9.804.889 € en 2021 à tous nos sociétaires (particuliers et professionnels) et représentant 2% de l'ensemble de leurs cotisations 2020.
- Le résultat financier est en diminution et a pour conséquence une moindre contribution au compte technique. Une forte volatilité des marchés financiers tout au long de l'année.
- Les frais généraux restent maîtrisés et représentent 24.26 % de notre chiffre d'affaires.

Le résultat de l'exercice 2020 permet une alimentation des fonds propres de plus de 14 M € qui sont portés à plus de 240 M €.

Malgré un environnement incertain et lié au contexte très particulier causé par la pandémie de Covid-19, la Mutuelle de Poitiers affiche en 2020 des résultats solides ainsi qu'une bonne santé financière ayant permis à l'entreprise en cohérence avec son statut mutualiste d'exprimer sa solidarité à l'égard des Sociétaires notamment par le versement d'une ristourne de cotisations.

1.2 RÉSULTATS 2020

1.2.1 Résultats de souscription

I COMPTE TECHNIQUE

Les produits sont constitués :

- des cotisations émises de l'exercice pour 412.495.454 € amputées de la variation des cotisations non acquises pour 4.387.987 €, soit **des cotisations acquises à l'exercice** (avant cessions aux réassureurs) de **408.107.467 €**,

- **des produits des placements alloués** au compte technique pour 15.503.446 € et des autres produits techniques pour 292.054 €, représentant ensemble **15.795.500 €** soit 3,83 % du chiffre d'affaires,

Les charges comprennent :

- les sinistres réglés et provisionnés pour 291.409.876 €, en baisse de 0,9 % par rapport à 2019, qui se composent **des sinistres payés pour 278.055.323 €** (dont frais de gestion des sinistres pour 32.448.664 €), et de **provisions de sinistres pour 17.408.675 €** comprenant les provisions techniques pour 13.354.553 € et les autres provisions techniques (4.054.122 €) avant participation des réassureurs,

- **les frais d'acquisition, frais d'administration et autres Charges techniques pour 67.616.150 €**. Si nous ajoutons à ces frais ceux rattachés aux sinistres pour 32.448.664 €, l'ensemble des frais de gestion représente 100.064.814 €, soit 24,26 % du chiffre d'affaires contre 23,84 % en 2019,

- **la provision de ristourne de cotisations pour 8.449.714 €** à verser en 2021 à tous nos Sociétaires et représentant 2 % de leurs cotisations 2020.

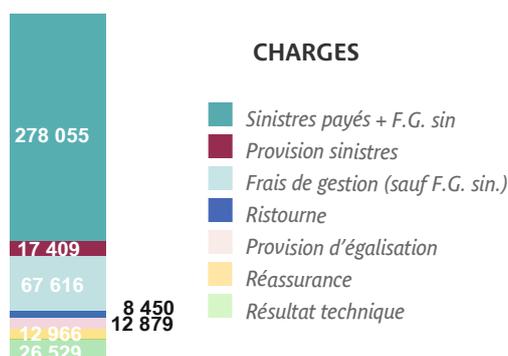
- **la dotation à la provision d'égalisation pour 12.878.787 €**, portant celle-ci à 67.390.229 €. Elle permet de faire face aux futurs événements climatiques tels que la tempête, la grêle ou le gel, qui ont durement frappé l'entreprise ces dernières années,

- **la réassurance** représente une charge cette année de **12.965.780 €**.

Le résultat technique net représente **26.528.537 €**, en amélioration de 2.342.019 € par rapport à l'année précédente.



Compte Technique 2020 en milliers d'euros



I- COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cession & rétrocessions	Opérations N	Opérations N-1	
1	Cotisations acquises :	+	408 107 467	31 152 316	376 955 151	366 010 415
1a	Cotisations (chiffre d'affaires) = +2.62% / 2019	+	412 495 454	31 152 316	381 343 138	372 018 038
1b	Variation des cotisations non acquises	-	4 387 987	0	4 387 987	6 007 623
2	Produit des placements alloués	+	15 503 446	0	15 503 446	22 296 372
3	Autres produits techniques	+	292 054	0	292 054	443 919
4	Charges des sinistres :	-	291 409 876	17 206 090	274 203 786	282 307 338
4a	Prestations+frais payés(dont FdeG: 32448664 €)	-	278 055 323	7 952 256	270 103 067	274 440 955
4b	Charges des provisions pour sinistres	-	13 354 553	9 253 834	4 100 719	7 866 383
5	Charges des autres provisions techniques	-	4 054 122	0	4 054 122	-580 485
6	Participation aux résultats et Ristourne	-	8 449 714	0	8 449 714	7 013 365
7	Frais d'acquisition et d'administration :	-	59 913 398	980 446	58 932 951	56 912 913
7a	Frais d'acquisition	-	40 086 874	0	40 086 874	38 638 875
7b	Frais d'administration	-	19 826 523	0	19 826 523	19 088 842
7c	Commissions reçues des réassureurs	+	0	980 446	-980 446	-814 804
8	Autres charges techniques	-	7 702 753	0	7 702 753	7 067 663
9	Variation de la provision pour égalisation	-	12 878 787	0	12 878 787	11 843 393
RÉSULTAT TECHNIQUE :			39 494 318	12 965 780	26 528 538	24 186 518

FRAIS DE GESTION (y compris frais de gestion des sinistres) /C.A. =

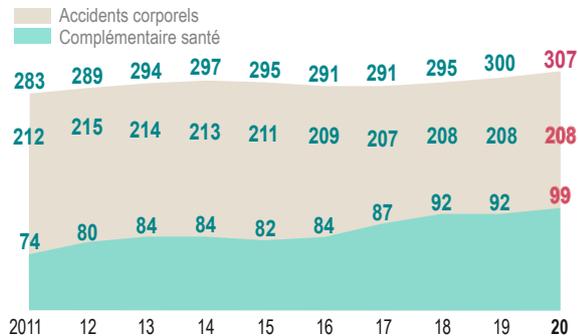
24,26 %

23,84 %

RÉSULTATS PAR BRANCHE

ASSURANCES DE PERSONNES - DOMMAGES CORPORELS

Nombre de contrats en milliers



Cette branche concerne d'une part les contrats complémentaires santé individuels et collectifs, et d'autre part les assurances accidents.

Au total, le nombre de contrats est de 306.818 et le chiffre d'affaires de 102,97 millions d'euros, soit 24,96 % de notre chiffre d'affaires total, en progression de 3,25 % par rapport à 2019.

• Complémentaires santé :

Les cotisations atteignent 83,19 millions d'euros, soit 20,17 % de notre chiffre d'affaires total et sont en hausse de 3,11 % par rapport à 2019.

La branche santé est composée des contrats santé individuels et contrats collectifs.

Contrats santé individuels :

Les contrats santé individuels comprennent les contrats complémentaire santé individuels, les contrats Indemnité Journalière et les contrats Parcours Hospi.

Au total, le nombre de contrats santé individuels fin 2020 est de 96.743 en hausse de 5,87 % par rapport à 2019. Cette progression est équivalente à celle de 2019. Dans le contexte de la crise sanitaire, la compétitivité de notre offre et les actions menées par nos Agents ont permis de maintenir un niveau de souscription dynamique avec une baisse des résiliations.

Le nombre de contrats Indemnité Journalière est de 5353 contrats en 2020 avec un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros. Le nombre de contrats et le chiffre d'affaires Indemnités journalières sont stables par rapport à 2019.

Début 2020, nous avons commercialisé notre nouveau contrat Parcours Hospi destiné à accompagner l'assuré durant toute son hospitalisation. Il est un complément indispensable à un contrat complémentaire santé ou accident corporel. Le lancement de ce contrat est bien accueilli par nos sociétaires avec plus de 1500 contrats souscrits à fin 2020.

Le résultat de la branche Santé individuelle ressort en gain de 3,45 millions d'euros*. Ce résultat excédentaire plus important que 2019 est dû à un report des soins notamment dentaires et optiques qui n'ont pas pu être réalisés en 2020 dans le contexte de mesures sanitaires mises en place par les autorités dans le contexte de la pandémie COVID-19.

Contrats santé collectifs :

Le nombre de contrats fin 2020 est de 2.094 en hausse par rapport à 2019 de 7,83 %. Ce développement est honorable dans un contexte concurrentiel et de développement d'accords

de branches imposant des niveaux de garantie non compatibles avec notre offre ANI.

Le résultat de cette branche de 86 000 € est à l'équilibre.

• **Les assurances accidents** : elles sont composées des contrats Protection des Accidents de la Vie avec ses options "Garantie des Accidents de la Vie (GAV)" et "Premium Accidents", les Garanties du conducteur et les autres Individuelles accidents (extra scolaires...).

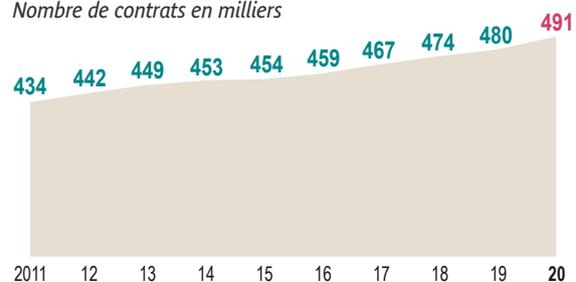
Les cotisations atteignent 19,04 millions d'euros, en hausse de 3,84 % par rapport à 2019, et représentent 4,79 % de notre chiffre d'affaires total en 2020.

Le nombre de contrats fin 2020 est de 207.981 en baisse par rapport à 2019 de 0,04 %. L'impact à la baisse sur cette branche du transfert des contrats dits "assurance du conducteur" vers la garantie conducteur désormais incluse dans le contrat auto reste significatif en 2020. Par contre, la souscription des contrats Protection des Accidents de la Vie toujours dynamique en 2020 a permis un développement du nombre total de contrats de cette branche. Fin 2020, 59.578 Sociétaires bénéficient d'une Garantie des Accidents de la Vie et 89.711 Sociétaires bénéficient d'une Premium Accidents. Ce sont ainsi 4.100 Sociétaires de plus qu'en 2019 qui bénéficient de cette protection indispensable en cas d'accidents de la vie privée. Chaque année, 20.000 personnes meurent à la suite d'accidents domestiques soit 6 fois plus que sur la route. C'est la première cause de décès chez les enfants de 1 à 14 ans... (source "Assurance Prévention").

Le résultat de cette branche ressort en gain de 3,8 millions d'euros*.

ASSURANCES AUTOMOBILES

Nombre de contrats en milliers



Le chiffre d'affaires de la branche automobile s'élève à 164,56 millions d'euros, en hausse de 2,36 % par rapport à 2019 avec un développement de 2,37 % du nombre de contrats.

Le nombre de contrats en vigueur fin 2020 est de 491.463 en progression de 13,31 % depuis 2011.

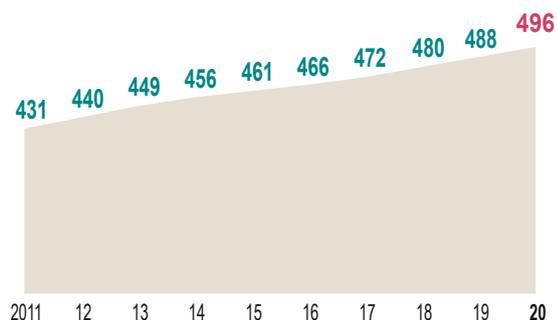
Les assurances automobiles représentent 39,90 % de notre chiffre d'affaires total, contre 40 % en 2019.

L'année 2020 se solde par un résultat excédentaire de 25,3 millions d'euros*. La sinistralité a été favorablement impactée par les différentes mesures de confinement sanitaires mises en place durant la crise sanitaire entraînant une baisse des nombres de sinistres partiellement compensée toutefois par une majoration importante du coût des sinistres due à une inflation du prix des pièces détachées et des frais de réparation ainsi que la prise en charge par notre Mutuelle des frais liés aux mesures sanitaires mises en place par les réparateurs automobiles.

* Ce résultat tient compte notamment de la ristourne de cotisations 2020 versée aux Sociétaires (2% de la cotisation de leurs risques de particulier et professionnel).

ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS, CATASTROPHES NATURELLES ET PROTECTION JURIDIQUE

Nombre de contrats en milliers



Le nombre des contrats en vigueur fin 2020 est de 496.352, en progression de 1,8 % par rapport à 2019 et de 15,2 % depuis 2011.

Les cotisations 2020, dommages aux biens catastrophes naturelles et protection juridique incluses, s'élèvent à 130 millions d'euros,

en progression de 2,35 %. Cette évolution des cotisations liée à l'augmentation du nombre de contrats et des indices de revalorisation des garanties a été sensiblement impactée par les mesures de solidarité mises en place pour les sociétaires professionnels affectés par la crise.

Ces branches représentent 31,50 % du chiffre d'affaires contre 31,60 % en 2019. Malgré une sinistralité importante en dégâts des eaux liés aux nombreuses intempéries en 2020, la sinistralité clémente en tempête et grêle permet d'alimenter la provision d'égalisation tempête et attentat à hauteur de 12,6 millions d'euros la portant ainsi à plus de 65,5 millions d'euros et permettant à notre société de faire face à des événements de grande ampleur, notamment climatiques.

En matière de catastrophes naturelles, notre Société fait face à nouveau en 2020, comme c'est le cas depuis 2016, à une forte sinistralité sécheresse.

Le résultat technique net cumulé de ces branches (dommages aux biens, catastrophes naturelles et protection juridique) ressort en perte de 3,5 millions d'euros*.

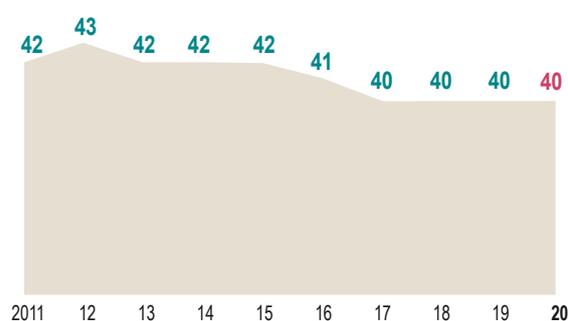
RISQUES DIVERS

Ils regroupent la Responsabilité Civile générale, la construction et la caution et représentent 3,26 % du chiffre d'affaires total pour un montant de 13,6 millions d'euros en hausse de 3,82 % par rapport à 2019.

Le nombre de contrats en vigueur fin 2020 est de 40.402, en hausse de 0,53 % par rapport à 2019.

Le résultat de cette branche ressort en perte de 3,2 millions d'euros*, dans un contexte de sinistralité importante en RC Décennale et du fait d'une inflation tendancielle du coût des sinistres de la branche construction nécessitant un important réajustement des provisions en 2020.

Nombre de contrats en milliers



ACCEPTATIONS

Cette activité, provenant principalement de participations à des pools de risques spéciaux (risques atomiques, risques de pollution, manifestations sportives, etc.) et à la réassurance de la société L'Étoile, représente une très faible partie de notre chiffre d'affaires soit 0,32 % ; elle génère en 2020 un excédent de 0,5 million d'euros après alimentation de 0,2 million d'euros de la provision d'égalisation.W



* Ce résultat tient compte notamment de la ristourne de cotisations 2020 versée aux Sociétaires (2% de la cotisation de leurs risques de particulier et professionnel).

1.2.2 Résultats des investissements

COMPTES NON TECHNIQUE

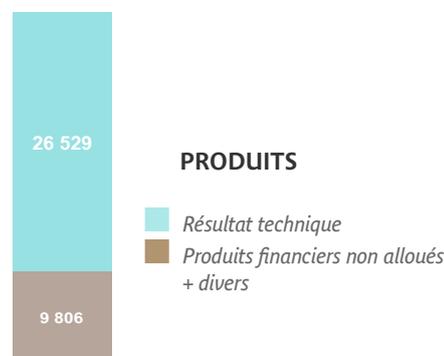
Les produits des placements non alloués au compte technique ainsi que les autres produits non techniques et les produits exceptionnels s'élèvent à 9.806.431 €.

Par ailleurs, les charges de placement non allouées au compte technique ainsi que les autres charges non techniques et les charges exceptionnelles s'élèvent à 8.340.621 €.

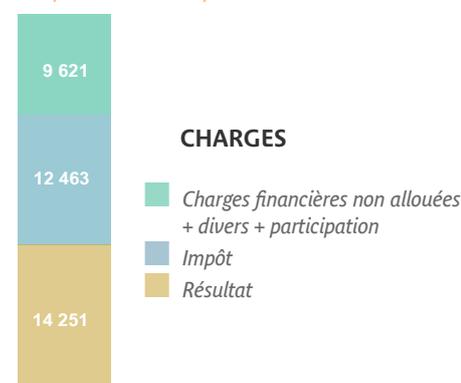
Les profits provenant de la réalisation des placements non alloués, des autres résultats non techniques et du résultat exceptionnel s'élèvent à 1.465.810 €.

Le bénéfice de l'exercice, après impôt sur les sociétés et taxe sur les excédents de provisions techniques, s'élève à **14.251.150 €**. Ce résultat, ajouté au produit des droits d'adhésion et après affectation décidée par l'Assemblée Générale, entraîne une **augmentation de 14.694.154 € de nos fonds propres**, soit 3,56 % des cotisations émises.

Les fonds propres représentent ainsi désormais un ratio de 58,3 % du chiffre d'affaires.



Compte non Technique 2020 en milliers d'euros



III- COMPTE NON TECHNIQUE

		Opérations N	Opérations N-1
1	Résultat technique :	26 528 538	24 186 518
3	Produits des placements :	32 467 100	36 271 186
3a	Revenus des placements	27 139 103	30 604 257
3b	Autres produits des placements	57 310	687 969
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	5 270 687	4 978 960
5	Charges des placements :	12 447 326	7 735 332
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	4 529 013	3 563 653
5b	Autres charges des placements	4 244 484	3 223 903
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	3 673 828	947 777
6	Produits des placements transférés	15 503 446	22 296 372
7	Autres produits non techniques	917 978	899 229
8	Autres charges non techniques	1 028 698	943 738
9	Résultat exceptionnel :	-2 939 798	-1 401 644
9a	Produits exceptionnels	1 564 090	114 150
9b	Charges exceptionnelles	4 503 888	1 515 794
10	Participation des salariés	1 280 000	397 395
11	Impôt sur les bénéfices	12 463 198	12 546 578
12 - RÉSULTAT de l'exercice		14 251 150	16 035 875
Renforcement des fonds propres :		14 694 154	16 492 453
Fonds propres/CA		58.31 %	56.18 %

En 2020, le montant global de nos placements en valeur de réalisation a augmenté de 54.4 M € à 1 155.3 M €, soit + 4.9 %. En 2020, nous constatons une baisse, en valeur absolue, des revenus des placements de 11.3 % à 27.1 M € (30.6 M € en 2019) avec :

- ▶ une forte baisse des revenus sur les actions en raison de la réduction ou du non-paiement des dividendes dans le contexte de la crise sanitaire au Covid-19,
- ▶ une baisse des revenus obligataires du fait d'un niveau historiquement bas des taux d'intérêt,
- ▶ une baisse limitée des revenus immobiliers en raison d'une moindre contribution des revenus des fonds à prépondérance immobilière et des abandons de loyers liés à la crise sanitaire.

Le tableau ci-dessous présente, par classe d'actifs, sur la période de référence, la répartition en montant des revenus des placements, le poids en pourcentage des revenus des placements, le poids en pourcentage des placements en valeur de réalisation et le ratio revenus des placements/valeur de réalisation des placements.

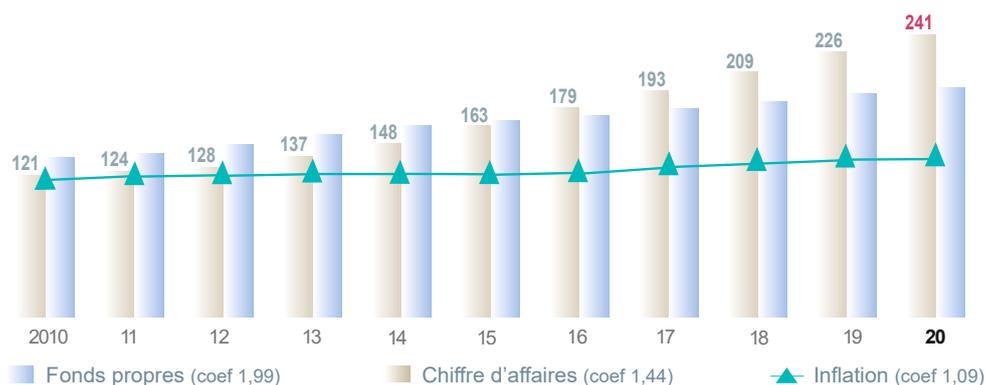
Performance globale et par classe d'actifs (en valeur de réalisation) au 31.12.2020	Revenus des placements	Poids en % des revenus	Poids en % des placements	Revenus des placements/valeur de réalisation
GLOBAL (1 155.3 M€)	27.1 M€	100 %	100 %	2.5 %
Immeubles, SCI et fonds à prépondérance immobilière (215.7 M€)	7.8 M€	28.8 %	18.67 %	3.6 %
Actions et OPCVM actions (115.2 M€)	2.1 M€	7.8 %	9.98 %	1.9 %
FCPR, OPCVM diversifiés et fonds d'infrastructures (63.1 M€)	0.1 M€	0.3 %	5.47 %	ns
Obligations, OPCVM obligataires et fonds de dettes privées (719.2 M€)	17.1 M€	63 %	62.27 %	2.4 %
SICAV monétaires, prêts et dépôts (42 M€)	0.1 M€	0.1 %	3.63 %	0.1 %

En 2020, les fonds propres sont alimentés, après affectation par l'Assemblée générale du 7 mai 2021, de l'intégralité du résultat de l'exercice auquel a été ajouté le produit des droits d'adhésion, soit au total une augmentation de 14.694.154 €.

Pour rappel, en 2019, les fonds propres ont été alimentés, après affectation par l'Assemblée générale, de l'intégralité du résultat de l'exercice auquel a été ajouté le produit des droits d'adhésion soit au total une augmentation de 16.492.453 €.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des fonds propres comparée à l'évolution de l'inflation et du chiffre d'affaires entre 2010 et 2020.

Évolution des fonds propres (en millions d'euros) comparée à l'évolution de l'inflation et du chiffre d'affaires entre 2010 et 2020 (base 121 en 2010)



L'ensemble constitue donc un exercice solide pour la Mutuelle de Poitiers Assurances qui a pu conformément à son statut et à ses valeurs mutualistes également exprimer sa solidarité à l'ensemble de ses sociétaires. En effet, dans le contexte actuel de la crise sanitaire Covid-19 qui a pu générer des préoccupations pour nos assurés, plutôt que d'alimenter seulement les fonds propres qui sont déjà solides, a été décidé, en séance du Conseil d'Administration du 4 décembre 2020 et pour la deuxième année consécutive, le versement d'une ristourne de cotisations à tous nos sociétaires. Cette ristourne de cotisations est en outre complémentaire aux nombreuses actions et budgets de solidarité que la Société a mis en œuvre depuis mars 2020 notamment à l'égard des Sociétaires les plus fragilisés par la pandémie Covid-19. Cette ristourne témoigne d'une gestion d'entreprise économiquement responsable et solidaire, d'une application concrète du statut mutualiste de la Mutuelle de Poitiers Assurances qui ne rémunère pas d'actionnaires mais qui agit dans l'intérêt premier de ses sociétaires-clients.

En conclusion, l'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur l'activité de l'entreprise est maîtrisé et ne génère pas à ce jour d'inquiétude à court terme sur les résultats de l'entreprise, sa rentabilité et sa solvabilité. A moyen terme, nous restons bien sûr attentifs aux effets économiques et sociaux de cette crise qui pourraient générer des impacts sur nos activités (production commerciale, sinistralité, encaissements, gestion d'actifs...).

2 système de gouvernance

2-1	Informations générales sur le système de gouvernance	14
2.1.1	Administration et direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances	14
2.1.2	La politique et les pratiques de rémunération	18
2.2	Exigences de compétence et d'honorabilité des personnes visées par la Directive Solvabilité 2	19
2-3	Gestion des risques	20
2.3.1	Description du système de gestion des risques de la Société	20
2.3.2	L'animation de la filière gestion des risques au sein de l'entreprise	21
2-4	L'ORSA: évaluation interne des risques et de la solvabilité	22
2-5	Système de contrôle interne	23
2.5.1	Description du système de contrôle interne de l'entreprise	23
2.5.2	Mise en œuvre de la Fonction de vérification de la Conformité de l'entreprise	24
2-6	Fonction Audit Interne	25
2.6.1	Mise en œuvre de la Fonction Audit interne de l'entreprise	25
2.6.2	Indépendance et objectivité de la Fonction Audit interne par rapport aux activités auditées	25
2-7	Fonction Actuarielle	26
2-8	Sous-traitance	26
2.8.1	Description de la politique de sous-traitance de l'entreprise	26
2.8.2	Information sur toute activité ou fonction opérationnelle importante ou critique sous-traitée par l'entreprise	26
2-9	Évaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.....	27

2.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

2.1.1 Administration et direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances

La Mutuelle de Poitiers est une Société d'Assurance Mutuelle régie par le Code des Assurances. Il s'agit d'une Société civile, sans but lucratif, qui n'a ni capital social, ni actionnaire à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part. Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les sociétaires,
- Le Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale,
- Le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est chargé de la gestion exécutive de l'entreprise et de proposer les stratégies. Il rend compte de sa gestion au Conseil d'Administration qui a également pour missions d'arrêter les stratégies proposées par le Directeur Général et d'assurer le contrôle de l'activité. Le Conseil d'Administration quant à lui rend compte à l'Assemblée Générale, cette dernière ayant notamment pour objet d'approuver les comptes de la Société et de procéder aux modifications statutaires.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général forment l'organe d'administration de gestion ou de contrôle conformément à l'article R 354-1 du Code des assurances.

Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux Statuts de l'entreprise et au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

2.1.1.1 Le Conseil d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTS HONORAIRES

M Henri MARCEL,
Ingénieur Agronome (INA).

Maître Yves MUSEREAU,
Avoué Honoraire près la Cour
d'Appel de Poitiers.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX HONORAIRES

M Maxime-Henri DÉSSERT

M Olivier DÉSSERT

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres nommés par l'Assemblée Générale parmi les sociétaires et d'un Administrateur salarié élu par le personnel salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Les Administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations de l'activité de la Société et veillent à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et deux Vice-Présidents qui forment le bureau du Conseil d'Administration.



De gauche à droite : B. Moulouguet, G.F. Kern, M. de Vasselot, P. Lumeau, A. de Cambourg, D. de La Grandière, H. des Courtis, C. Aubin, P. de Lassée, G.J-M. Olivier.

Assis : B. Bonnissieu, Dr J. Drouineau, E. Guillaumond.

Président

Docteur Jacques DROUINEAU, Ancien Radiologue, Ancien Interne, Ancien Chef de Clinique, Ancien Chef du pôle d'imagerie du CHU de Poitiers. Date de fin de mandat : 2025

Vice-Président

M Bruno MOULONGUET, Ancien Agriculteur. Date de fin de mandat : 2025

M Christian AUBIN, Ancien Doyen et Professeur à la Faculté des Sciences Économiques de Poitiers. Date de fin de mandat : 2025

Administrateur

Mme Brigitte BONNISSEAU,
Vice-Présidente du Centre Régional de la Propriété Forestière.
Sylviculteur. Date de fin de mandat : 2023

Mme Donatienne de la GRANDIÈRE,
Agriculteur. Date de fin de mandat : 2025

Général (2S) François KERN,
1^{er} Adjoint de la Mairie de Chantilly. Ancien Directeur
Général des services de la Mairie de Chantilly. Date de fin
de mandat : 2027

M Patrick de LASSÉE,
Président du Tribunal de Commerce de Poitiers. Date de fin
de mandat : 2027

Maître Anne de CAMBOURG,
Avocat associée au barreau de Poitiers. Date de fin de
mandat : 2027

M Médéric de VASSELLOT,
Ancien Directeur de l'innovation des méthodes et process
(OFI AM). Date de fin de mandat : 2023

Général (2S) Jean-Michel OLIVIERI,
Ancien Conseiller pour la sécurité générale au Cabinet du
Directeur Général de l'Assistance publique - Hôpitaux de
Paris (AP-HP). Date de fin de mandat : 2023

M Hervé des COURTIS,
Ancien Courtier en réassurance. Date de fin de mandat : 2023

Mme Elisabeth GUILLAUMOND,
Gérante de Société FABRIX. Date de fin de mandat : 2027

Administrateur élu par le personnel salarié

Mme Pascale LUMEAU (jusqu'au 10 juillet 2020),
Fondée de Pouvoirs et Responsable du service "sinistres corporels" à la Mutuelle de Poitiers. Date de fin de mandat : 2020

M Cédric ALLARD (à compter du 4 septembre 2020),
Inspecteur Régulier au sein du service "sinistres corporels" à la Mutuelle de Poitiers.

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Trois Comités consultatifs sont chargés de préparer les délibérations du Conseil d'Administration et de lui faire des recommandations dans leurs domaines de compétence. Ils agissent sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration et leurs attributions sont fixées par le règlement intérieur du Conseil d'Administration dans le respect de la réglementation et notamment de la Directive Solvabilité 2 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Il s'agit :

- du Comité Financier d'Audit et des Risques,
- du Comité Juridique, de Conformité, de gouvernance et de suivi des filiales,
- du Comité de Sélection et de Rémunération.

2.1.1.2 Le Directeur Général et les membres du Comité de Direction

DIRECTION GÉNÉRALE

Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'Administration. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

La Direction Générale de la Société est exercée par Stéphane Désert qui est secondé par Anne-Sophie Fraissinet et Thierry Gallet, Directeurs Généraux Adjointes. Le Directeur Général s'appuie sur un Comité de Direction qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de la Société. Ce Comité se compose actuellement de huit membres.



De gauche à droite : T. Gallet, E. Moreau, A. Rémy, V. Albérola, S. Désert, A-S. Fraissinet, L. Machado, E. Ballif.

COMITÉ DE DIRECTION



Stéphane DÉSERT
Directeur Général

Anne-Sophie FRAISSINET

**Directeur Financier et des risques | Directeur Général Adjoint
Second Dirigeant Effectif**

- > Gestion des actifs mobiliers et immobiliers
- > Contrôle interne, conformité et reporting qualitatif
- > Établissement des comptes et fiscalité
- > Statistiques, données réglementaires, contrôle de gestion et reporting financier
- > Gestion des risques et de la solvabilité

**Thierry GALLET**

**Directeur Technique assurance et de l'offre de services | Directeur Général Adjoint
Second Dirigeant Effectif**

- > Offre produits et études techniques
- > Expérience client
- > Production

**Emmanuel BALLIF**

Directeur Commercial, digital et communication externe

- > Inspection commerciale et réseaux de distribution
- > Communication externe et marketing
- > Développement commercial et plans d'actions
- > Transformation digitale
- > Formation et administration du réseau

**Evelyne MOREAU**

Directeur en charge du Secrétariat Général et de l'organisation

- > Planification des projets et suivi
- > Qualité et recouvrement
- > Gouvernance et secrétariat du Conseil d'Administration
- > Conseil juridique
- > Audit interne
- > Vie mutualiste et animation institutionnelle

**Lionel MACHADO**

Directeur de l'Informatique et des systèmes d'information

- > Architecture informatique
- > Digitalisation
- > Développement des applicatifs métiers
- > Moyens, Réseaux, Téléphonie

**Valérie ALBÉROLA**

Directeur des Ressources humaines et communication interne

- > Gestion du personnel et des relations sociales
- > Services généraux
- > Formation
- > Communication interne

**Augustin RÉMY**

Directeur de l'Indemnisation

- > Indemnisation
- > Performance sinistres
- > Services et partenariats



2.1.1.3 Les fonctions clés exigées par la Directive Solvabilité 2

Dans son système de gouvernance, la Mutuelle de Poitiers a procédé à la nomination des fonctions clés conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances. Le tableau ci-dessous indique quelles sont ces fonctions et leurs attributions réglementaires :

Fonction	Attributions - les Responsables des fonctions clés au sens de la Directive solvabilité 2 s'acquittent de toutes les missions suivantes :
Gestion des Risques	<p>Article 269 du Règlement délégué et R 354-2-3 du Code des Assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en lien avec la Direction de l'entreprise et les autres responsables de fonctions clés ; - assurer le suivi du système de gestion des risques ; - assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble ; - rendre compte des expositions au risque de manière détaillée et conseiller les dirigeants effectifs et le Conseil d'Administration sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec des questions telles que la stratégie de l'entreprise, les projets et investissements de grande ampleur ; - identifier et évaluer les risques émergents.
Conformité	<p>Articles 270 du Règlement délégué et R 354-4-1 du Code des Assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une politique de conformité et un plan de conformité ; - définir les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting liées à la conformité ; - évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise d'assurance ou de réassurance pour prévenir toute non-conformité ; - conseiller le Directeur Général ainsi que le Conseil d'Administration sur toutes questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de l'assurance et à leur exercice ; - évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise ; - identifier et évaluer le risque de conformité.
Audit interne	<p>Articles 271 du Règlement délégué et R 354-5 du Code des Assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de l'entreprise ; - adopter une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités ; - communiquer le plan d'audit au Conseil d'Administration ; - émettre des recommandations ; - soumettre au moins une fois par an au Conseil d'Administration un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ; - s'assurer du respect des décisions prises sur la base des ces recommandations ; - si nécessaire, la fonction d'audit interne peut conduire des audits qui ne sont pas prévus dans le plan d'audit ; - évaluer notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance.
Actuarielle	<p>Articles 272 du Règlement délégué et R 354-6 du Code des Assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles ; - garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles ; - apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions ; - vérifier si les systèmes informatiques servant au calcul des provisions techniques permettent une prise en charge suffisante des procédures actuarielles et statistiques ; - comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ; - lorsqu'elle compare les meilleures estimations aux données tirées de l'expérience, la fonction actuarielle évalue la qualité des meilleures estimations établies dans le passé et exploite les enseignements tirés de cette évaluation pour améliorer la qualité des calculs en cours ; - informer le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles, dans les conditions prévues à l'article L. 322-3-2 du Code des Assurances ; - fournir un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ; - superviser ce calcul dans les cas mentionnés à l'article R. 351-13 du code des assurances ; - contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques mentionnée à l'article L. 354-2, concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital prévu aux sections 1 et 2 du chapitre II du présent titre et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité mentionnée à l'article L. 354-2 ; - la fonction actuarielle établit au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet au Conseil d'Administration.

Chaque responsable de fonction clé a été nommé par le Directeur Général et sa nomination a fait l'objet d'une communication au Conseil d'Administration et d'une notification auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Les responsables de ces fonctions exercent leur activité sous l'autorité directe d'un Dirigeant Effectif (Directeur Général et Directeur Financier et des Risques - Directeur Général Adjoint et Second Dirigeant Effectif, cf. infra organigramme GRCS), le Directeur Général étant régulièrement informé par les responsables de fonction clé de sujets relevant de leur périmètre d'activité. Les responsables des fonctions clés Gestion des Risques, Conformité et Actuariat sont placés sous la responsabilité directe du Directeur Financier et des risques, Second Dirigeant Effectif de l'entreprise, pour l'exercice des missions de leurs fonctions afin d'assurer leur indépendance et leur autorité nécessaire leur permettant d'exercer leur mission objectivement et d'être libre de toute influence qui pourrait émaner des autres domaines de l'entreprise.

Le Responsable de la Fonction Audit Interne, quant à lui est placé sous la responsabilité directe du Directeur Général.

Les responsables de fonctions clés travaillent en étroite collaboration les uns avec les autres et s'appuient sur l'ensemble des collaborateurs de la Société pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées. Ils sont membres des structures internes de gouvernance nécessaires à l'exercice de leurs missions et participent à des réunions et groupes de travail externes (FFA, ROAM...).

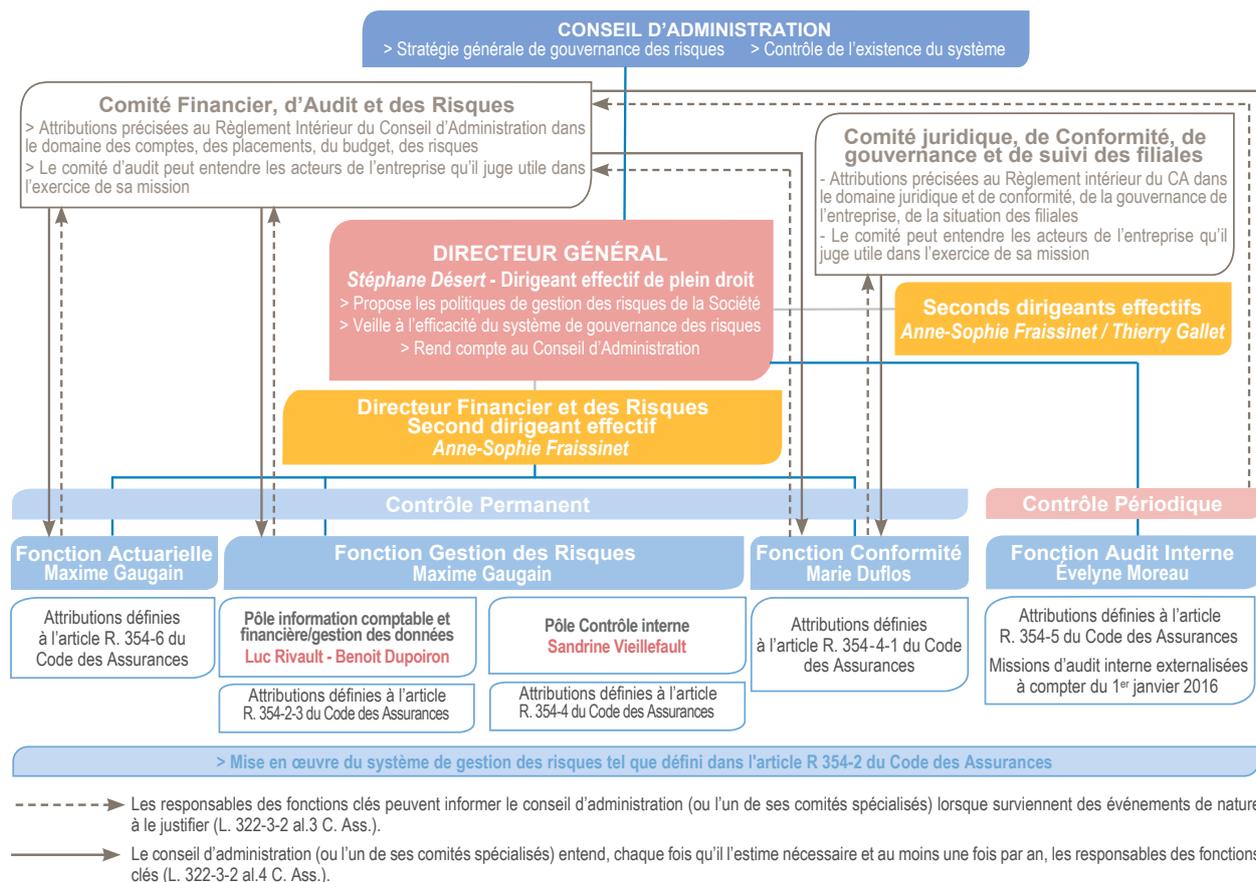
Les responsables de fonctions clés disposent de ressources et du positionnement nécessaires pour leur permettre d'accomplir leurs missions avec efficacité.

Les responsables des fonctions clés rendent compte au Directeur Général et/ou au Directeur Financier et des Risques - Directeur Général Adjoint au moins annuellement en lui fournissant le reporting détaillé prévu par la réglementation.

Le Conseil d'Administration (via ses comités spécialisés ou directement) entend au moins une fois par an les responsables des fonctions clés et dispose de la possibilité de les consulter dès qu'il le souhaite. Outre cette audition à minima annuelle des responsables des fonctions clés, chaque responsable d'une fonction clé doit pouvoir informer, directement et de sa propre initiative le Conseil d'Administration d'éventuels problèmes majeurs rencontrés dans le cadre de l'exécution de sa mission. Ce pouvoir d'information du Conseil d'Administration s'exerce selon une procédure d'alerte validée par les membres du Conseil d'Administration.

L'organigramme "gouvernance des risques de la Mutuelle de Poitiers", ci-dessous présenté, synthétise les attributions allouées aux différents acteurs de la gouvernance des risques en fonction de leurs compétences. Il assure une séparation appropriée des responsabilités et indique le positionnement hiérarchique desdites fonctions mises en place dans l'entreprise de façon proportionnée à sa taille, sa nature et à la complexité de ses activités.

ORGANIGRAMME "GOUVERNANCE DES RISQUES DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES"



En 2020, les responsables de fonctions clés ont réalisé leurs missions. A noter que dans le contexte de crise sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, les fonctions clés ont pu poursuivre chacune leurs activités.

2.1.1.4 Faits marquants 2020

L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a eu un impact sur l'organisation de l'entreprise. Ainsi, du fait de cette situation exceptionnelle, l'entreprise a mis en œuvre de façon immédiate et opérationnelle son Plan de Continuité d'Activité (PCA) dès le mois de mars 2020.

Au regard de la gouvernance, l'ensemble des instances de gouvernance de la Mutuelle de Poitiers a continué à fonctionner de manière efficace dans un format adapté à cette situation.

Conformément aux dispositions prévues par l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, il a été convenu d'adapter pendant la période Covid-19, les règles relatives à la tenue des Conseils d'Administration et de l'Assemblée Générale du 15 mai 2020 de la Mutuelle de Poitiers. L'Assemblée Générale 2020 s'est donc déroulée à huis clos en conformité avec la réglementation et l'intégralité des séances annuelles du Conseil d'Administration de la Société se sont déroulées avec l'utilisation de la visioconférence.

Les comités de direction se sont quant à eux tenus à distance à un rythme soutenu pour organiser les activités de l'entreprise, et pour opérer un suivi.

A noter la création d'une Direction de l'Indemnisation (direction créée en 2020 avec nomination d'un directeur – activité antérieurement pilotée au sein de la Direction Technique).

Les fonctions clés, ont également poursuivi leurs activités, des comités des risques spécifiques Covid-19 ont été organisés afin d'identifier de potentielles zones de risques et les gérer.

Une forte implication du Comité de Direction, des managers et des fonctions clés ainsi qu'un bon management de proximité et une forte mobilisation de tous les acteurs de l'entreprise, ainsi qu'un dialogue social régulier et constructif avec les instances représentatives du personnel, ont permis la continuité de toutes les activités au service de nos Sociétaires.

La capacité de l'entreprise à poursuivre globalement son plan projet a été également préservée.

2.1.2 La politique et les pratiques de rémunération

2.1.2.1 Les principes de rémunération à la Mutuelle de Poitiers

La rémunération doit permettre de motiver, fidéliser les collaborateurs en place et attirer de nouveaux talents. Elle contribue également au maintien d'un climat social de qualité.

Elle doit aussi revêtir un caractère à la fois juste et raisonnable conformément aux valeurs mutualistes partagées par l'entreprise et ses dirigeants.

La politique de rémunération établie par la Mutuelle de Poitiers participe à la gestion des risques :

- elle assure une cohérence entre les comportements de ses collaborateurs et ses objectifs à long terme. Les collaborateurs ne sont pas encouragés par le système de rémunération à prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise ;
- elle interdit tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour la Société. En particulier, elle encadre la rémunération des personnes susceptibles de prendre des risques (membres du Comité de Direction, membres du Conseil d'Administration, titulaires des fonctions clés) ;
- elle évite les conflits d'intérêts en mettant en place notamment un mode de rémunération des acteurs de la Mutuelle de Poitiers permettant d'éviter des comportements non conformes aux intérêts des sociétaires au Siège social et dans les agences commerciales ;
- elle promeut un bon climat social et la stabilité du personnel. Il est dans l'intérêt de la Société de bien connaître ses collaborateurs afin de limiter le turn over. Cette stabilité permet à ses collaborateurs, attachés à l'entreprise, d'être plus compétents et plus fiables. Cette fiabilité contribue à une politique de gestion saine et effective des risques (moins de risques d'erreurs, limitation du risque de fraude notamment).

Sur la période de référence, aucune transaction importante n'a été conclue avec des actionnaires (une Société d'assurance mutuelle n'en disposant pas), des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

2.1.2.2 Information sur les pratiques applicables aux membres du Conseil d'Administration

Conformément à la réglementation, les Statuts de la Mutuelle de Poitiers prévoient la possibilité d'indemniser les membres du Conseil d'Administration dans les conditions de l'article R 322-55-1 qui prévoit que les fonctions d'administrateur sont gratuites.

Les administrateurs ne perçoivent donc pas de rémunération mais une indemnité forfaitaire (en relation avec le temps passé) d'un montant modeste, liée à leur présence :

- ▶ aux séances mensuelles du Conseil d'Administration de la Société (11 réunions par an), et/ou
- ▶ à la réunion d'un Comité spécialisé du Conseil, dont ils sont membres, lorsque celui-ci se réunit un jour différent de la séance du Conseil.

Cette indemnité mensuelle, forfaitaire, varie selon la fonction occupée au sein du Conseil d'Administration (Président du Conseil d'Administration, Vice-Président, Administrateur).

Les indemnités versées aux administrateurs, allouées dans le cadre d'une enveloppe annuelle globale validée par l'Assemblée Générale, ne contiennent pas de part variable et ne peuvent générer de conflit d'intérêt.

Par ailleurs, les frais de déplacement engagés par les administrateurs pour assister aux séances du Conseil (ou pour mener toute mission qui leur aurait été confiée par ce dernier) leur sont remboursés.

2.1.2.3 Information sur les pratiques applicables aux Dirigeants Effectifs et aux autres membres du Comité de Direction

Les droits à rémunération des Dirigeants Effectifs (Directeur Général et Directeurs Généraux Adjoints) et des autres membres du Comité de Direction sont les mêmes que ceux du personnel salarié de l'entreprise (cf. point 2.1.2.4). La rémunération du Directeur Général est fixée par le Comité de Sélection et de Rémunération du Conseil d'Administration, celle des autres membres du Comité de Direction étant fixée par le Directeur Général.

En outre, les membres du Comité de Direction peuvent percevoir en complément de leur salaire fixe un bonus annuel plafonné de rémunération, ne pouvant excéder 10 % du salaire annuel pour le Directeur Général, 8 % pour les Directeurs Généraux Adjoints et 5 % pour les autres membres du Comité de Direction. Les plafonds et modalités sont encadrés au sein de la politique de rémunération de l'entreprise approuvée par le Conseil d'Administration. Il n'existe pas de système de variable sur objectif afin d'assurer une gestion saine et efficace et une prise de risque non excessive.

En matière de retraite, il n'existe pas de dispositif de retraite anticipée. En ce qui concerne les dispositifs de retraite complémentaire, les Dirigeants Effectifs et les autres membres du Comité de Direction bénéficient, comme tous les salariés d'un régime "article 83" et en supplément, lié à leur appartenance à cette catégorie, d'un régime "article 39", permettant sous réserve de conditions définies dans le règlement du régime de recevoir un complément de retraite (dans la limite de 15 % de la rémunération). Ce régime est impacté par l'ordonnance du 3 juillet 2019 qui stipule qu'aucun nouvel adhérent ne peut entrer dans le régime et qu'aucun nouveau droit (notamment d'ancienneté) ne peut être acquis pour les salariés existants, pour des périodes postérieures au 1^{er} janvier 2020.

2.1.2.4 Information sur les pratiques relatives aux salariés de la Mutuelle de Poitiers

Les principes de rémunération des salariés sont définis dans la politique de rémunération de l'entreprise, validée annuellement par le Conseil d'Administration.

L'ensemble du personnel salarié perçoit une rémunération fixe, versée sur 13,5 mois (avec un 13^{ème} mois en décembre et une prime de vacances, représentant ½ mois de salaire, au mois de mai). Au cours d'une réunion annuelle, en novembre ou décembre, les partenaires sociaux discutent avec la Direction générale des différentes enveloppes d'évolutions salariales (notamment les éventuelles mesures collectives) dans le but de signer un accord sur les salaires. Dans le cadre des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) sont évoqués les salaires, la durée et l'organisation du temps de travail, l'épargne salariale, les travailleurs handicapés et l'égalité professionnelle.

Les salariés bénéficient en outre d'un accord d'intéressement, et d'un accord de participation. Cette rémunération variable est complétée d'un plan d'épargne d'entreprise, avec abondement de l'employeur et d'un plan d'épargne retraite d'entreprise (régime "article 83").

Enfin, pour le personnel des agences salariées, en charge de la distribution des contrats d'assurance, des primes de production et challenges commerciaux constituent une part variable de rémunération. Les règles d'attribution sont fixées et encadrées par le plan d'action commerciale annuel. Ces rémunérations représentent moins de 10% de la rémunération brute annuelle du personnel concerné et ne génèrent pas de conflit d'intérêts ni d'arbitrage sur le niveau de garantie, afin de contribuer à la protection de la clientèle et à une mise en œuvre objective du devoir de conseil.

2.1.2.5 Information relative aux agents généraux

Les rémunérations de cette catégorie sont composées :

- D'un commissionnement sur les cotisations selon les dispositions prévues par les Accords ;
- D'un intéressement, défini par les accords conclus entre la Direction et le Bureau du Syndicat des Agents ;
- D'un intéressement lié au concours de production, dont la valeur est définie chaque année par le plan d'action commerciale annuel ;
- D'un intéressement lié aux résultats de l'entreprise lorsque ceux-ci le permettent ;
- D'une indemnisation partielle et sous condition du temps passé à la gestion d'évènements exceptionnels, notamment climatiques, qui perturbent le fonctionnement normal de l'agence par un nombre exceptionnel de sinistres à gérer.

Les modalités de rémunération des agents ont été mises en place avec le souci d'éviter les fluctuations importantes, source d'instabilité des situations. Ainsi, la part de l'intéressement et la gratification prévue par le concours de production, ainsi que l'éventuelle participation aux résultats ne représentent qu'une part accessoire du commissionnement général.

Ces systèmes de rémunération ne génèrent pas de conflit d'intérêts ni d'arbitrage sur le niveau de garantie, afin de contribuer à la protection de la clientèle et à une mise en œuvre objective du devoir de conseil.

2.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ DES PERSONNES VISÉES PAR LA DIRECTIVE SOLVABILITÉ 2

Dans le cadre de sa politique "compétences et honorabilité", la Mutuelle de Poitiers a mis en place des procédures visant à s'assurer que les personnes qui composent l'organe collégial de surveillance et de contrôle, qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés satisfont, à tout moment c'est-à-dire avant leur nomination mais aussi de manière continue, aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par l'entreprise.

Ces exigences sont appréciées, selon les cas, de façon individuelle et/ou collective (cf. schéma ci-dessous) et font l'objet d'un suivi permanent, notamment par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution dans le cadre :

- de la procédure de notification obligatoire de la nomination ou du renouvellement des Dirigeants effectifs et/ou de l'une des quatre fonctions clés réglementaires (gestion des risques, audit interne, vérification de la conformité et fonction actuarielle) dans un délai de 15 jours suivant leur nomination ou leur renouvellement, ou encore,
- de sa possibilité d'opposition à la poursuite du mandat d'un membre du Conseil d'Administration lorsque celui-ci ne remplit pas ou plus les conditions d'honorabilité ou les conditions de compétence et d'expérience qui lui sont applicables.



Évaluation de la compétence :

L'évaluation de la compétence d'une personne se fait par l'appréciation de ses diplômes et qualifications professionnelles, de ses connaissances et le cas échéant de son expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs d'activité tels que le financier, l'actuariat, le juridique par exemple. Cette analyse, effectuée notamment au moyen du curriculum vitae du candidat, tient compte de la fonction occupée et des différentes missions confiées (Dirigeants effectifs, Responsables de fonctions clés réglementaires, membres du Conseil d'Administration : Président du Conseil d'Administration, Président d'un Comité spécialisé, administrateur).

Évaluation de l'honorabilité :

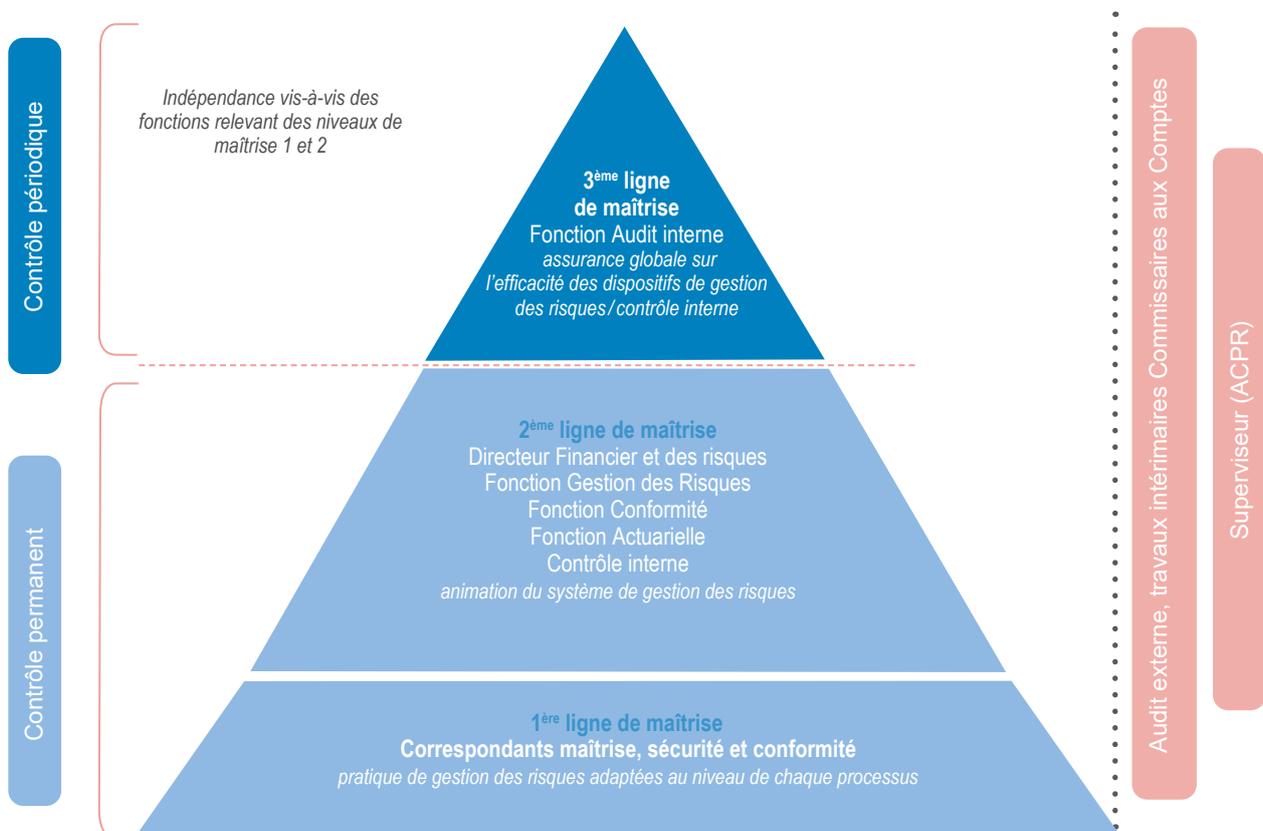
Les personnes qui composent l'organe collégial de surveillance et de contrôle, qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés doivent à tout moment disposer de l'honorabilité nécessaire pour garantir une gestion saine et prudente de l'entreprise. A cette fin, l'évaluation de l'honorabilité des membres du Conseil d'Administration, des dirigeants effectifs et des fonctions clés, est effectuée au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3), et, le cas échéant, d'une attestation sur l'honneur d'honorabilité (notamment dans le cadre du suivi annuel du respect de cette exigence par les Administrateurs).

2.3 GESTION DES RISQUES

2.3.1 Description du système de gestion des risques de la Société

La gestion des risques et le contrôle interne sont des dispositifs étroitement liés (nous parlons alors de système de gestion des risques) dont l'action se situe sur le long terme. Leur finalité est une gestion des risques efficace permettant de s'assurer d'une maîtrise suffisante des risques identifiés afin que l'entreprise puisse réaliser ses objectifs commerciaux, techniques et financiers.

A la Mutuelle de Poitiers, le système de gestion des risques est structuré en trois lignes de maîtrise des activités synthétisé dans le schéma ci-dessous :



Organisation du système de gestion des risques/maîtrise des activités de la Mutuelle de Poitiers

La première ligne de maîtrise des activités est constituée par les "correspondants maîtrise, sécurité et conformité", responsables de l'identification, de l'évaluation et du traitement des risques, notamment par la mise en place de procédures et de contrôles adéquats portant sur les processus/activités dont ils ont la charge.

Cette première ligne permet la maîtrise des activités au jour le jour en mettant en œuvre les pratiques de gestion des risques adaptées au niveau de chaque processus et en communiquant les informations appropriées à la deuxième ligne de maîtrise.

La deuxième ligne de maîtrise est constituée essentiellement des fonctions dédiées à l'animation du système de gestion des risques qui disposent d'une expertise particulière en matière de gestion et de contrôle des risques.

Cette ligne de maîtrise a pour objectif la structuration et la maintenance de l'ensemble du dispositif de maîtrise des activités de l'entreprise en :

- Assistent les opérationnels dans l'identification, l'évaluation et le traitement des principaux risques relevant de leur domaine d'expertise ;
- Contribuant avec les opérationnels à la conception des contrôles les plus pertinents et en opérant le cas échéant des contrôles de 2^{ème} niveau ;
- Développant et harmonisant les bonnes pratiques ;
- Établissant le reporting approprié aux instances de gouvernance.

Ces deux lignes de maîtrise constituent le contrôle permanent.

En tant que troisième ligne de maîtrise des activités - une fonction audit interne, indépendante et rattachée au plus haut niveau de l'organisation, fournit, à travers une approche fondée sur le risque, une assurance globale aux instances de gouvernance (cf. point spécifique supra dans ce rapport). Cette assurance globale couvre l'efficacité du contrôle permanent et de la gouvernance de l'organisation. L'audit interne porte sur l'ensemble des éléments du dispositif de gestion des risques (processus d'identification et d'évaluation) et du dispositif de contrôle interne (atténuation des risques).

Cette troisième ligne de maîtrise constitue le contrôle périodique.

Des intervenants externes peuvent également être amenés à examiner nos dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne (cf. supra schéma).

La mise en place de la stratégie de gestion des risques de la Société permet à la Mutuelle de Poitiers d'évaluer tous les risques liés à son activité et de déterminer les besoins en capital correspondants.

La gestion des risques et le contrôle interne s'appuient sur un système de gouvernance des risques structuré afin, d'une part, de piloter les activités de gestion des risques au sein de la Société (détection, mesure, contrôle, gestion et déclaration en permanence des risques) et, d'autre part, d'organiser le reporting de gestion de risques vers les différents organes de gouvernance.

Ce système de gouvernance, qui garantit une gestion saine et prudente de l'activité, comprend une structure organisationnelle adéquate, répondant aux articles L.354-1 et suivants du code des assurances, avec une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités. Il intègre les exigences Solvabilité 2 en matière de "dirigeants effectifs", de "fonctions clés" et de compétence et honorabilité ("fit & proper").

Ce système de gouvernance a fait l'objet de développements dans le point 2.1 ci avant de ce document et l'organigramme "gouvernance des risques de la Mutuelle de Poitiers" en synthétise l'organisation. Cet organigramme permet de présenter les processus et procédures de reporting relatifs à la gestion des risques (cf. organigramme 2.1.1.3).

Dans le cadre du système de gestion des risques de la Mutuelle de Poitiers, le Directeur Général propose la stratégie de gestion de risques au Conseil d'Administration qui la valide. Le Directeur Général et les membres du Comité de Direction ont en charge sa mise en œuvre, et en rendent compte au Conseil d'Administration.

Pour traiter les risques les plus significatifs de la Mutuelle de Poitiers, les différents acteurs de l'entreprise dédiés à la gestion des risques (correspondants "maîtrise, sécurité et conformité", contrôle interne, fonctions gestion des risques, conformité, audit interne) s'appuient principalement sur un outil "SIGR" (Système d'Information de Gestion de Risques).

Ce progiciel permet des possibilités d'interactions différentes sur les modules selon le profil affecté aux différents protagonistes concernés par le dispositif de gestion de risque.

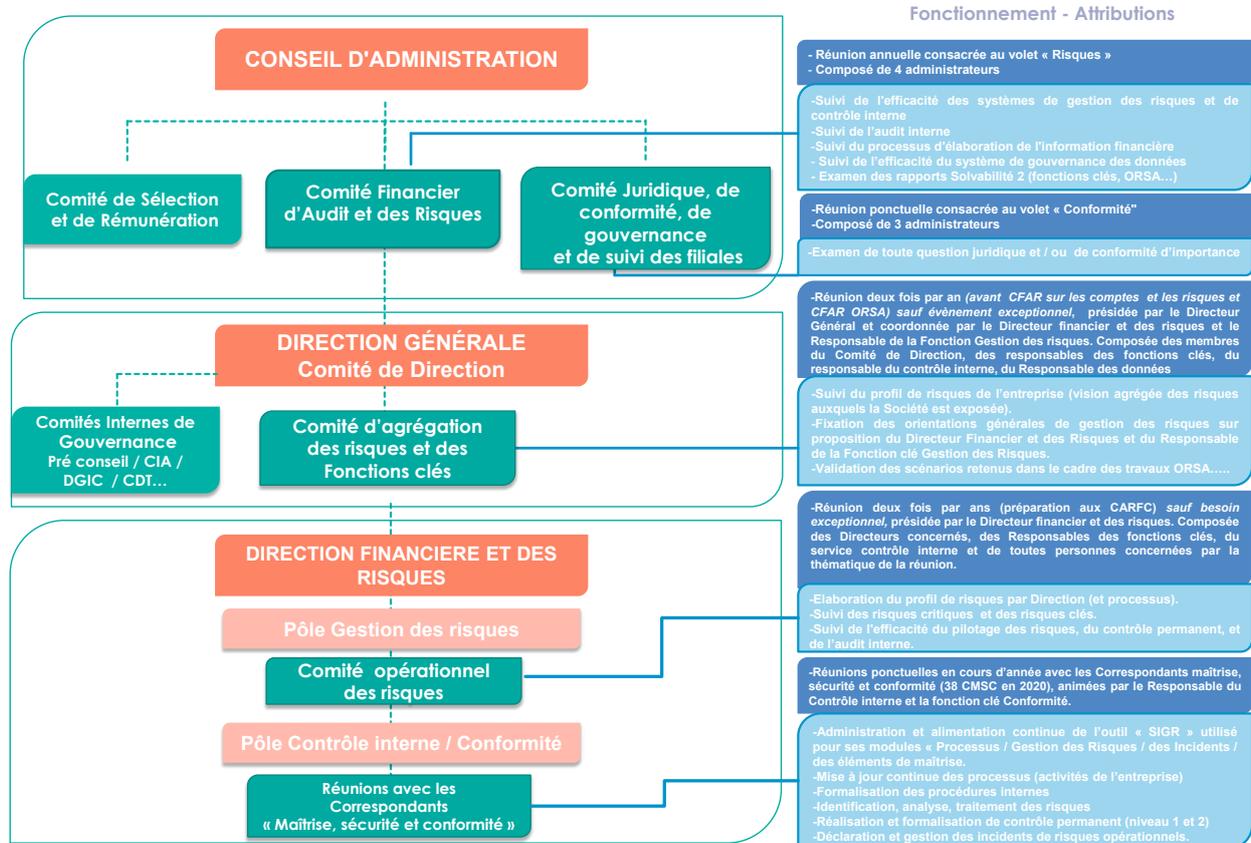
Les résultats de ces travaux (cartographie des risques, suivi des risques résiduels, gestion des incidents) sont communiqués périodiquement aux différentes instances traitant de la gestion des risques (cf. point ci-après).

2.3.2 L'animation de la filière gestion des risques au sein de l'entreprise

Le pilotage effectif et quotidien du dispositif de gestion de risques relève du Directeur Financier et des risques Directeur Général Adjoint qui s'appuie tout particulièrement sur le Responsable de la Fonction Gestion des risques ainsi que sur les responsables des autres fonctions clés, le service contrôle interne et sur l'ensemble des correspondants "maîtrise, sécurité et conformité" déployés dans l'entreprise.

L'organigramme ci-après synthétise la structure organisationnelle, le fonctionnement, les attributions et la fréquence des réunions de chaque organe de gouvernance en matière de gestion des risques.

ORGANISATION DES COMITÉS "GESTION DES RISQUES" DE LA MUTUELLE DE POITIERS MAJ 01/01/2021



Conformément à la réglementation, le Responsable de la Fonction Gestion des risques participe activement au dispositif de gestion des risques de l'entreprise dont il doit faciliter la mise en œuvre. Pour cela, il assiste les dirigeants dans le pilotage des risques, les informe et les conseille sur l'exposition aux risques dans les dossiers majeurs en participant notamment aux différentes instances dédiées aux risques. Il maintient une vue globale du profil de risque de l'entreprise, identifie les risques émergents et alerte le cas échéant. L'ORSA s'inscrit dans ce cadre. Il participe également à l'élaboration de la politique de gestion des risques de l'entreprise.

Le résultat des travaux du Responsable de la fonction Gestion des risques est présenté dans le rapport de la Fonction Gestion des risques annuel dans lequel a été ajouté en 2020 un point d'informations sur le profil de risque dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Ce rapport a été présenté pour information lors de la séance du Conseil d'Administration du 9 octobre 2020.

2.4 ORSA : ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

Afin de bénéficier d'un suivi et d'une gestion dynamique de ses risques, la Mutuelle de Poitiers procède régulièrement à une évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité (ORSA). Cet outil fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques, et participe à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise et répond à des exigences réglementaires. Il constitue également un outil de prise de décision de l'entreprise.

Le dispositif ORSA de l'entreprise est organisé autour des éléments suivants :

- évaluation des besoins globaux de solvabilité (politique en matière de capital) à court et long terme, compte tenu de la stratégie de l'entreprise et de sa tolérance au risque ;
- évaluation du respect permanent du SCR, du MCR et des provisions techniques ;
- Identification des déviations éventuelles du profil de risque par rapport aux hypothèses sous-jacentes : l'entreprise doit justifier que le calcul de SCR qu'elle propose est adéquat.

Pour mener à bien ces différentes missions, le Responsable des Fonctions Gestion des risques et Actuarielle en lien avec le Directeur Financier et des Risques - Directeur Général Adjoint analysent le profil de risque de l'entreprise par catégorie de risques et selon la formule standard. Ils s'intéressent également aux différentes composantes des catégories de risques auxquelles la Mutuelle de Poitiers est exposée afin de déterminer les quelques risques les plus significatifs pour l'entreprise dans le calcul du SCR selon la formule standard.

Cette réflexion, complétée par une analyse historique des taux de couverture de la marge de solvabilité à constituer, leur permet de définir des scénarios (un scénario central et plusieurs scénarios de stress) pour évaluer le Besoin Global de Solvabilité (BGS) de l'entreprise sur 4 ans et évaluer le respect permanent de la couverture du SCR et du MCR ainsi que les exigences concernant le calcul des provisions techniques.

Enfin dans le cadre des évaluations internes des risques et de la solvabilité de l'entreprise, le Responsable des Fonctions clés Gestion des risques et Actuarielle ainsi que le Directeur Financier et des Risques - Directeur Général Adjoint évaluent la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR.

Pour cela, ils étudient d'une part si la calibration des risques de la formule standard pour le calcul du SCR est conforme à son profil de risque.

D'autre part, ils étudient si les risques quantifiables et importants auxquels l'entreprise est soumise sont contenus dans le calcul de son SCR et si nécessaire ils ajoutent les risques non pleinement pris en compte.

Chaque année, la Mutuelle de Poitiers réalise un exercice ORSA régulier qui fait l'objet d'un rapport, validé par le Conseil d'Administration et adressé à l'ACPR. Cet exercice est mené dans le cadre du processus budgétaire afin de mesurer les effets de différents scénarios (scénarios de base, de stress) sur le compte de résultats et les fonds propres de l'entreprise. Ce rapport ORSA a été présenté pour validation lors de la séance du Conseil d'Administration du 4 décembre 2020

Toutefois, un ORSA peut être déclenché de manière ponctuelle afin de réajuster la vision du profil de risque de la Société et des perspectives en termes de solvabilité, en fonction de la survenance d'événements particuliers significatifs non anticipés dans l'ORSA régulier.

Le processus ORSA tel que décrit ci-dessus est complété par un "tableau ORSA" piloté mensuellement. Ce tableau synthétique, mensuel, reprend les principaux indicateurs de suivi de l'activité. Ce tableau comprend d'une part des indicateurs de performance tels que la croissance du chiffre d'affaires, le résultat technique, le résultat net et d'autre part, des indicateurs de risques tels que, par exemple, les ratios sinistres sur cotisations par branche d'activité, la répartition des actifs.

Le processus ORSA, partie prenante du système de gestion de risques, est orchestré sous la direction opérationnelle du Directeur financier et des risques - Directeur Général Adjoint qui travaille en étroite collaboration avec le Responsable de la Fonction Gestion des risques et la Direction Technique Assurance et de l'Offre de services. Ensemble, ils rendent compte au Directeur Général des résultats des différentes missions qu'ils accomplissent dans le cadre de leurs évaluations détaillées dans le rapport ORSA annuel et présentent mensuellement le "tableau ORSA".

Le Directeur Général en liaison avec le Directeur Financier et des risques - Directeur Général Adjoint et le Responsable de la Fonction Gestion des risques rendent compte périodiquement au Conseil d'Administration de ces travaux avec tout particulièrement la validation du rapport ORSA annuel avant communication à l'Autorité de Contrôle ainsi qu'un échange mensuel sur le "tableau Orsa" au cours de chaque séance de Conseil d'Administration.

En 2020, afin d'identifier de potentielles zones de risques liées au contexte spécifique Covid-19, des comités des risques spécifiques Covid-19 ont été organisés en avril et en mai 2020.

Le suivi et le pilotage de nombreux indicateurs ont permis de mesurer et de suivre les effets de cette crise sur les activités de l'entreprise et de procéder aux ajustements nécessaires.

Suite à ces comités, au regard des analyses présentées et des impacts sur notre profil de risque, la Mutuelle de Poitiers a décidé de ne pas déclencher d'ORSA spécifique Covid-19.

Un suivi de ces éléments a été effectué au cours du dernier trimestre.

2.5 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

2.5.1 Description du système de contrôle interne de l'entreprise

Le contrôle interne fait partie intégrante du système de gestion des risques. Il est destiné à fournir une assurance raisonnable que :

- les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'entité d'atteindre ses objectifs de base, de performances, de rentabilité et de protection des intérêts des assurés, des tiers victimes et du patrimoine de l'entreprise ;
- les informations, notamment financières, sont fiables, le service Contrôle interne s'appuyant sur les correspondants "maîtrise, sécurité et conformité" de la Direction Financière et des risques et sur les missions des Commissaires aux Comptes;
- les lois et réglementation en vigueur, ainsi que les directives internes sont respectées.

L'efficacité du système de contrôle interne de la Mutuelle de Poitiers Assurances repose sur le fonctionnement conjoint et intégré des cinq composantes suivantes :

- un environnement de contrôle ;
- une évaluation des risques ;
- des activités de contrôle ;
- une information et une communication ;
- un pilotage.

Une politique de gestion du risque et de contrôle interne a été formalisée en application de l'article L354-1 du code des Assurances, validée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration.

Cette politique décrit précisément le fonctionnement du processus de contrôle interne.

Les acteurs du dispositif de contrôle interne concourent directement à la gestion des risques de la Société en raison de la vision intégrée de ces deux domaines au sein de l'entreprise :

- au niveau du Conseil d'Administration :
 - le Comité Financier d'Audit et des Risques ;
 - le Comité Juridique, de Conformité, de Gouvernance et de Suivi des Filiales.
- au niveau de la Direction Générale :
 - le Comité d'Agrégation des Risques et des fonctions clés.
- au niveau de la Direction Financière et des risques :
 - le Comité Opérationnel des Risques ;
 - les rencontres avec les correspondants maîtrise, sécurité et conformité.

Conformément aux principes énoncés par la réglementation Solvabilité 2, le dispositif de contrôle interne est proportionné aux activités et aux enjeux de la Mutuelle de Poitiers.

Ainsi, il se compose des éléments suivants :

- l'identification des risques, dans une démarche "bottom up" et "top down" ;
- la gestion des risques :
 - l'évaluation des risques via la cartographie des risques ;
 - le recensement et l'évaluation des dispositifs de maîtrise des risques,
 - le traitement des risques résiduels les plus significatifs de l'entreprise dans le cadre de programmes de travail validés lors d'un COR.
- le pilotage de la base de données incidents.

Le dispositif repose en outre sur 3 niveaux de contrôle :

- La mise en place d'un suivi du contrôle permanent de niveau 1 par l'intermédiaire des correspondants maîtrise, sécurité et conformité dans chaque service de la Société,
- La mise en place de contrôles de niveau 2 par la réalisation de missions de contrôle interne, ou de conformité (ou de contrôles spécifiques), notamment dans le cadre d'un plan de contrôle permanent,
- La mise en œuvre de contrôles de niveau 3 par la réalisation de missions d'audit interne et d'une démarche de suivi des recommandations de l'audit interne.

Les acteurs du contrôle interne (et de la gestion des risques) s'appuient sur un logiciel dédié, développé en interne (GICI), ainsi que sur un outil de marché (Hopex). Ces outils permettent de réaliser les différentes opérations évoquées ci-avant et d'alimenter le reporting en la matière auprès des différentes instances dédiées (Comité opérationnel des risques, Comité d'agrégation des risques et des Fonctions Clés, Comité Financier d'Audit et des Risques notamment)

L'animation du système de contrôle interne est du ressort du Responsable contrôle interne. Ce dernier, placé sous l'autorité directe du Directeur Financier et de risques, Directeur Général Adjoint, Second Dirigeant effectif de l'entreprise, pilote ce dispositif en liaison avec le Responsable de la Fonction Conformité pour les aspects relatifs à la conformité.

Il dispose de relais dans l'entreprise pour assurer la permanence du dispositif ainsi que l'efficacité des contrôles exercés au plus près des métiers. A ce titre, il anime le réseau des correspondants maîtrise, sécurité et conformité. Avec eux, il travaille au renforcement en mode continu du dispositif en apportant des améliorations à l'outil dédié, en délivrant de la formation méthodologique, en sensibilisant les collaborateurs de l'entreprise aux actions de mise à jour et de contrôle.

Il travaille par ailleurs avec les différents responsables de fonctions clés afin de contribuer à atténuer les risques dans l'entreprise. Il pilote l'animation du Contrôle interne en proposant des indicateurs et un reporting aux différentes instances et en proposant des plans d'action.

Enfin, il prend part à l'animation de la comitologie contrôle interne/gestion des risques, corédige, sur son périmètre, et suit les rapports RSR, SFCR et les politiques de gestion des risques de l'entreprise exigées dans le cadre du reporting du pilier 2 de la Directive Solvabilité 2 en lien avec les fonctions clés.

2.5.2 Mise en œuvre de la Fonction de vérification de la Conformité de l'entreprise

La fonction Conformité vise à protéger l'entreprise d'assurance contre le risque de sanction, et plus largement contre le risque d'image et de réputation, dû au non-respect d'une règle (risque de non-conformité). Ainsi, le Responsable de la fonction conformité a un rôle de conseil auprès des organes de gouvernance et des opérationnels, de veille juridique afin de suivre les évolutions des règles et formuler les recommandations nécessaires, de diffusion de l'information juridique, d'évaluation du niveau de conformité des procédures internes de l'entreprise.

A la Mutuelle de Poitiers, cette fonction a été confiée au Responsable juridique. Elle est placée sous la responsabilité directe du Directeur Financier et des Risques - Directeur Général Adjoint et Second dirigeant effectif, ce qui permet d'assurer le niveau d'indépendance requis par Solvabilité 2 tout en lui permettant d'exercer sa mission objectivement et d'être libre de toute influence qui pourrait émaner des autres domaines de l'entreprise (cf. supra organigramme "Gouvernance des risques"). C'est en s'appuyant sur les autres fonctions clés et en associant les différentes directions de l'entreprise que le responsable de la fonction Conformité peut impulser la mise en œuvre d'actions nécessaires à l'amélioration des procédures internes, des règles de gestion et des politiques de l'entreprise.

La Mutuelle de Poitiers Assurances a mis en place un dispositif de vérification de la conformité, qui est décrit dans une politique de Conformité. Le dispositif vise à s'assurer de la conformité des procédures à la réglementation en vigueur (lois, règlements et ordonnances, normes professionnelles, engagements déontologiques, règles internes). Le périmètre

du dispositif est transversal et couvre l'ensemble des directions à l'instar du contrôle interne. Ce dispositif repose sur une organisation structurelle (avec le dispositif de contrôle interne) et humaine (avec des correspondants "maîtrise, sécurité, conformité" identifiés dans toutes les directions de l'entreprise).

La politique de conformité de la Société est élaborée par le Responsable juridique de la Mutuelle de Poitiers. Elle est présentée par le Directeur Général, en liaison avec le Responsable de la fonction Conformité, au Conseil d'Administration pour approbation. Elle est réexaminée chaque année et soumise à l'approbation du Conseil d'Administration dès lors qu'il y aurait des modifications substantielles (article R 354-1 du code des assurances) et a minima tous les trois ans (même en l'absence de modification substantielle).

La mise en œuvre opérationnelle de la vérification de la conformité repose sur la formalisation et le suivi d'un document spécifique : le plan de conformité. Ce plan, élaboré par le Responsable de la Fonction Conformité définit les activités à mener pour encadrer et gérer le risque conformité. Ce plan, annuel, est déterminé en fonction de thèmes pertinents et des risques de conformité y afférents. Il vise à s'assurer que tous les domaines importants ou sensibles de la société sont maîtrisés de façon adéquate en prenant en compte leur exposition au risque. Ce programme de travail est présenté à la Direction Générale qui l'approuve et en informe le Conseil d'Administration. Le plan de conformité est piloté par le Responsable de la fonction conformité qui en assure la mise en œuvre et le suivi. Le résultat des travaux du Responsable de la Fonction Conformité est présenté dans un rapport annuel de conformité.

Ce rapport de la fonction Conformité a été présenté pour information lors de la séance du Conseil d'Administration du 5 juin 2020.

2.6 FONCTION AUDIT INTERNE

2.6.1 Mise en œuvre de la fonction d'audit interne de l'entreprise

La Mutuelle de Poitiers s'est dotée d'une fonction Audit interne indépendante depuis le 1^{er} janvier 2016 conformément à l'obligation découlant de l'article L 354-1 du Code des assurances de mettre en place une fonction d'audit interne exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles. La Mutuelle de Poitiers a désigné en son sein une personne ayant la responsabilité globale de la Fonction clé mais a fait le choix d'externaliser la réalisation des missions d'audit interne à un prestataire à compter de l'exercice 2016 notamment en raison de son organisation interne. En effet, en s'adressant à des professionnels de l'audit, dotés d'une expérience reconnue dans le domaine de l'assurance et bénéficiant d'une équipe pluridisciplinaire ayant toutes les compétences nécessaires à la couverture du périmètre de l'audit interne (métiers de l'assurance, comptabilité, finance, actuariat, informatique, ressources humaines...) la Mutuelle de Poitiers s'assure que les exigences de compétences, d'indépendance et d'objectivité de l'auditeur sont remplies.

Toutes les activités, processus, systèmes d'information de la Mutuelle de Poitiers appartiennent au champ d'action de l'Audit interne, sans réserve, ni exception et sont donc susceptibles d'être audités. Le périmètre d'intervention s'exerce sur l'ensemble des directions, services de la Société (services auditables) et comprend tous les processus opérationnels, de support et de gestion, ainsi que l'ensemble du système de gouvernance, les processus de gestion des risques et de contrôle. La mise en œuvre opérationnelle de l'audit interne repose sur la formalisation et le suivi d'un document spécifique : le plan d'audit pluriannuel.

Le résultat des travaux du Responsable de la fonction Audit interne est présenté dans un rapport annuel d'audit interne.

Ce rapport de la fonction Audit interne a été présenté pour information lors de la séance du Conseil d'Administration du 4 septembre 2020.

2.6.2 Indépendance et objectivité de la Fonction Audit interne par rapport aux activités auditées

L'indépendance et l'objectivité de la Fonction Audit interne sont inhérentes à sa mission. Elle ne doit subir aucune ingérence dans la définition de son champ d'intervention, dans la réalisation de ses travaux ou dans la communication des résultats de ceux-ci. Ainsi, l'indépendance, l'objectivité et l'efficacité de la Fonction d'Audit à la Mutuelle de Poitiers sont garanties par l'application des principes suivants :

- le rattachement du Responsable de la Fonction Audit Interne directement au Directeur Général (cf. *supra* Organigramme "gouvernance des risques"),
- l'absence d'implication dans la gestion opérationnelle de l'entreprise : le Responsable de la Fonction Audit Interne ne définit ni ne gère, les dispositifs qu'il contrôle. Cette fonction est exercée par le Secrétaire Général qui n'exerce aucune fonction opérationnelle dans l'entreprise,
- la mise à disposition des moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission par l'externalisation des missions d'audit interne auprès d'un cabinet d'audit indépendant, pluridisciplinaire, dont les membres répondent aux exigences de compétences et d'honorabilité ("fit and proper") de la Directive Solvabilité 2. Dans le cadre de cette sous-traitance, le Responsable de la Fonction Audit Interne conserve la responsabilité globale des missions sous-traitées. Le Responsable de la Fonction Audit Interne est compétent et honorable au sens de la réglementation et possède une connaissance et une expérience suffisantes pour être en mesure de soumettre à un examen critique les prestations et les performances du prestataire de services. Le Responsable de la Fonction Audit Interne supervise ainsi les travaux d'audit interne et fait le lien entre le prestataire de services et les organes de gouvernance de l'entreprise.

Tous ces critères sont à ce jour remplis. De plus, conformément à l'article 268 du Règlement européen et de l'article L 323-3-2 du Code des Assurances "Le directeur général soumet à l'approbation du conseil d'administration des procédures définissant les conditions selon lesquelles les responsables de ces fonctions peuvent informer, directement et de leur propre initiative, le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, lorsque surviennent des événements de nature à le justifier", une procédure d'alerte a ainsi été validée par le Conseil d'Administration.

2.7 FONCTION ACTUARIELLE

Depuis le 5 avril 2013, la Mutuelle de Poitiers s'est dotée d'une fonction clé actuarielle conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances.

La fonction actuarielle est confiée par le Directeur Général à une personne physique identifiée répondant aux exigences "Fit and Proper" de l'article 273 du règlement européen 2015/35 et de l'article L 322-2 VII du code des assurances.

Cette fonction est placée sous la responsabilité directe du Directeur Financier et des Risques – Directeur Général Adjoint et Second dirigeant effectif, ce qui permet d'assurer le niveau d'indépendance requis par Solvabilité II tout en lui permettant d'exercer sa mission objectivement et d'être libre de toute influence qui pourrait émaner des autres domaines de l'entreprise (cf. *supra* organigramme "Gouvernance des risques").

Le Responsable de la Fonction Actuarielle établit le rapport de la Fonction Actuarielle.

Il travaille en étroite collaboration avec le Directeur Financier et des risques et les équipes comptables.

Les missions du Responsable de la Fonction Actuarielle sont prévues à l'article R354-6 du code des assurances issu du décret d'application de la Directive Solvabilité 2.

En 2020, au titre de ces missions, le Responsable de la Fonction Actuarielle a :

- analysé, contrôlé et suivi les provisions techniques prudentielles. A cet égard il a coordonné le calcul des provisions techniques prudentielles. Il a réalisé des contrôles et porté un avis par type de provisions et par branches. Il a également effectué une comparaison avec les observations empiriques. Une attention particulière a été portée sur la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions techniques ;
- donné un avis sur la politique globale de souscription en analysant notamment les prévisions budgétaires ainsi que les effets de la pandémie de COVID-19 ;
- émis un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance de la Société (traités, priorité, portées, rating des réassureurs etc) ;
- contribué à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de la marge de solvabilité de l'entreprise (SCR, MCR), en participant à la réalisation de l'ORSA de la Mutuelle de Poitiers, à la comitologie propre à la gestion des risques, et à la révision de la politique de gestion de risques.

Le résultat des travaux du Responsable de la fonction Actuarielle est présenté dans le rapport actuariel annuel.

Ce rapport de la fonction Actuarielle a été présenté pour information lors de la séance du Conseil d'Administration du 3 juillet 2020.

2.8 SOUS-TRAITANCE

2.8.1 Description de la politique de sous-traitance de l'entreprise

Dans une politique de sous-traitance, la Mutuelle de Poitiers organise le recours à la sous-traitance en définissant les règles et procédures permettant de s'assurer que les activités sous-traitées sont encadrées et contrôlées.

Cette politique s'inscrit dans le système de gouvernance des risques de la Mutuelle de Poitiers.

La Mutuelle de Poitiers a défini 3 niveaux de contrôles : un contrôle standard appliqué à toutes les activités sous-traitées, un contrôle renforcé lorsque la sous-traitance porte sur une activité d'assurance, un contrôle supérieur pour les activités importantes ou critiques sous-traitées (article L354-3 du Code des Assurances).

La politique de sous-traitance est élaborée par le responsable Juridique en charge de la fonction Conformité. Elle est présentée par le Directeur Général, en liaison avec le Responsable de la fonction Conformité, au Conseil d'Administration pour approbation. Elle est réexaminée chaque année et soumise à l'approbation du Conseil d'Administration dès lors qu'il y a des modifications substantielles (article R 354-1 du code des assurances) et a minima tous les trois ans (même en l'absence de modification substantielle).

2.8.2 Information sur toute activité ou fonction opérationnelle importante ou critique sous-traitée par l'entreprise

La réglementation qualifie d'*activités importantes ou critiques au sens de l'article L. 354-3 du Code des assurances, les fonctions clés [ainsi que les activités] dont l'interruption est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de l'entreprise, sur sa capacité à gérer efficacement les risques ou de remettre en cause les conditions de son agrément*" (art. R 354-7 Code des Assurances).

En 2020, la Mutuelle de Poitiers a sous-traité les activités importantes ou critiques suivantes :

- les missions d'audit interne,
- la gestion des sinistres Protection juridique,
- la gestion des sinistres Assistance aux véhicules.

Ces activités font l'objet d'un suivi précis permettant notamment de s'assurer de la bonne exécution des prestations. Le suivi des missions d'audit interne est confié au responsable de la fonction clé Audit, le suivi de la gestion des sinistres Protection juridique et de l'Assistance sont assurés par le Directeur Technique Assurance et de l'Offre de services et le Directeur en charge du Secrétariat Général et de l'Organisation.

Pour chacune de ces missions, la Mutuelle de Poitiers a retenu des prestataires situés en France.

2.9 ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE PAR RAPPORT À LA NATURE, L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITÉ DES RISQUES INHÉRENTS À SON ACTIVITÉ

Le système de gouvernance de la Mutuelle de Poitiers est en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

Il ressort clairement des informations présentées dans la rubrique 1.1 "Activités" de ce rapport que la Mutuelle de Poitiers est une structure d'assurance de taille intermédiaire exerçant en France des activités non vie sur des risques qui peuvent être qualifiés de simples. L'ensemble du système Mutuelle de Poitiers peut en conséquence être défini comme non complexe.

La Directive Solvabilité 2 cite à de nombreuses reprises le principe de proportionnalité qui prévoit un niveau plus ou moins fort d'exigences selon la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise.

Le système de gouvernance de l'entreprise est détaillé dans les nombreuses politiques afférentes au pilier 2 de la Directive de Solvabilité 2. Ces différentes politiques permettent d'exposer toutes les composantes de la gouvernance de l'entreprise tant au regard des missions de contrôle relevant de l'organe d'administration que de celles relevant de la gestion exécutive de l'entreprise incombant au Directeur Général.

Pour chacun de ces deux organes de gouvernance, ces différentes politiques exposent la manière dont les opérations sont suivies, documentées, analysées ainsi que les contrôles opérés. A travers les organigrammes qui sont publiés, ces politiques exposent précisément l'articulation des responsabilités de chacun et la comitologie associée. Ce système répond à toutes les exigences réglementaires en la matière.

La partie "système de gouvernance" du présent rapport présente de manière plus synthétique une information générale sur le système de gouvernance de l'entreprise en précisant le fonctionnement et l'articulation des attributions de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (Conseil d'Administration & Directeur Général). Il précise en outre les missions et responsabilités des fonctions clés, l'organigramme "gouvernance des risques" de l'entreprise qui est publié dans ce rapport apportant une vue synthétique et complète de notre système de gouvernance.

L'organigramme publié ci-après, qui vient en complément et présente l'ensemble des directions et des services en charge du pilotage de l'activité de la Mutuelle de Poitiers, est un élément qui entre dans le cadre du système de gouvernance de l'entreprise.

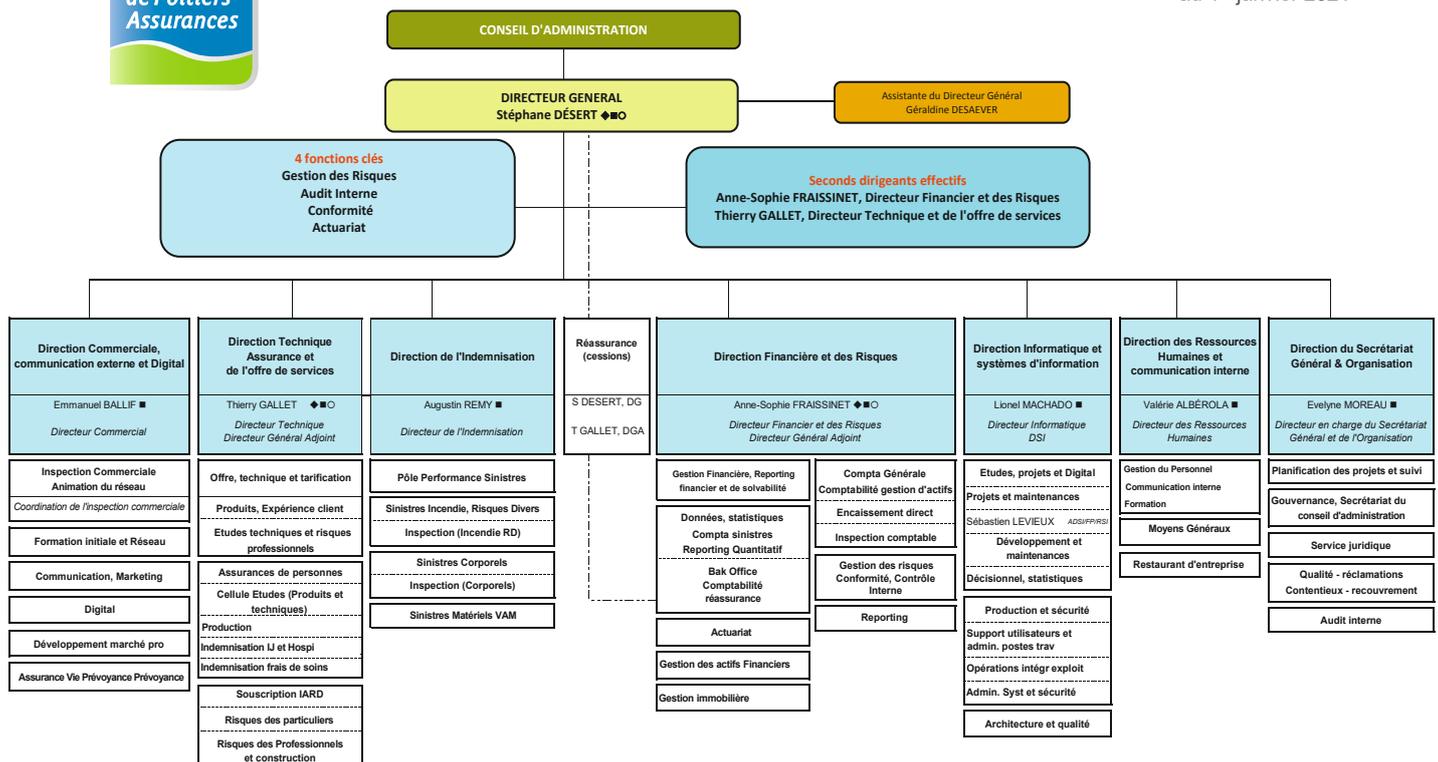
Enfin, les informations fournies dans ce rapport relatives aux exigences de compétences et d'honorabilité pour les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés, contribuent à la complétude et à l'efficacité du système de gouvernance des risques.

L'ensemble de ces informations permet d'affirmer que le système de gouvernance de la Mutuelle de Poitiers est pleinement adapté à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.



Organigramme du siège social de la Mutuelle de Poitiers Assurances

au 1^{er} janvier 2021



3

PROFIL DE RISQUE

3-1	Risque de souscription	30
3.1.1	Exposition au risque de souscription de la Société	30
3.1.2	Analyse des risques de souscription auxquels l'entreprise est soumise	31
3.1.3	La concentration des risques en matière de souscription	32
3-2	Risque de marché	33
3.2.1	Exposition de la Société au risque de marché	33
3.2.2	Analyse des risques de marché auxquels l'entreprise est exposée.....	34
3.2.3	La concentration des risques en matière de marché	35
3-3	Risque de liquidité	36
3.3.1	Exposition de la Société au risque de liquidité	36
3.3.2	Analyse du risque de liquidité auquel l'entreprise est exposée	36
3.3.3	La concentration des risques en matière de liquidité	36
3-4	Risque opérationnel	37
3.4.1	Exposition de la Société au risque opérationnel	37
3.4.2	Analyse du risque opérationnel auquel l'entreprise est exposée	37

La Mutuelle de Poitiers Assurances s’assure en permanence du suivi et du pilotage de son profil de risque. L’année 2020 avec la crise sanitaire exceptionnelle, nous a amené à porter une attention particulière et un suivi spécifique et rapproché de notre profil de risque.

Ainsi, en 2020, afin d’identifier de potentielles zones de risques liées au contexte spécifique Covid-19, des comités des risques spécifiques Covid-19 ont été organisés en avril et en mai 2020.

Lors de ces comités, le suivi et le pilotage de nombreux indicateurs ont permis de mesurer et de suivre les effets de cette crise sur les activités de l’entreprise et de procéder aux ajustements nécessaires.

Suite à ces comités, au regard des analyses présentées et des impacts sur notre profil de risque, la Mutuelle de Poitiers a décidé de ne pas déclencher d’ORSA spécifique Covid-19.

Un suivi de ces éléments a été effectué au cours du dernier trimestre 2020.

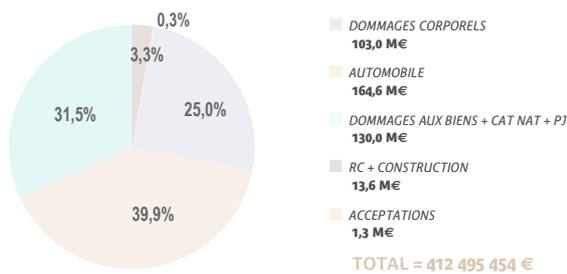
3.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

3.1.1 Exposition au risque de souscription de la Société

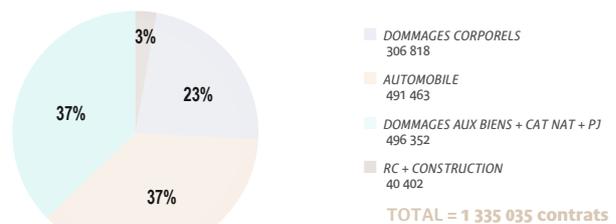
La politique de souscription de l’entreprise a pour premier objectif, en conformité avec notre statut mutualiste, de satisfaire nos assurés en apportant les protections nécessaires à la couverture de leur personne et de leurs biens.

Comme nous l’avons vu dans la première partie de ce rapport, la Mutuelle de Poitiers exerce ses activités en assurances dommages (Incendie - Accident – Risques Divers) et en assurances de personnes (santé et individuelles accidents). Ces activités représentent la totalité de son chiffre d’affaires. La Mutuelle de Poitiers assure essentiellement des risques de particuliers (automobile, habitation, santé, accidents de la vie) qui représentent 85 % de son chiffre d’affaires et des risques de professionnels de proximité qui représentent 15 % de son chiffre d’affaires.

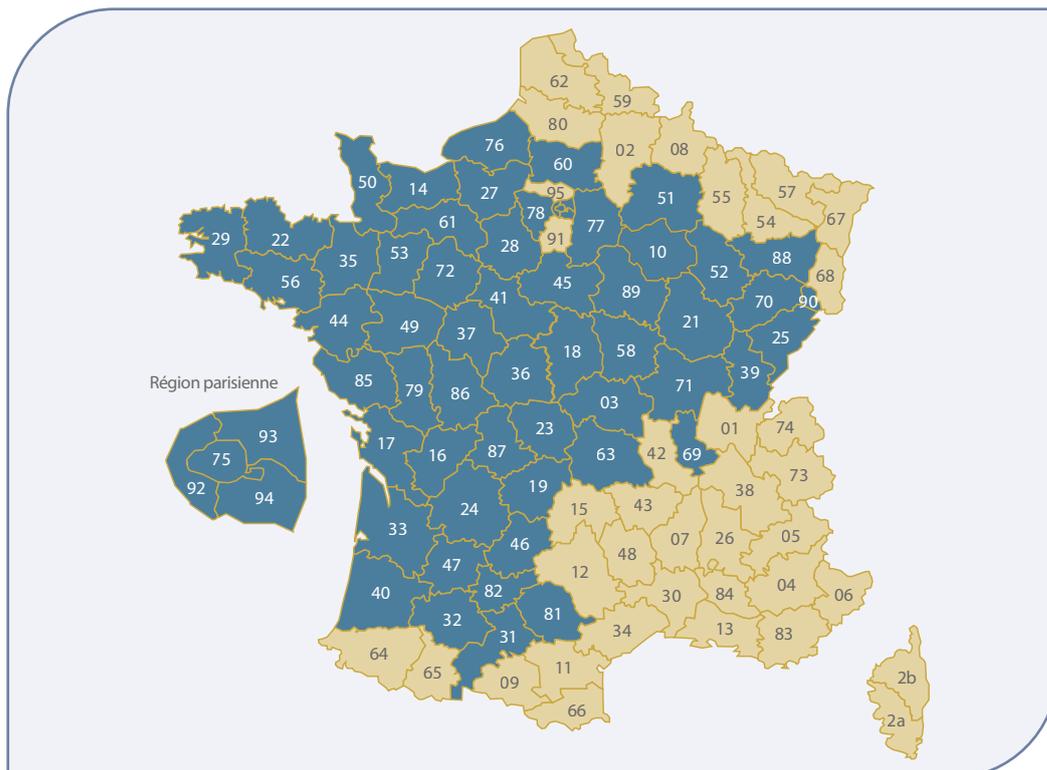
Répartition des cotisations en millions d’euros



Répartition du nombre de contrats



La Société exerce son activité en France uniquement et est présente au 31 décembre 2020 dans 57 départements avec la répartition suivante :



Le tableau ci-dessous présente la répartition par secteur géographique des risques assurés par l'entreprise au 31 décembre 2020 :

Zones géographiques	Total
Zone 1 : Bretagne + Normandie + Vendée	19 %
Zone 2 : Paris + Centre	17 %
Zone 3 : Poitou-Charentes + Haute Vienne	37 %
Zone 4 : Sud-Ouest	15 %
Zone 5 : Est	7 %
Zone 6 : Autres départements	5 %

3.1.2 Analyse des risques de souscription auxquels l'entreprise est soumise

Ses activités exposent donc l'entreprise aux risques liés à l'activité d'assurance non vie.

Les principaux risques identifiés comme pouvant avoir un impact négatif sur le compte de résultat technique sont de quatre ordres :

- Le risque de baisse significative du chiffre d'affaires,
- Le risque d'augmentation significative de la sinistralité (en fréquence et ou en montant),
- Le risque de provisionnement comptable inadapté,
- Le risque de contrepartie des réassureurs.

3.1.2.1 Le risque de baisse significative du chiffre d'affaires

Ce risque est défini et étudié dans notre rapport ORSA (cf. plot 2 – partie ORSA) 2020 qui a été communiqué à l'ACPR.

Ce risque résulte des effets non prévisibles d'une concurrence accrue, d'un changement de réglementation qui fragiliserait notre souscription (par exemple effets de la loi Hamon portant faculté de résilier à tout moment les contrats multirisques habitation, les contrats véhicules terrestres à moteur conclus depuis plus d'un an), ou encore d'une sous-tarifification de nos produits.

Sensibilité

Des sensibilités ont par ailleurs été établies dans le cadre de ces travaux ORSA pour tester la résistance de la Mutuelle de Poitiers en cas de non évolution du chiffre d'affaires.

Dans ce scénario l'impact pour la Mutuelle de Poitiers représenterait une diminution des fonds propres Solvabilité 2 de 2.3 %.

Techniques d'atténuation du risque

Pour limiter la survenance de ce risque et son impact potentiel, la Société dispose de plusieurs leviers dont l'élément central est la politique de souscription de l'entreprise et son suivi. Un suivi mensuel de la souscription, tant en nombre de contrats qu'en montant, est assuré par la Direction générale de l'entreprise sur la base de tableaux de bord communiqués par les différents services techniques. Le Directeur Général communique ensuite ces informations aux membres du Conseil d'Administration. Ce dispositif nous permet d'adapter notre politique de souscription en mode continu dans le respect des intérêts de la mutualité de nos sociétaires. Ainsi, dans l'hypothèse où il nous faudrait infléchir la politique de souscription de la Société, nous sommes en mesure de modifier rapidement nos règles tarifaires et nos règles d'acceptation.

3.1.2.2 Le risque d'augmentation significative de la sinistralité

Ce risque est défini et étudié dans notre rapport ORSA 2020 qui a été communiqué à l'ACPR.

Ce risque pourrait résulter d'une augmentation générale de la sinistralité (toutes branches confondues), de la survenance d'une sur-fréquence d'évènements de même type et de moyenne importance, d'évènements climatiques majeurs, ou encore de sinistres corporels importants.

Sensibilité

Des sensibilités ont par ailleurs été établies dans le cadre de ces travaux ORSA pour tester la résistance de la Mutuelle de Poitiers en cas de survenance de plusieurs évènements climatiques et sinistres corporels graves supplémentaires.

Dans ce scénario l'impact pour la Mutuelle de Poitiers représenterait une diminution des fonds propres Solvabilité 2 de 3.1 %.

Techniques d'atténuation du risque

L'analyse et le pilotage du niveau de la sinistralité sont aussi effectués mensuellement par la Direction Générale. Elle s'appuie sur les tableaux de bord qui lui sont fournis par les différents services techniques. Le Directeur Général communique ensuite ces informations aux membres du Conseil d'Administration.

Face au risque de hausse de la sinistralité, la Mutuelle de Poitiers dispose également d'un dispositif de surveillance du portefeuille ce qui contribue à la maîtrise de sa sinistralité et à la qualité de la souscription. Le traitement humain et non automatisé de la surveillance du portefeuille permet en outre de nous adapter à chacune des situations particulières en conformité avec notre principe mutualiste.

Face au risque de survenance d'un événement majeur ou de sur-fréquence d'événements de moyenne importance qui peut entraîner une forte volatilité des sinistres d'une année sur l'autre, la Mutuelle de Poitiers dispose de couvertures de réassurance calibrées en fonction de son profil de risques et qui tiennent compte de plusieurs critères tels que la sensibilité aux risques de pics de la branche concernée, l'historique de la sinistralité rencontrée par branche, la prévision de la sinistralité future, la capacité de rétention de la Société dans la branche, le coût de l'offre de réassurance et la capacité de réassurance disponible sur le marché.

3.1.2.3 Le risque de provisionnement comptable inadapté

Le risque de provisionnement comptable caractérise le risque d'écart entre les provisions constituées et les provisions nécessaires pour couvrir les engagements. Il peut être lié à l'évaluation du risque (volatilité introduite par les taux d'actualisation, évolutions réglementaires, risques nouveaux pour lesquels on dispose de peu d'historique statistique...) ou à la modification des facteurs de risques (vieillesse de la population, par exemple, en santé, évolution de la jurisprudence en matière de responsabilité civile professionnelle, d'indemnisation des dommages corporels...). Il peut également couvrir le risque de provisionnement tardif.

Sensibilité

La Mutuelle de Poitiers mène une politique de provisionnement prudentielle conforme aux exigences réglementaires (Code des assurances, règlement ANC) permettant de faire face dans le temps à ses engagements vis-à-vis des assurés. Elle demeure ainsi peu sensible à ce risque.

Techniques d'atténuation du risque

La politique de provisionnement établie par la Mutuelle de Poitiers vise à garantir une appréciation prudentielle des provisions comptables constituées en conformité avec la réglementation et suffisantes pour couvrir la charge finale permettant de faire face à nos engagements.

Le choix des méthodes de constitution des provisions est justifié à chaque arrêté de comptes. Les Commissaires aux comptes font une revue des provisions à l'occasion de leur revue des comptes annuels.

Le Responsable de la Fonction Actuarielle de l'entreprise opère des contrôles sur la fiabilité et l'adéquation du calcul des provisions techniques.

Le dispositif de suivi de la sinistralité (cf. supra) participe également à la maîtrise de ce risque.

3.1.2.4 Le risque de contrepartie des réassureurs

Il s'agit du risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient. En effet, la réassurance joue un rôle essentiel dans la protection des sociétaires.

Sensibilité

Ce risque est considéré comme peu significatif, nous n'avons donc pas réalisé d'étude de sensibilité.

Techniques d'atténuation du risque

La Mutuelle de Poitiers établit sa politique de réassurance, qui vise à protéger ses fonds propres en cas de survenance d'événements systémiques ou exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat en intégrant des principes de maîtrise des risques qui consistent notamment à limiter le risque de contreparties des réassureurs en :

- contractant avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum, avec un suivi des notations des réassureurs.
La sélection des réassureurs se fait en fonction de leur technicité au regard de la branche concernée et sur la base de leur solidité financière, évaluée par des agences de notations reconnues. Cette sélection est pondérée par l'ancienneté des relations avec les réassureurs, notre souhait de privilégier la fidélité et la continuité avec nos réassureurs, et les connaissances de ces derniers des besoins spécifiques de la Mutuelle de Poitiers.
- assurant une dispersion des primes cédées entre réassureurs.

3.1.3 La concentration des risques en matière de souscription

Au regard de l'activité de souscription, le risque de concentration concerne :

3.1.3.1 Les branches d'activités pratiquées par la Société

La Mutuelle de Poitiers a formalisé sa stratégie en matière de souscription qui vise à assurer un équilibre entre nos grandes branches d'activité (objectif des trois tiers). Des tableaux mensuels et annuels permettent de suivre l'évolution de l'activité de souscription au regard des objectifs définis par la Direction Générale et validés par le Conseil d'Administration. La poursuite de ces objectifs et leur suivi assurent une bonne gestion du risque de concentration en matière d'activités pratiquées (cf. tableaux ci-dessus point 3.1.1).

3.1.3.2 La répartition géographique des risques assurés par la Société

La Mutuelle de Poitiers est plus fortement exposée sur la façade Ouest Atlantique en raison de son implantation historique (cf. tableau ci-dessus point 3.1.1). Elle a une réelle volonté d'augmenter le poids relatif des autres secteurs géographiques. Pour cela, après une phase de consolidation des implantations d'agences récentes, elle a décidé de reprendre une densification et une extension territoriale dans les départements français dans lesquels elle n'est pas encore implantée. Dans l'attente d'un rééquilibrage relatif de ses zones géographiques d'implantation qui permettra une meilleure diversification géographique des risques, cette concentration de risques sur la zone "Ouest Atlantique" implique une attention toute particulière à la protection contre les conséquences des événements climatiques (notamment tempête) avec une exigence de couverture de réassurance à la hauteur de cette situation.

3.1.3.3 La nature du souscripteur

La notion de "souscripteur" recouvre deux notions distinctes à savoir le réseau de distribution et également les sociétaires.

- au regard de ses sociétaires, l'activité de la Mutuelle de Poitiers est historiquement tournée vers les risques de particuliers qui représentent 85% de son chiffre d'affaires. Toutefois, depuis plusieurs années, elle a également pour objectif de développer les risques de professionnels de proximité. Cette base de sociétaires de particuliers, et de professionnels de proximité, évite le risque de concentration. Aucune entreprise ou aucun sociétaire ne représente une part significative du chiffre d'affaires de l'entreprise.
- au regard de son réseau de distribution, la Mutuelle de Poitiers distribue ses produits d'assurance par l'intermédiaire de réseaux exclusifs constitués d'une part, d'un réseau d'agents généraux et salariés implanté sur 57 départements en France métropolitaine, et d'autre part du cabinet de courtage captif Barruel et Giraud dans lequel la Mutuelle de Poitiers détient une participation majoritaire (99 %). Ce circuit de distribution exclusif permet à la Société une maîtrise importante du risque de souscription. Le nombre de points de vente, 300 en 2020, permet également de limiter le risque de concentration sur quelques apporteurs d'affaires.

Afin d'assurer un suivi de ces risques de concentration, des tableaux de bord ont été mis en place. Ils permettent notamment d'analyser l'activité de souscription au regard de nos objectifs des trois tiers et de la concentration géographique et de déclencher, le cas échéant, les plans d'actions nécessaires.

3.2 RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché couvrent l'ensemble des risques liés à nos placements. Ces placements, à l'actif du bilan, viennent en représentation de nos passifs, dont la vocation est, entre autres, d'assurer le règlement des sinistres garantis.

La politique d'investissement de la Mutuelle de Poitiers définit, dans un contexte de long terme, la gestion de l'ensemble de nos actifs avec les objectifs d'investissements et les contraintes associées.

Agissant en personne prudente, la Mutuelle de Poitiers :

- prend en compte la nature des activités propres à la Mutuelle de Poitiers, société d'assurances incendie accidents et risques divers (IARD), non vie,
- s'attache à la qualité de ses actifs avec les critères de liquidité, de rentabilité, de disponibilité, de concentration et de sécurité dans ses choix d'investissements et,
- s'assure qu'ils permettront de couvrir l'intégralité des obligations financières de la Mutuelle de Poitiers.

La Mutuelle de Poitiers mène une politique prudente, elle investit en titres principalement cotés sur les marchés boursiers.

3.2.1 Exposition de la Société au risque de marché

Au 31 décembre 2020, les placements de la Mutuelle de Poitiers représentent un montant de 1 155.3M € en valeur de réalisation (hors dépôts auprès des entreprises cédantes).

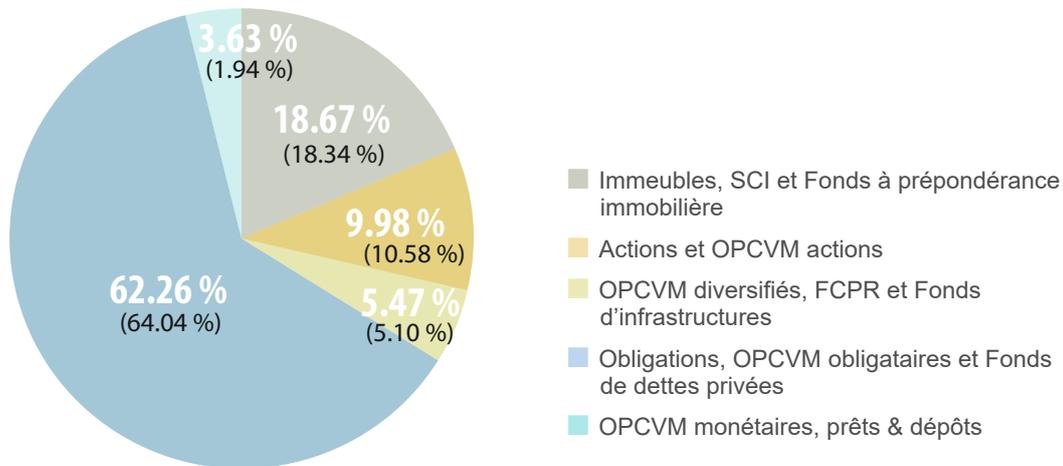
Description du portefeuille de placements

Le tableau ci-dessous reprend les grandes classes d'actifs de la Mutuelle de Poitiers en montant et en répartition, le schéma qui suit illustre la répartition de nos actifs.

Placements par classe d'actifs	VR* 2020 (2019)	Répartition 2020 (2019)
Immeubles, SCI, Fonds à prépondérance immobilière	215.7 M€ (201.8 M€)	18.67 % (18.34 %)
Actions et OPCVM actions	115.2 M€ (116.4 M€)	9.98 % (10.58 %)
FCPR, OPCVM diversifiés et Fonds d'infrastructures	63.1 M€ (56.2 M€)	5.47 % (5.10 %)
Obligations et OPCVM obligataires	719.2 M€ (705 M€)	62.26 % (64.04 %)
Dont Fonds de dettes privées	47.6 M€ (39.7 M€)	4.12 % (3.60 %)
OPCVM monétaires, prêts et dépôts	42 M€ (21.4 M€)	3.63 % (1.94 %)
TOTAL	1 155.3 M€ (1 100.9 M€)	

*VR : Valeur de réalisation

Répartition des placements en valeur de réalisation au 31/12/2020 (31/ 12/ 2019) en %



Le portefeuille des placements de la Mutuelle de Poitiers est donc essentiellement obligataire pour environ deux tiers de ses placements. En valeur de réalisation, l'immobilier représente 18.67 % de ses placements, les actions et OPCVM actions 9.98 % et les OPCVM diversifiés, FCPR et fonds d'infrastructures 5.47 %. Le solde, 3.63 %, est constitué de placements dits court terme (OPCVM monétaires, livrets et comptes à terme).

Les investissements sont effectués très prioritairement sur des placements sûrs et liquides, selon le principe de la personne prudente, en direct de façon prépondérante (plus de 73 % de nos actifs) et de façon indirecte sur les OPCVM et les fonds non cotés (FCPR, fonds d'infrastructures, fonds de dettes privées).

La Mutuelle de Poitiers a confié deux mandats obligataires, court terme, à deux sociétés de gestion reconnues. La Mutuelle de Poitiers suit et contrôle toutes les opérations de ces mandats afin de s'assurer de leur adéquation avec les caractéristiques du mandat. Elle échange avec les gérants et suit, avec une fréquence mensuelle, leur reporting de placement.

La politique et le rapport d'investissement sont étudiés et approuvés chaque année en février. Ils encadrent la répartition et la qualité du portefeuille en s'assurant d'une gestion en personne prudente de nos actifs. La Mutuelle de Poitiers ne détient pas en direct de produits dérivés.

- ▶ Les placements obligataires offrent sur des titres de qualité, un rendement fiable et restent un placement peu risqué car la Mutuelle de Poitiers garde les titres la plupart du temps jusqu'à maturité,
- ▶ Les actions permettent d'améliorer la rentabilité de nos placements par des dividendes et des plus-values réalisées, surtout dans le contexte actuel de taux bas,
- ▶ Enfin les placements immobiliers sont par nature peu liquides, ils ont cependant l'avantage de présenter une bonne rentabilité, dans un contexte de taux bas, et surtout d'être une excellente réponse aux craintes inflationnistes.

3.2.2 Analyse des risques de marché auxquels l'entreprise est exposée

Pour la Mutuelle de Poitiers, compte tenu de la nature et de la répartition de ses actifs, les principaux risques de marché sont :

- le risque de remontée des taux sur nos actifs obligataires,
- le risque de baisse des marchés actions,
- le risque de baisse du marché immobilier.

3.2.2.1 Le risque de remontée des taux sur nos actifs obligataires

La prépondérance de nos actifs en obligations amène la Mutuelle de Poitiers à être exposée au risque de remontée des taux. Cependant, une hausse des taux entraînerait également et mécaniquement une baisse des provisions prudentielles (et vice versa en cas de baisse supplémentaire peu probable des taux). La formule standard calcule ce risque combiné de taux à 7.3 M € ce qui représente 1.3 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

Sensibilité

La sensibilité de notre portefeuille obligataire géré en direct ou via les mandats de gestion est de 4.2 et nous étudions régulièrement la sensibilité de notre portefeuille à une hausse des taux. Ainsi, un déplacement parallèle sur toute la courbe des taux, à la hausse de 1.5%, pour l'ensemble de nos titres gérés en direct ou via les mandats de gestion représentant un montant de 578.2 M € engendrerait une baisse de la valeur de marché de notre portefeuille de 34.2 M € et une baisse de 6.2 % de nos fonds propres Solvabilité 2, mais ce risque serait d'une part compensé par la diminution notable de nos meilleures estimations et d'autre part ce risque reste relativement théorique puisque nous conservons le plus souvent nos titres à maturité.

Nous sommes toujours confrontés à la crise liée à la pandémie en cours au Covid-19 qui a pour conséquence une forte volatilité de l'ensemble des marchés financiers. Nous suivons très attentivement la sensibilité de notre portefeuille obligataire détenu en direct ou via les mandats de gestion à la variation des taux d'intérêt ainsi que le risque de défaut des émetteurs.

Techniques d'atténuation du risque

- ▶ La moins-value latente viendrait effectivement diminuer nos fonds propres Solvabilité 2 mais seule la différence entre nos prix d'achat et le prix de cession ou de remboursement serait finalement enregistrée réellement à terme, notre prix d'achat moyen étant inférieur au prix de remboursement à maturité.
- ▶ La duration relativement faible du portefeuille permettrait d'accompagner la remontée des taux en réinvestissant régulièrement sur des titres à taux plus élevé et de diminuer ainsi le risque de taux.
- ▶ Enfin une part de notre portefeuille est à taux variable ce qui permet de suivre la remontée des taux.

3.2.2.2 Le risque de baisse des marchés actions

A fin 2020, les actions et OPCVM actions représentent 9.98 % de nos placements en valeur de réalisation. Nos investissements sont réalisés principalement en direct et dans une moindre mesure à travers des fonds. Ce marché est par nature plus volatil et sa chute engendrerait des pertes non négligeables.

Sensibilité

Nous avons étudié le comportement de notre portefeuille Actions détenu en direct à des variations du marché boursier. Nous avons retenu l'indice CAC 40 comme référence : en raison du beta de notre portefeuille actions (0.97), notre portefeuille réplique les variations de marché avec une amplitude quasi identique.

En cas de variation de 10% à la hausse ou à la baisse du marché actions (CAC 40), notre portefeuille verrait sa valorisation s'ajuster symétriquement à la hausse (8.1 M €, +9.7 %) ou à la baisse (8.1 M €, -9.7 %), soit 1.47 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

Le risque de chute brutale des marchés actions de 20% amènerait notre portefeuille à enregistrer une perte potentielle de 16.1 M € soit 2.94 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

Le résultat de la formule standard donne un risque actions de 72 M € soit 13.1 % de nos fonds propres solvabilité 2, pour un risque bi-centennal représentant un stress de 38.52 % pour les actions cotées et 48.52 % pour les actions non cotées.

Toujours confrontés à la crise liée à la pandémie au Covid-19 qui a pour conséquence une forte volatilité de l'ensemble des marchés financiers, nous suivons très attentivement la sensibilité de notre portefeuille actions détenu en direct aux variations des indices boursiers et nous nous attachons à conserver un portefeuille de qualité avec une bonne diversification par catégorie et par secteur d'activité et une exposition aux valeurs de grande capitalisation.

Techniques d'atténuation du risque

La Mutuelle de Poitiers détient un portefeuille Actions de qualité, diversifié avec une bonne répartition par catégorie et par secteur d'activité ce qui lui permet de ne pas être fortement exposée au risque de chute d'une action ou d'une catégorie ou d'un secteur d'activité. La Mutuelle de Poitiers ne fait pas de trading fréquent et cherche à conserver ses positions sur le long terme.

Le montant de ses liquidités et de ses placements court terme est suffisant en cas de stress important, et lui permettrait de ne pas être obligée de vendre dans la chute brutale des marchés et de réaliser des moins-values, mais de conserver les positions et d'attendre un meilleur niveau de marché.

Par ailleurs, la qualité des actions détenues, principalement de grandes capitalisations assure un bon niveau de liquidité.

3.2.2.3 Le risque de baisse du marché immobilier

La Mutuelle de Poitiers détient principalement son immobilier en direct qui représente 18.67% de ses actifs en valeur de réalisation à fin 2020. Les placements immobiliers sont par nature peu liquides, ils ont cependant l'avantage de présenter une bonne rentabilité, dans un contexte de taux bas, et surtout d'être une excellente réponse aux craintes inflationnistes.

Sensibilité

Les actifs immobiliers sont sensibles à la baisse du marché immobilier.

Le résultat de la formule standard donne un risque immobilier de 50 M € soit 9.2 % de nos fonds propres solvabilité 2, pour un risque bi-centennal représentant un stress de 25 % des prix de l'immobilier.

Techniques d'atténuation du risque

Nos investissements immobiliers sont de qualité, acquis année après année, et notre politique d'investissement en matière d'immobilier nous amène à choisir des immeubles de qualité sur des emplacements de premier choix. Nous détenons une grande part de notre immobilier depuis de longues années et nous les gérons dans une optique de très long terme en bon père de famille et ne faisons que rarement des cessions.

Notre plus-value latente en matière d'immobilier est de 73.2 M € pour une valeur de réalisation, à fin 2020, de 215.7 M €.

3.2.3 La concentration des risques en matière de marchés

Agissant en personne prudente, la Mutuelle de Poitiers prend en compte le critère de concentration dans ses choix d'investissements outre les critères de liquidité, de rentabilité, de disponibilité, de sécurité.

Un suivi de la concentration par émetteur est effectué régulièrement mais aussi à chaque acquisition sur les sociétés où nous sommes déjà exposés pour un montant important. L'analyse de l'ensemble des émetteurs dans lequel nous sommes investis participe à la gestion du risque de crédit par la bonne dispersion de nos investissements.

La Mutuelle de Poitiers accepte une concentration de préférence jusqu'à 3 % des entreprises de meilleure qualité, notées "AAA" à "A" dans lesquelles elle est investie.

De même la Mutuelle de Poitiers cherche à limiter la concentration des sociétés dans lesquelles elle est investie à 1.5 % pour les autres entreprises de "BBB" à non "raté".

Un suivi de cette concentration est réalisé au moins annuellement, et à chaque acquisition si les limites de concentration sont dépassées ou proches de l'être. En cas de dépassement de ces limites un suivi particulier est effectué plus régulièrement. Le résultat de la formule standard de la Mutuelle de Poitiers donne un risque de concentration nul dans le cadre du risque de marché pour un choc bi-centennal.

Enfin, en matière obligataire, une analyse de la concentration par pays est suivie tous les mois, et montre notre exposition très prépondérante au risque des émetteurs français. C'est un choix de la Mutuelle de Poitiers qui a une meilleure connaissance et approche de ces émetteurs et estime sa faculté de gestion en personne prudente meilleure sur le marché français.

Toujours confrontés à la crise liée à la pandémie au Covid-19, nous suivons très attentivement l'exposition de l'entreprise à une concentration de ses risques en matière de marchés.

3.3 RISQUE DE LIQUIDITÉ

3.3.1 Exposition de la Société au risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour une entreprise de ne pas pouvoir honorer ses engagements financiers.

3.3.2 Analyse du risque de liquidité auquel l'entreprise est exposée

Le niveau de notre trésorerie peut directement être affecté en cas de changements inattendus d'entrée ou de sortie d'argent, de déformation importante des flux de trésorerie ou du plan de trésorerie prévisionnel. Ainsi la Mutuelle de Poitiers attache une importance très particulière aux **actifs dits liquides pour la gestion de la trésorerie** car ils lui permettent d'écarter les deux risques suivants :

- ▶ **Le risque de liquidité** qui est l'incapacité de satisfaire à des obligations financières avec des flux monétaires courants ou par la vente d'actifs à leur juste valeur. Pour appréhender le risque de liquidité, il est nécessaire de prendre en compte le délai de réalisation, la profondeur du marché.
- ▶ **Le risque de liquidation** qui correspond à une perte sur la vente urgente d'un élément d'actif à un prix bien en deçà de sa valeur marchande. Cette perte est représentée par la différence entre le prix de vente dans l'urgence et la juste valeur marchande.

Sensibilité

Le besoin de liquidité immédiat de la Mutuelle de Poitiers est prévisible plusieurs jours voire plusieurs semaines à l'avance. En effet, du fait de son activité non-vie, les flux à décaisser sont dans l'ensemble récurrents et, pour la part exceptionnelle, prévisibles dans le temps : ce sont les événements naturels et les catastrophes technologiques qui requièrent une liquidité importante mais étalée sur 12 à 24 mois. De plus, l'historique des flux sur deux ou trois ans, qui prend en compte des années avec des tempêtes et des sinistres importants (corporels), nous permet de déterminer les besoins pour faire face aux fluctuations de la trésorerie.

La Mutuelle de Poitiers gère l'ensemble de ses investissements conformément au principe de **la personne prudente** et prend toutes les mesures pour assurer un montant de liquidité qui permet de faire face à ses engagements à tout moment.

Nous sommes toujours confrontés au contexte de crise en raison de la pandémie en cours au Covid-19. Cette crise sanitaire génère encore une forte incertitude pour l'année 2021 et pourrait être une source de volatilité et de risques financiers.

Agissant en personne prudente, nous suivons particulièrement et en permanence notre trésorerie et les actifs immédiatement liquides et plus globalement dans le cadre de la gestion de nos actifs nous suivons et analysons des indicateurs de suivi de chacune de nos classes d'actifs.

Techniques d'atténuation du risque

Pour réduire ce risque, la Mutuelle de Poitiers définit **une politique de gestion du risque de liquidité** qui s'assure qu'elle puisse faire face à ses engagements de paiement envers les sociétaires comme envers les salariés et les fournisseurs ou toute personne ayant une créance vis-à-vis de l'entreprise, en disposant à tout moment d'une trésorerie suffisante.

Agissant en personne prudente, la Mutuelle de Poitiers prend ainsi en compte les critères de liquidité, de disponibilité, et de sécurité dans ses choix d'investissements, en portant une attention très particulière à ses actifs liquides et au risque de liquidité. Ainsi, toutes les semaines la trésorerie fait l'objet d'un reporting au Directeur Financier et des Risques avec une projection sur les entrées et sorties des cinq prochaines semaines ainsi que les liquidités immédiatement disponibles sur les comptes bancaires pour assurer une gestion de la liquidité au regard de nos passifs exigibles immédiatement, et sur les comptes à terme et les SICAV de trésorerie pour une gestion de la disponibilité pour des passifs rapidement exigibles et non prévus. Nos **outils quotidiens et hebdomadaires** permettent d'**analyser** l'ensemble de nos **flux de trésorerie** et permettent de répondre aux besoins immédiats de trésorerie ainsi que de planifier à l'avance les besoins complémentaires pour faire face aux fluctuations attendues et éviter d'éventuelles impasses de trésorerie. Toujours confrontés à la crise liée à l'épidémie en cours de Covid-19 et **agissant en personne prudente**, nous suivons très particulièrement et en permanence notre trésorerie et les actifs immédiatement liquides et avons mis en place des indicateurs de suivi hebdomadaire de nos encaissements en les stressant à la baisse et de nos décaissements avec un prévisionnel allongé à 2 mois.

3.3.3 La concentration des risques en matière de liquidité

La Mutuelle de Poitiers est peu exposée à une concentration de ses risques en matière de liquidité. En effet, elle s'assure d'avoir un niveau suffisant :

- Pour ses actifs dits liquides immédiatement (comptes bancaires, Sicav de trésorerie, comptes à terme, livrets),
- Pour ses actifs liquides plus généralement (comprenant les emprunts d'Etat et publics).

Ce montant est réparti entre plusieurs banques, trois au minimum, pour l'ensemble des comptes bancaires, des comptes à terme et des livrets et entre plusieurs Sicav de trésorerie elles-mêmes gérées par différentes sociétés de gestion. Cette répartition permet de gérer le risque de liquidité et de concentration, même très temporaire, d'une contrepartie. Le respect des critères de répartition de nos liquidités entre plusieurs banques participe à la gestion du risque de crédit. Toujours confrontés à la crise liée à la pandémie en cours de Covid-19, l'exposition de l'entreprise à une concentration de ses risques en matière de liquidité est régulièrement examinée au regard des conséquences de ce contexte.

3.4 RISQUE OPÉRATIONNEL

3.4.1 Exposition de la Société au risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, d'événements extérieurs, y compris le risque juridique.

3.4.2 Analyse du risque opérationnel auquel l'entreprise est exposée

L'identification des risques opérationnels impactant les activités de la Mutuelle de Poitiers repose sur l'analyse de trois méthodes complémentaires :

- identification des risques opérationnels selon la méthode bottom up,
- identification des risques opérationnels selon la méthode top down,
- identification des risques opérationnels au moyen de la base de données incidents.

L'exposition de la Mutuelle de Poitiers aux risques opérationnels est représentée au sein d'une cartographie réalisée par le service contrôle interne en lien avec la Direction Financière et des risques, résultat issu de l'identification des risques opérationnels selon la méthode bottom-up.

Il en résulte que la Mutuelle de Poitiers est très faiblement exposée à des risques opérationnels résiduels nets d'une criticité importante.

L'analyse croisée de ce premier résultat avec l'identification des risques opérationnels selon la méthode top down et de leur identification au moyen de la base de données incidents a permis d'identifier les risques opérationnels significatifs.

Sensibilité

Le risque opérationnel est égal à 15 M € en 2020 selon la formule standard soit 2.7 % de nos fonds propres Solvabilité 2. Le risque opérationnel est complexe à quantifier et fait d'ailleurs l'objet d'une étude dans le cadre de la politique de gestion du risque opérationnel.

Techniques d'atténuation du risque

- Suivi qualitatif et atténuation qualitative des risques opérationnels

Pour assurer le suivi et l'atténuation du risque opérationnel, la Mutuelle de Poitiers a mis en place une gouvernance des risques efficace et appropriée afin de garantir une gestion saine et prudente de son activité (cf. partie "système de gouvernance").

- Suivi quantitatif et atténuation quantitative des risques opérationnels

Chaque année, l'exigence de capital pour le risque opérationnel est calculée à la Mutuelle de Poitiers selon la formule standard et fait l'objet d'une étude comparative par rapport à l'année précédente.

Une variation significative entraînera la réalisation d'une étude approfondie pour analyser et comprendre cet écart.

De plus, les risques opérationnels significatifs font l'objet d'un suivi à minima semestriel par le Directeur Financier et des risques-Directeur Général Adjoint et le Responsable de la Fonction Gestion des risques dans le cadre du Comité Opérationnel des Risques et du Comité d'agrégation des risques et des Fonctions Clés, et annuel par le Conseil d'Administration dans le cadre du Comité Financier d'Audit et des Risques.

En face de certains risques opérationnels des mesures d'atténuation sont mises en place telles que la souscription de contrats de maintenance ou de contrats d'assurance, afin de se prémunir de pertes importantes liées à la survenance de risques portant sur nos outils informatiques ou sur notre immobilier d'exploitation.

- Le plan de continuité d'activité (PCA)

Il participe de façon indispensable et efficace à la maîtrise et l'atténuation du risque opérationnel.

Le plan de continuité d'activité a pour objectif le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise, puis la reprise planifiée des activités. C'est en cela que le PCA participe activement à l'atténuation des risques de pertes liés à la survenance d'un risque opérationnel. Ainsi, dans le contexte exceptionnel de pandémie de Covid-19, l'entreprise a mis en œuvre de façon immédiate et opérationnelle son PCA dès le mois de mars 2020 et il a fait l'objet d'un suivi régulier jusqu'à sa clôture en juillet 2020 (fin de l'état d'urgence sanitaire).

A la lumière des revues exhaustives des risques réalisées dans le cadre des comités dédiés à la gestion des risques, la vision globale du profil de risque de l'entreprise est satisfaisante. L'impact de ces risques sur l'activité de l'entreprise est maîtrisé et ne génère pas d'inquiétude à court terme sur les résultats de l'entreprise, sa rentabilité et sa solvabilité.

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

4-1	La valorisation des actifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances	40
4.1.1	Méthode de valorisation des actifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances	40
4.1.2	Explications quantitatives et qualitatives des différences entre les valeurs comptables et les valeurs de réalisation	41
4-2	La valorisation des provisions techniques	42
4.2.1	Meilleure estimation de provisions mathématiques de rentes	42
4.2.2	Meilleure estimation de la provision pour primes	42
4.2.3	Meilleure estimation de la provision pour sinistres	43
4.2.4	Meilleure estimation de la provision pour sinistres à la charge de la réassurance	43
4.2.5	Marge pour risque	44
4-3	La valorisation des autres passifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances	44

4.1 LA VALORISATION DES ACTIFS DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

4.1.1 Méthode de valorisation des actifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances

La Mutuelle de Poitiers évalue l'ensemble de ses actifs conformément à l'article L351-1 du code des assurances selon une méthode d'évaluation économique, c'est-à-dire en valeur de réalisation. Les actifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

État récapitulatif des placements au 31.12.2020

Libellé	Valeur brute *	Valeur nette **	Valeur de réalisation
1 - Placements			
<i>Immeubles</i>	131 100 477.4	107 438 416.9	180 145 810.0
<i>S.C.I. & Fonds à prép. Immobilière</i>	36 150 637.1	35 065 834.3	35 572 648.3
<i>Actions</i>	62 742 053.4	62 742 053.4	89 251 084.3
<i>OPCVM Actions</i>	23 474 776.7	23 474 776.7	25 989 070.8
<i>Fonds Infrastructures</i>	22 622 643.4	22 622 643.4	23 281 628.7
<i>OPCVM Diversifiés</i>	4 021 370.2	4 021 370.2	4 014 933.9
<i>FCPR</i>	31 780 441.5	31 533 799.8	35 762 166.5
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	542 240 464.6	543 929 556.7	578 209 694.5
<i>OPCVM Obligataires</i>	139 610 911.0	139 610 911.0	141 035 846.8
<i>OPCVM Monétaires</i>	2 049 200.5	2 049 200.5	2 071 031.5
<i>Prêts et dépôts</i>	39 925 142.8	39 925 142.8	39 925 142.8
<i>Dépôts auprès des entreprises cédantes</i>	2 404 995.3	2 404 995.3	2 404 995.3
Total Placements	1 038 123 113.7	1 014 818 700.9	1 157 664 053.3

Valeur brute * : la valeur brute correspond à la valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction pour les immeubles

Valeur nette **: la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions

► Placements immobiliers

Pour les immeubles, la valeur de réalisation est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement. Ces expertises quinquennales sont réalisées en alternance et par tranche, actuellement par quatre cabinets différents d'expertise immobilière agréés par l'ACPR. L'expert qui effectue l'expertise quinquennale, fait également les quatre années suivantes l'actualisation de sa tranche.

La plus-value latente de 72.7 M € à fin 2020 sur l'immobilier en direct est le fait d'une politique d'acquisition immobilière régulière conjuguée à l'amortissement annuel des actifs et à l'évolution de la valorisation du marché immobilier.

► Actions cotées, OPCVM cotés et obligations

Pour valoriser les actions cotées, les OPCVM cotés et les obligations, nous utilisons la méthode "mark to market". La valeur de marché (aussi appelée valeur de réalisation) est donc retenue pour ces actifs.

Le montant des plus-values latentes sur notre portefeuille actions en direct (26.5 M € au 31 décembre 2020) et sur notre portefeuille obligataire en direct (34.3 M € au 31 décembre 2020) représente la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de réalisation actuelle des actifs.

► Actions non cotées et OPCVM non cotés

Pour les actions non cotées et les OPCVM non cotés, la valeur de réalisation est celle fournie soit par la Société gestionnaire, soit par le calcul de l'actif net, dans les deux cas avec la certification des commissaires aux comptes.

► Autres placements (prêts, dépôts auprès des cédantes, dépôts, comptes à terme et livrets)

La valeur de réalisation de ces actifs est la même qu'en comptabilité (sauf pour un titre déposé pour une cédante, qui est une obligation dont la valorisation est obtenue par la méthode "mark to market").

4.1.2 Explications quantitatives et qualitatives des différences entre les valeurs comptables et les valeurs de réalisation

Le tableau suivant présente les valeurs nettes comptables et les valeurs de réalisation (hors coupon couru) des placements de la Mutuelle de Poitiers ainsi que l'écart entre la valeur nette et la valeur de réalisation :

Valeurs nettes comptables et valeurs de réalisation des placements de la Mutuelle de Poitiers au 31.12.2020

Libellé	Valeur nette *	Valeur de réalisation	Écart
1 - Placements			
<i>Immeubles</i>	107 438 416.9	180 145 810.0	72 707 393.1
<i>S.C.I. & Fonds à prép. Immobilière</i>	35 065 834.3	35 572 648.3	506 814.0
<i>Actions</i>	62 742 053.4	89 251 084.3	26 509 030.9
<i>OPCVM Actions</i>	23 474 776.7	25 989 070.8	2 514 294.2
<i>Fonds Infrastructures</i>	22 622 643.4	23 281 628.7	658 985.3
<i>OPCVM Diversifiés</i>	4 021 370.2	4 014 933.9	-6 436.3
<i>FCPR</i>	31 533 799.8	35 762 166.5	4 228 366.7
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	543 929 556.7	578 209 694.5	34 280 137.7
<i>OPCVM Obligataires</i>	139 610 911.0	141 035 846.8	1 424 935.8
<i>OPCVM Monétaires</i>	2 049 200.5	2 071 031.5	21 831.1
<i>Prêts et dépôts</i>	39 925 142.8	39 925 142.8	
<i>Dépôts auprès des entreprises cédantes</i>	2 404 995.3	2 404 995.3	
Total Placements	1 014 818 700.9	1 157 664 053.3	142 845 352.5

Valeur nette * : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions

Trois postes des placements présentent un écart significatif :

- Les placements immobiliers : ils sont composés d'immobilier en direct dont l'acquisition s'est faite sur plusieurs dizaines d'années. La combinaison de l'amortissement annuel des biens immobiliers et de la valorisation du marché immobilier expliquent cet écart, représentant une plus-value latente 72.7 M € en 2020. En incluant les plus-values latentes sur les SCI et les Fonds à prépondérance immobilière, le montant des plus-values latentes en immobilier est de 73.2 M €.
- Les actions : les placements en actions sont par nature plus volatils et la différence fin 2020 de 26.5 M € de plus-values latentes sur notre portefeuille actions en direct varie d'un mois sur l'autre et est représentative d'un prix de revient moyen de notre portefeuille actions en direct, inférieur au prix de réalisation au 31 décembre 2020. Au global, le montant de nos plus-values latentes sur la poche actions (portefeuille actions en direct, OPCVM actions et FCPR) est de 33.3 M € au 31 décembre 2020.
- Les obligations : notre portefeuille de placements est composé majoritairement d'obligations que nous détenons pour la plupart jusqu'à maturité avec un remboursement au pair. Le prix d'achat moyen de notre portefeuille est un peu en dessous de la valeur de remboursement car nous achetons majoritairement des obligations qui se traitent sous le pair. Au 31 décembre 2020, la différence entre la valeur de remboursement et la valeur nette comptable de notre portefeuille obligataire est de 4.8 M €. La valorisation mark to market nous permet de constater une plus-value latente sur notre portefeuille obligataire en direct à hauteur de 34.3 M €. En intégrant les plus-values latentes sur les OPCVM obligataires, le montant des plus-values latentes sur le compartiment obligataire est de 35.7 M € à fin 2020.

La crise sanitaire au Covid-19 a engendré une forte volatilité sur les marchés financiers avec, pour conséquence, une variation importante des valeurs de marché de nos actifs. Dans ce contexte, nous avons suivi la valorisation de nos actifs et notre stock de plus-values latentes au quotidien avec un reporting hebdomadaire. A ce jour, nous avons repris un reporting mensuel et restons vigilants quant à l'évolution de la crise sanitaire.

4.2 LA VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

4.2.1 Meilleure estimation de provisions mathématiques de rentes

Les meilleures estimations de provisions mathématiques de rentes correspondent aux provisions mathématiques de rentes comptables calculées différemment dans le respect des exigences de Solvabilité 2.

Rappel de la méthodologie de calcul

Les meilleures estimations de provisions mathématiques de rentes se décomposent de la même manière en 5 types et les tables et les taux utilisés sont les suivants :

Type	Type de rentes	Table H/F	Taux technique	Taux d'inflation
Type 1	Rentes orphelin ou conjoint	TG05 H/F	Courbe des taux EIOPA au 31/12/2020	
Type 2	Rentes RC Automobile et Générale	TD88-90		2% pour les sinistres à partir de 2013
Type 3	Rentes des contrats "individuelle agricole"	TG05 H/F		
Type 4	Rentes d'invalidité maladie limitées à 65 ans	Lois de maintien en invalidité (articles 143-12 et 600-2 du règlement ANC N°2015-11 du 26/11/2015)		
Type 5	Rentes dépendance	Tables de la note technique du contrat dépendance		Taux des tables de la note technique du contrat dépendance

Résultats

Au 31/12/2020, le montant total des meilleures estimations de provisions mathématiques de rentes est de 65 265 978 € dont 4 751 094 € en santé.

4.2.2 Meilleure estimation de la provision pour primes

La meilleure estimation de la provision pour primes correspond aux flux relatifs aux sinistres survenus postérieurement à la date de calcul et durant la période où les engagements des contrats en cours de l'assureur restent valables.

A cette meilleure estimation, est ajoutée la valeur actualisée des gains ou des pertes estimés sur les primes futures avec leur sinistralité, ainsi que les frais d'acquisition afférents.

Rappel de la méthodologie de calcul

Pour le calcul de ces meilleures estimations des provisions pour primes par ligne d'activité, nous utilisons la simplification proposée à l'annexe technique III – Simplification pour provisions pour primes - de la notice "Solvabilité 2" de l'ACPR sur les provisions techniques.

Le calcul prend en compte un effet d'actualisation.

Résultats

Le tableau suivant présente les résultats par ligne d'activité des meilleures estimations des provisions pour primes de la Mutuelle de Poitiers au 31/12/2020.

Lignes d'activité	Meilleures estimations des provisions pour primes au 31/12/2020
Assurance des Frais Médicaux	12 512 697 €
Assurance de RC Automobile	13 564 414 €
Autre assurance des véhicules à moteur	23 361 961 €
Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	32 504 958 €
Assurance de RC Générale	912 676 €
Assurance de Protection Juridique	-641 856 €
Total	82 214 850 €

Remarque : une provision pour ristourne de cotisations est intégrée cette année aux meilleures estimations des provisions pour primes. Elle n'apparaît pas dans le tableau ci-dessus et représente un montant de 8 449 700 € (ce montant correspond à la provision comptable constituée dans nos comptes en 2020).

4.2.3 Meilleure estimation de la provision pour sinistres

Résultats et méthodologie de calcul

La meilleure estimation de la provision pour sinistres bruts de réassurance, correspond à la valeur actualisée de la charge ultime des sinistres diminuée des règlements déjà effectués.

Pour le calcul de ces meilleures estimations, nous utilisons trois méthodes déterministes :

- ▶ Méthode Chain Ladder
- ▶ Méthode Loss Ratio
- ▶ Méthode Bornhuetter Ferguson

Les calculs sont réalisés sur les triangles de règlements nets de recours. En fonction de la sous ligne d'activité, un écrêtement est réalisé afin de traiter les sinistres importants séparément. En 2020, une attention particulière a été portée sur les calculs de la survenance 2020 afin de tenir compte des effets de la pandémie de COVID-19.

Les flux sont actualisés avec la courbe des taux EIOPA au 31/12/2020.

Le tableau suivant présente les résultats par ligne d'activité des meilleures estimations des provisions pour sinistres bruts de réassurance de la Mutuelle de Poitiers au 31/12/2020 ainsi que les méthodes de calcul retenues.

Lignes d'activité	Méthodes retenues	Meilleures estimations des provisions pour sinistres bruts de réassurance au 31/12/2020
Assurance des Frais Médicaux	Chain Ladder, Loss Ratio ou Lois de maintien en incapacité/invalidité	42 776 730 €
Assurance de RC Automobile	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	151 617 793 €
Autre assurance des véhicules à moteur	Chain Ladder	20 289 340 €
Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	127 061 419 €
Assurance de RC Générale	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	52 469 868 €
Assurance de Protection Juridique	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	4 271 449 €
	Total	398 486 600 €

Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Le calcul des meilleures estimations s'appuie sur 3 méthodes déterministes couramment utilisées dans les calculs actuariels. Cela permet de faire des comparaisons entre les méthodes pour faire ressortir d'éventuelles anomalies et donc de garantir le caractère approprié de la méthodologie retenue.

De plus, chaque année, la fonction actuarielle compare la nouvelle diagonale de règlements ajoutée au 31/12/N par rapport à celle qu'elle avait projetée l'année précédente au 31/12/N-1. Cela permet de vérifier que la méthode retenue pour le calcul des meilleures estimations donne des résultats cohérents et donc d'assurer également le caractère approprié de la méthodologie.

4.2.4 Meilleure estimation de la provision pour sinistres à la charge de la réassurance

4.2.4.1 Meilleure estimation de la provision pour sinistres à la charge de la réassurance acceptée

Les meilleures estimations des provisions pour sinistres à la charge de la réassurance acceptée concernent :

- les pools pour lesquels notre participation est proportionnelle à notre représentation nationale,
- les partenaires (L'Etoile, branche grêle sur cultures).

Résultats

Au 31/12/2020, la meilleure estimation de provision pour sinistres à la charge de la réassurance acceptée retenue est de 669 800 €.

4.2.4.2 Meilleure estimation de la provision pour sinistres cédés en réassurance

La meilleure estimation de la provision pour sinistres cédés en réassurance correspond à la part de la meilleure estimation de la provision pour sinistres que nous cédon aux réassureurs suivant leurs engagements.

Résultats

Le tableau suivant présente le détail par ligne d'activité des meilleures estimations de provision pour sinistres cédés en réassurance au 31/12/2020.

Lignes d'activité	Meilleures estimations de provision pour sinistres cédés en réassurance au 31/12/2020
Assurance des Frais Médicaux	954 213 €
Assurance de RC Automobile	25 372 499 €
Autre assurance des véhicules à moteur	
Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	33 556 319 €
Assurance de RC Générale	2 871 €
Assurance de Protection Juridique	
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	23 498 043 €
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	
Total	83 383 946 €

4.2.5 Marge pour risque

La marge pour risque est ajoutée à la meilleure estimation de provisions. Elle est destinée à garantir que le montant des meilleures estimations de provisions, augmenté de la marge pour risque, permettrait à une entreprise d'assurance de reprendre et honorer nos engagements d'assurance et de réassurance.

Rappel de la méthodologie de calcul

Nous calculons la marge pour risque en appliquant la méthode 2 indiquée dans la notice ACPR concernant les provisions techniques (Notice "Solvabilité I" provisions techniques (y compris mesures "branches longues") du 17/12/2015).

Résultats par branche

Nous obtenons un montant global de 33 794 519 € pour la marge pour risque au 31/12/2020 qui se répartit de la façon suivante par ligne d'activité :

Lignes d'activité	Marge pour risque au 31/12/2020
Assurance des Frais Médicaux	4 036 152 €
Assurance de RC Automobile	10 111 853 €
Autre assurance des véhicules à moteur	3 285 541 €
Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	9 256 525 €
Assurance de RC Générale	3 843 474 €
Assurance de Protection Juridique	268 568 €
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	2 652 021 €
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	340 386 €
Total	33 794 519 €

4.3 LA VALORISATION DES AUTRES PASSIFS DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Nous donnons dans ce point des informations sur la méthode de calcul et l'évaluation en 2020 de la provision pour indemnité de départ en retraite et congés anniversaire.

Une provision de départ en retraite est calculée salarié par salarié sur la base d'un départ entre 60 et 67 ans, du taux d'actualisation IBBOX Corporates AA de 0,34 % (0,77 % en 2019), de la table de mortalité INSEE 2019 et d'un taux de charges sociales de 61,23 %. Le solde de cette provision s'élève à 2 049 205W€ au 31/12/2020, soit une dotation complémentaire de 182 019 €.

La provision pour congés anniversaire est calculée selon les mêmes paramètres. Elle s'élève au 31/12/2020 à 995 635 €, soit une dotation complémentaire de 75 889 €.

Les montants de ces provisions sont identiques en comptabilité et dans le bilan prudentiel.

5

GESTION DU CAPITAL

5-1	Informations sur les fonds propres de la Société	46
5-2	Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) et le Minimum de Capital Requis (MCR) en 2020	47
5.2.1	Le SCR et le MCR	47
5.2.2	Les taux de couverture du SCR et du MCR	48

5.1 INFORMATIONS SUR LES FONDS PROPRES DE LA SOCIÉTÉ

La Mutuelle de Poitiers, Société d'Assurance Mutuelle qui ne rémunère pas d'actionnaires a ainsi pour stratégie plus globale, sur le long terme, de faire croître son portefeuille et ses activités tout en préservant des résultats techniques et financiers équilibrés avec une alimentation suffisante des fonds propres afin d'assurer le respect de ses engagements, sa solvabilité et la satisfaction de ses sociétaires.

La stratégie de développement de la Mutuelle de Poitiers Assurances approuvée par le Conseil d'Administration, n'a donc pas pour finalité première l'enrichissement de l'entreprise mais la conservation d'une robustesse économique au service de la mutualité des Sociétaires.

Le processus de gestion des fonds propres est pleinement intégré dans le pilotage financier et stratégique de la Société. La Mutuelle de Poitiers tient compte des contraintes réglementaires sur les fonds propres de la Société et de l'évaluation effectuée en interne du montant des fonds propres nécessaires pour couvrir la totalité des risques de l'entreprise, y compris dans les scénarios critiques.

Les fonds propres Solvabilité 2 de la Mutuelle de Poitiers sont composés du Tier 1, fonds propres de niveau 1, et du Tier 2, fonds propres de niveau 2. Ces fonds propres permettent la couverture du MCR pour le seul Tier 1, et du SCR pour le Tier 1 et le Tier 2.

La Mutuelle de Poitiers ne détient pas de fonds propres de base ou auxiliaires éligibles de niveau 3.

Les fonds propres de niveau 1 sont composés du fonds d'établissement et de la réserve de réconciliation.

Les fonds propres de niveau 2 sont représentés par les fonds propres issus du rappel de cotisations. Le 27 décembre 2018, la Mutuelle de Poitiers a reçu de l'ACPR, pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2019, le renouvellement de l'approbation d'inclure dans ses fonds propres auxiliaires de niveau 2, selon une méthode de calcul validée par l'ACPR, les créances futures qu'elle pourrait détenir sur ses sociétaires par voie de rappel de cotisations.

Les fonds propres de la Mutuelle de Poitiers sont constitués par :

- ▶ **Le fonds d'établissement** qui représente **19 449 385 €** en 2020, en augmentation comme chaque année du montant des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires. Cette augmentation représente 452 145 € en 2020.
- ▶ **La réserve de réconciliation** qui représente **504 843 074 €** en augmentation de 34 027 048 €. Notons que le résultat de l'entreprise vient alimenter les fonds propres en 2020 à hauteur de 14 M €.
- ▶ **Les fonds propres auxiliaires**, qui représentent **23 886 518 €**, calculés selon la méthode validée par l'ACPR.

Les différences concernant les fonds propres tels qu'ils apparaissent dans les états financiers d'une part et dans le bilan Solvabilité 2 d'autre part résultent des méthodes et approches règlementaires et prudentielles différentes. Celles-ci sont pilotées par la Direction Financière et des Risques et la Direction Technique, en lien avec la Direction Générale, et font l'objet d'un suivi dans le cadre du rapport de la fonction clé actuarielle.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique la structure, le montant et l'évolution des différents niveaux de fonds propres présents à la Mutuelle de Poitiers conformément à la réglementation Solvabilité 2 :

	2019	2020	ÉVOLUTION 2020 / 2019
Total fonds propres	512 765 306 €	548 178 976 €	+ 6.91 %
Tier 1	489 813 266 €	524 292 458 €	+ 7.04 %
Fonds d'établissement	18 997 240 €	19 449 385 €	+ 2.38 %
Réserve de réconciliation	470 816 026 €	504 843 074 €	+ 7.23 %
Tier 2	22 952 041 €	23 886 518 €	+ 4.07 %
Rappel de cotisations	22 952 041 €	23 886 518 €	+ 4.07 %

Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR

Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR	524 292 458 €	% par rapport au total
Tier 1 qualité élevée	524 292 458 €	100 %

Répartition des fonds propres éligibles pour la couverture du SCR

Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR	548 178 976 €	% par rapport au total
Tier 1 qualité élevée	524 292 458 €	95.64 %
Tier 2 qualité moyenne	23 886 518 €	4.36 %

Nos fonds propres sont tous de qualité élevée car composés à plus de 95% de fonds propres classés en Tier 1 et pour moins de 5% de fonds propres auxiliaires classés en Tier 2.

5.2 LE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR) ET LE MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) EN 2020

5.2.1 Le SCR et le MCR

5.2.1.1 Le SCR

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) correspond au capital économique dont a besoin la société pour limiter la probabilité de faillite à 0.5 % à horizon un an, c'est-à-dire à une seule occurrence tous les 200 ans.

Le SCR de la Mutuelle de Poitiers a été calculé en utilisant la formule standard telle que présentée dans le Règlement Délégué.

5.2.1.2 Le MCR

Le Minimum de Capital Requis (MCR) correspond au montant minimum absolu de fonds propres économiques requis.

La méthode de calcul du MCR repose sur une formule linéaire associée à un plafond de 45 % et un plancher de 25 % du SCR.

Résultats des calculs des exigences de capital

Au 31 décembre 2020, le SCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances est de 167 508 961 €, soit une augmentation de 5.5 % par rapport à 2019.

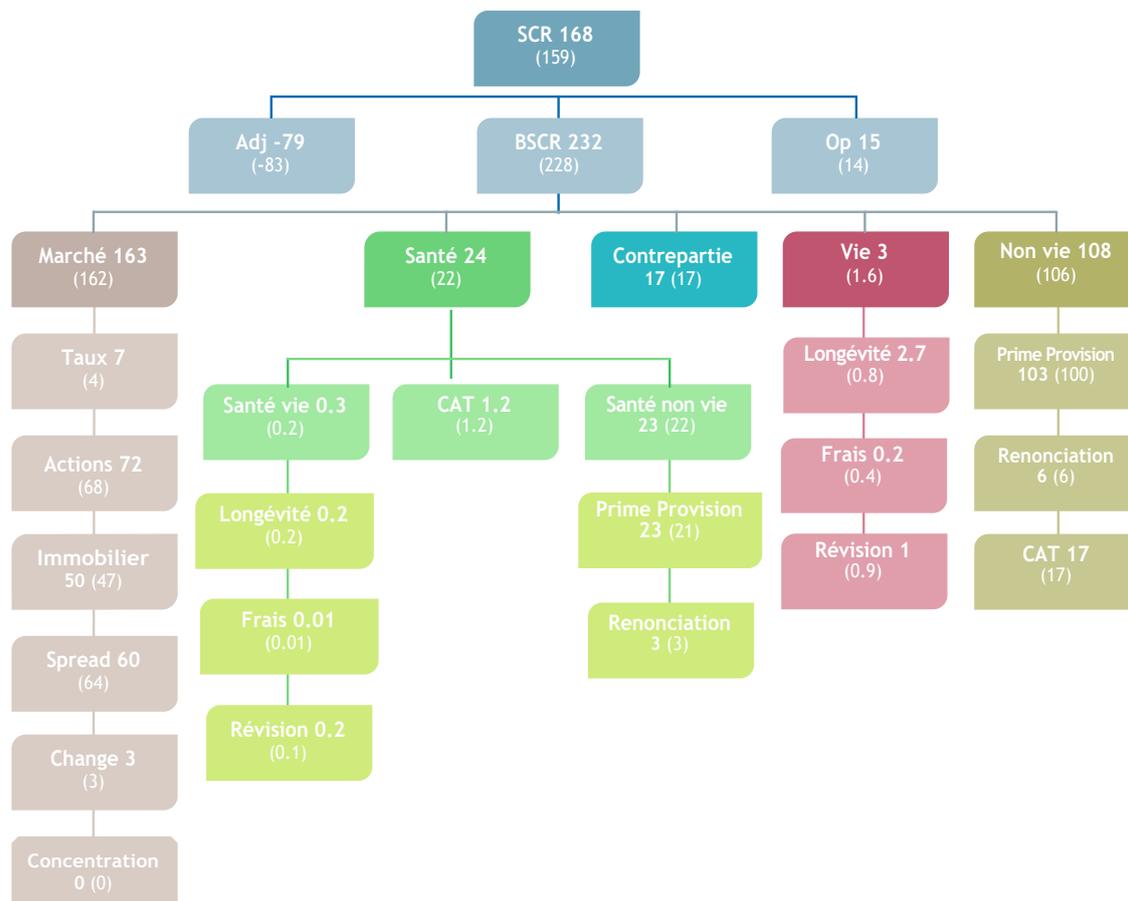
Au 31 décembre 2020, le MCR de la Mutuelle de Poitiers est de 64 475 310 €, soit 38.5 % du SCR.

Ces résultats sont obtenus en appliquant la seule formule standard sans utilisation des mesures transitoires puisque la Mutuelle de Poitiers a choisi de ne pas prendre en compte ces avantages temporaires.

Pour le calcul de son SCR, la Mutuelle de Poitiers a utilisé deux types de simplifications :

- **Chocs de nos fonds** : nos OPCVM sont en majorité choqués en retenant les chocs transmis par les sociétés de gestion. Les FCPR et les actions et fonds non cotés sont choqués en actions de type 2 (choc maximal) sauf pour une partie choquée en immobilier.
- **Risque de contrepartie** : nous regroupons les réassureurs par rating pour le calcul du risque de contrepartie.

L'organigramme ci-dessous présente chaque plot du SCR calculé au 31/12/2020. Pour mémoire, nous indiquons les résultats de notre calcul de SCR au 31/12/2019 entre parenthèses.



Analyse des résultats des calculs du SCR

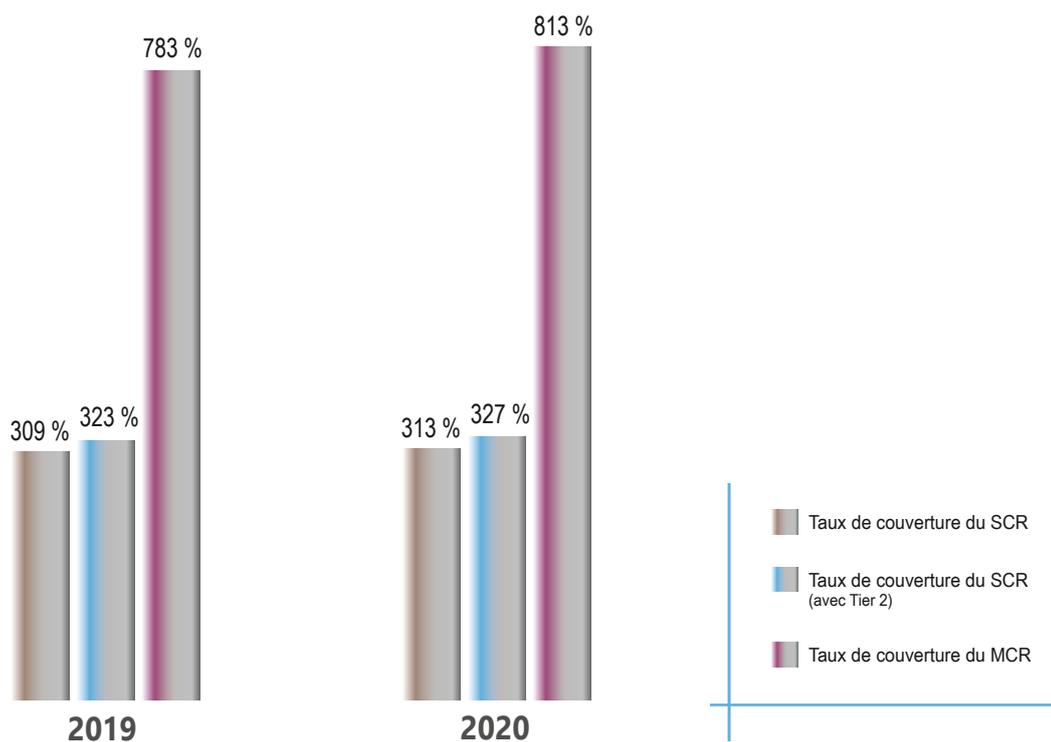
Le SCR est en hausse en 2020 passant de 159 M € à 168 M € soit +9 M €, avec principalement par rapport à 2019 une augmentation du SCR non vie de 2 M € et du SCR santé de 2 M € ainsi qu'une diminution de l'ajustement impôts différés de 4 M € qui s'expliquent notamment par :

- les hausses des risques de primes/provisions de 3 M € en non vie et de 2 M € en santé qui font suite à l'augmentation des primes et des provisions en 2020,
- la baisse du taux d'impôt sur les sociétés (32.02 % en 2020 contre 34.43 % en 2019).

5.2.2 Les taux de couverture du SCR et du MCR

	Couverture du SCR et du MCR par les Fonds Propres			
	FONDS PROPRES SOLVABILITÉ 2		Couverture du SCR	Couverture du MCR
	Montant	% par rapport au total		
FP TIER 1	524 M €	96 %	313 %	813 %
FP TIER 2	24 M €	4 %	14 %	
FP TOTAUX	548 M €	100 %	327 %	

Le graphique suivant présente l'évolution des taux de couverture du SCR et du MCR entre 2019 et 2020 :



Le taux de couverture du SCR est en augmentation en 2020. En effet, notre SCR est en augmentation de 5.5 % comme nous l'avons vu précédemment et parallèlement les fonds propres solvabilité 2 augmentent de 7 %. L'ensemble explique cette hausse du taux de couverture.

Le taux de couverture du MCR est en hausse en 2020 du fait de l'augmentation proportionnellement plus importante des fonds propres de base solvabilité 2.

La Mutuelle de Poitiers dispose donc de fonds propres robustes et d'une gestion saine et prudente. Les taux de couverture de 813 % du MCR et de 327 % du SCR sont à des niveaux élevés et confirment la solidité de la Mutuelle de Poitiers, particulièrement importante en cette période de crise sanitaire qui génère incertitudes et volatilité.

ANNEXE

États quantitatifs annuels

S.02.01.02 - Bilan - actifs

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2020

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Écarts d'acquisitions	
Frais d'acquisition reportés	
Actifs incorporels	
Impôts différés actifs	
Excédent de régime de retraite	
Immobilisations corporelles pour usage propre	18 664 288
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	1 117 707 284
Immobilier (autre que pour usage propre)	169 346 500
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	4 638 106
Actions	98 124 699
Actions – cotées	83 008 799
Actions – non cotées	15 115 900
Obligations	585 533 304
Obligations d'Etat	38 655 769
Obligations d'entreprise	545 104 276
Titres structurés	1 212 128
Titres garantis	561 131
Organismes de placement collectif	254 215 606
Produits dérivés	
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	5 706 206
Autres placements	142 863
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	
Prêts et prêts hypothécaires	
Avances sur polices	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	
Autres prêts et prêts hypothécaires	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	83 383 946
Non vie et santé similaire à la non-vie	59 885 902
Non vie hors santé	58 931 689
Santé similaire à la non vie	954 213
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	23 498 043
Santé similaire à la vie	
Vie hors santé, UC ou indexés	23 498 043
Vie UC ou indexés	
Dépôts auprès des cédantes	2 404 995
Créances nées d'opérations d'assurance	82 050 359
Créances nées d'opérations de réassurance	4 878 684
Autres créances (hors assurance)	8 665 479
Actions auto-détenues	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	
Trésorerie et équivalent trésorerie	34 062 895
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	6 480 547
Total de l'actif	1 358 298 476

S.02.01.02 - Bilan - passifs

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2020

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques – non-vie	520 623 062
Provisions techniques non-vie (hors santé)	459 296 192
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	432 530 232
Marge de risque	26 765 960
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	61 326 870
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	57 290 717
Marge de risque	4 036 152
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	68 258 385
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	5 091 480
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	4 751 094
Marge de risque	340 386
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	63 166 905
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	60 514 884
Marge de risque	2 652 021
Provisions techniques UC ou indexés	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Autres provisions techniques	
Passifs éventuels	
Provisions autres que les provisions techniques	2 234 469
Provision pour retraite et autres avantages	3 044 840
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	1 677 405
Impôts différés passifs	136 339 715
Produits dérivés	
Dettes envers les établissements de crédit	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	
Dettes nées d'opérations d'assurance	10 655 073
Dettes nées d'opérations de réassurance	79 987
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	91 093 082
Dettes subordonnées	
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	
Total du passif	834 006 018
Excédent d'actif sur passif	524 292 458

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité non vie

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2020

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)							
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
Primes émises								
Brut - assurance directe	109 569 183	4 245 619		60 840 138	93 184 316		108 530 478	26 903 019
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							1 332 614	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	1 520 218			7 265 767	392 130		19 627 359	1 366 396
Net	108 048 965	4 245 619		53 574 371	92 792 185		90 235 733	25 536 623
Primes acquises								
Brut - assurance directe	108 726 380	4 230 950		60 203 235	92 023 713		107 134 702	26 715 708
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							1 332 112	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	1 520 218			7 265 767	392 130		19 627 359	1 366 396
Net	107 206 162	4 230 950		52 937 468	91 631 583		88 839 455	25 349 312
Charge des sinistres								
Brut - assurance directe	66 333 570	2 919 371		29 289 511	60 996 079		72 875 437	19 490 813
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							413 960	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	491 895			104 896	-437 983		12 051 375	2 800 441
Net	65 841 675	2 919 371		29 184 615	61 434 062		61 238 023	16 690 372
Variation des autres provisions techniques								
Brut - assurance directe	2 029 024	84 854		1 331 254	2 103 577		13 911 312	559 082
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							168 787	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net	2 029 024	84 854		1 331 254	2 103 577		14 080 099	559 082
Dépenses engagées	24 830 450	1 388 884		13 615 252	24 218 229		28 781 669	9 039 068
Autres dépenses								
Total des dépenses								

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				ENGAGEMENT DE RÉASSURANCE NON VIE NON PROPORTIONNELLE ACCEPTÉE				TOTAL
	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
Primes émises									
Brut - assurance directe	718	7 889 370							411 162 840
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									1 332 614
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									30 171 870
Net	718	7 889 370							382 323 585
Primes acquises									
Brut - assurance directe	718	7 739 948							406 775 355
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									1 332 112
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									30 171 870
Net	718	7 739 948							377 935 598
Charge des sinistres									
Brut - assurance directe		2 255 767							254 160 548
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									413 960
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									15 010 623
Net		2 255 767							239 563 885
Variation des autres provisions techniques									
Brut - assurance directe	14	119 071							20 138 189
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									168 787
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									
Net	14	119 071							20 306 976
Dépenses engagées	0	3 016 488							104 890 040
Autres dépenses									
Total des dépenses									104 890 040

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité vie

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2020

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
Primes émises									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Primes acquises									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Charge des sinistres									
Brut					887 450	6 789 342			7 676 792
Part des réassureurs						2 195 466			2 195 466
Net					887 450	4 593 875			5 481 326
Variation des autres provisions techniques									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Dépenses encaquées					17 342	153 932			171 273
Autres dépenses									
Total des dépenses									171 273

S.05.02.01 - Non vie - Primes, sinistres et dépenses par pays

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2020

Devise : EUR

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en non vie					TOTAL 5 principaux pays et pays d'origine
Primes émises							
Brut - assurance directe	411 162 840						411 162 840
Brut - réassurance proportionnelle acceptée	1 332 614						1 332 614
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée							
Part des réassureurs	30 171 870						30 171 870
Net	382 323 585						382 323 585
Primes acquises							
Brut - assurance directe	406 775 355						406 775 355
Brut - réassurance proportionnelle acceptée	1 332 112						1 332 112
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée							
Part des réassureurs	30 171 870						30 171 870
Net	377 935 598						377 935 598
Charge des sinistres							
Brut - assurance directe	254 160 548						254 160 548
Brut - réassurance proportionnelle acceptée	413 960						413 960
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée							
Part des réassureurs	15 010 623						15 010 623
Net	239 563 885						239 563 885
Variation des autres provisions techniques							
Brut - assurance directe	20 138 189						20 138 189
Brut - réassurance proportionnelle acceptée	168 787						168 787
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée							
Part des réassureurs							
Net	20 306 976						20 306 976
Dépenses engagées	104 890 040						104 890 040
Autres dépenses							
Total des dépenses							104 890 040

S.05.02.01 - Vie - Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en vie					TOTAL 5 principaux pays et pays d'origine
Primes émises							
Brut							
Part des réassureurs							
Net							
Primes acquises							
Brut							
Part des réassureurs							
Net							
Charge des sinistres							
Brut	7 676 792						7 676 792
Part des réassureurs	2 195 466						2 195 466
Net	5 481 326						5 481 326
Variation des autres provisions techniques							
Brut							
Part des réassureurs							
Net							
Dépenses engagées	171 273						171 273
Autres dépenses							
Total des dépenses							171 273

S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2020

Devise : EUR

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie		
		Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties
Provisions techniques calculées comme un tout Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque Meilleure estimation Meilleure estimation brute Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total							
Marque de risque Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marque de risque Provisions techniques - Total							

	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
Provisions techniques calculées comme un tout Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque Meilleure estimation Meilleure estimation brute Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	60 514 884 23 498 043 37 016 840		60 514 884 23 498 043 37 016 840				4 751 094 4 751 094		4 751 094 4 751 094
Marque de risque Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marque de risque Provisions techniques - Total	2 652 021 63 166 905		2 652 021 63 166 905				340 386 5 091 480		340 386 5 091 480

S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2020

Devise : EUR

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
Provisions techniques calculées comme un tout						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	14 513 987			14 895 669	25 570 151	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	14 513 987			14 895 669	25 570 151	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes						
Provisions pour sinistres						
Brut	42 776 730			151 617 793	20 289 340	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	954 213			25 372 499		
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	41 822 517			126 245 293	20 289 340	
Total meilleure estimation - brut	57 290 717			166 513 461	45 859 491	
Total meilleure estimation - net	56 336 504			141 140 962	45 859 491	
Marge de risque	4 036 152			10 111 853	3 285 541	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout						
Meilleure estimation						
Marge de risque						
Provisions techniques - Total	61 326 870			176 625 314	49 145 032	
Provisions techniques - Total	954 213			25 372 499		
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	60 372 656			151 252 814	49 145 032	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite						

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
Provisions techniques calculées comme un tout						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	35 027 420	1 180 108		-522 785		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	35 027 420	1 180 108		-522 785		
Meilleure estimation nette des provisions pour primes						
Provisions pour sinistres						
Brut	127 731 219	52 469 868		4 271 449		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	33 556 319	2 871				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	94 174 900	52 466 998		4 271 449		
Total meilleure estimation - brut	162 758 639	53 649 977		3 748 664		
Total meilleure estimation - net	129 202 320	53 647 106		3 748 664		
Marge de risque	9 256 525	3 843 474		268 568		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout						
Meilleure estimation						
Marge de risque						
Provisions techniques - Total	172 015 164	57 493 451		4 017 232		
Provisions techniques - Total	33 556 319	2 871				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	138 458 845	57 490 580		4 017 232		
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite						

	Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
Provisions techniques calculées comme un tout					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut					90 664 550
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					90 664 550
Meilleure estimation nette des provisions pour primes					
Provisions pour sinistres					
Brut					399 156 399
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					59 885 902
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres					339 270 497
Total meilleure estimation - brut					489 820 949
Total meilleure estimation - net					429 935 047
Marge de risque					30 802 113
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout					
Meilleure estimation					
Marge de risque					
Provisions techniques - Total					520 623 062
Provisions techniques - Total					59 885 902
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total					460 737 159
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite					

S.19.01.21 - 01 - Sinistres en non vie

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2020

Devise : EUR

Information	
Année d'accident/année de souscription	Année d'accident

S.19.01.21 - 02 - Sinistres payés bruts (non cumulés)

	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (Cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
Année Précédentes												1 057 656	1 057 656	1 057 656
2011	128 361 930	43 118 859	9 826 656	6 860 903	4 698 913	5 029 426	2 357 730	1 640 908	1 243 879	1 339 787			1 339 787	204 478 990
2012	136 167 720	47 840 937	9 403 764	7 388 595	2 506 502	4 217 081	1 507 515	265 501	765 521				765 521	210 063 136
2013	148 728 115	57 490 094	10 618 470	3 652 516	4 458 162	5 569 248	2 597 332	3 586 256					3 586 256	236 700 192
2014	142 323 168	54 110 747	9 306 720	4 789 242	3 809 659	4 581 068	1 588 732						1 588 732	220 509 335
2015	142 016 935	47 134 719	11 941 543	4 695 138	3 764 440	1 897 235							1 897 235	211 450 011
2016	147 494 563	52 408 724	11 514 792	5 540 058	3 194 518								3 194 518	220 152 654
2017	158 150 072	54 845 649	13 574 188	12 461 617									12 461 617	239 031 526
2018	179 170 911	70 872 053	15 069 172										15 069 172	265 112 136
2019	154 561 603	57 514 220											57 514 220	212 075 822
2020	148 558 667												148 558 667	148 558 667
Total													247 033 380	2 169 190 125

S.19.01.21 - 03 - Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Année Précédentes												29 825 886	30 194 724
2011						15 810 723	11 131 665	9 084 823	9 597 118	10 171 992			10 349 796
2012					28 680 071	20 976 425	16 899 161	17 319 066	14 166 983				14 403 328
2013				23 529 199	20 687 274	13 367 987	12 420 169	11 363 252					11 572 561
2014			53 640 865	38 268 225	34 572 827	31 647 621	24 971 742						25 398 446
2015		64 019 023	44 680 504	29 413 127	21 660 263	21 984 012							22 421 253
2016	111 292 515	42 397 411	27 197 617	19 056 441	18 516 765								18 896 357
2017	109 308 435	72 254 655	61 929 119	55 760 983									56 800 798
2018	127 835 749	49 406 460	36 778 850										37 475 537
2019	118 527 004	48 546 553											49 440 303
2020	120 684 654												122 203 296
Total													399 156 399

S.23.01.01 - Fonds propres (01)

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2020

Devise : EUR

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	19 449 385	19 449 385			
Comptes mutualistes subordonnés					
Fonds excédentaires					
Actions de préférence					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence					
Réserve de réconciliation	504 843 074	504 843 074			
Passifs subordonnés					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers					
Total fonds propres de base après déductions	524 292 458	524 292 458			
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande					
Enquagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	23 886 518			23 886 518	
Autres fonds propres auxiliaires					
Total fonds propres auxiliaires	23 886 518			23 886 518	
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	548 178 976	524 292 458		23 886 518	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	524 292 458	524 292 458			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	548 178 976	524 292 458		23 886 518	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	524 292 458	524 292 458			
Capital de solvabilité requis	167 508 961				
Minimum de capital requis	64 475 310				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	3.27				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	8.13				

S.23.01.01 - Fonds propres (02)

	Total
Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	524 292 458
Actions propres (détenues directement et indirectement)	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	
Autres éléments de fonds propres de base	19 449 385
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	
Réserve de réconciliation	504 843 074
Bénéfices attendus	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2020

Devise : EUR

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
Capital de solvabilité requis calculé en utilisant la formule standard	162 748 421		Simplifications non utilisées
Risque de marché	16 894 360		
Risque de défaut de la contrepartie	3 241 221		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en vie	23 527 942		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en santé	108 396 392		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en non vie	-83 387 481		
Diversification			
Risque lié aux immobilisations incorporelles			
Capital de solvabilité requis de base	231 420 855		
Calcul du capital de solvabilité requis			
Risque opérationnel	14 988 325		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques			
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-78 900 220		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	167 508 961		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies			
Capital de solvabilité requis	167 508 961		
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304			

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - 01 - Approche concernant le taux d'imposition

	Oui / Non
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	Oui

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - 02 - Approche concernant le taux d'imposition

	LAC DT
LAC DT (Capacité d'absorption de pertes des impôts différés)	-78 900 220
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	-78 900 220
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	
LAC DT maximale	78 900 220

S.28.01.01 - 01 - Minimum de capital requis (MCR) — Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non vie uniquement

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Période : 31 DÉCEMBRE 2020

Devise : EUR

	Termes du MCR	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie			
Résultat MCRNL	63 598 184		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente		56 336 504	101 107 579
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente		141 140 962	53 387 854
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente		45 859 491	103 470 465
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente		129 202 320	102 870 370
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente		53 647 106	12 616 783
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente		0	772
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente		3 748 664	7 889 370
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente			
Réassurance santé non proportionnelle			
Réassurance accidents non proportionnelle			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle			
Réassurance dommages non proportionnelle			

S.28.01.01 - 02 - Minimum de capital requis (MCR) — Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non vie uniquement

	Termes du MCR	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie			
Résultat MCRL	877 127		
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations garanties			
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations discrétionnaires futures			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé		41 767 934	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			
Calcul du MCR global			
MCR linéaire	64 475 310		
Capital de solvabilité requis	167 508 961		
Plafond du MCR	75 379 032		
Plancher du MCR	41 877 240		
MCR combiné	64 475 310		
Seuil plancher absolu du MCR	3 700 000		
Minimum de capital requis	64 475 310		



**Votre assureur vous connaît,
et pour vous, ça change tout !**